

Université de Montréal

L'agriculture comme projet de société :
Les obstacles à une transition agroécologique juste au Québec

Par

Rachel Sylvestre

Département de géographie, Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de M. Sc. en géographie

Septembre 2023

© Rachel Sylvestre, 2023

Université de Montréal

Unité académique : Géographie, Faculté des Arts et Sciences

Ce mémoire intitulé

**L'agriculture comme projet de société :
Les obstacles à une transition agroécologique juste au Québec**

Présenté par
Rachel Sylvestre

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Violaine Jolivet
Président-rapporteur

Sébastien Rioux
Directeur de recherche

Claude Marois
Membre du jury

RÉSUMÉ

Au Québec, la pandémie de la COVID-19 a entraîné de nombreux questionnements face au système alimentaire, sa durabilité et sa résilience. Cette crise sanitaire a révélé les multiples dépendances de la province, notamment aux importations et à une main-d'œuvre étrangère bon marché, tout en exacerbant les problématiques liées à la distance entre le champ et notre assiette. D'autre part, celle-ci a souligné la fragilité socio-écologique du modèle agricole en place. L'agriculture industrielle met de l'avant plusieurs pratiques aux conséquences destructrices si néfastes pour l'environnement et l'Homme. Devant de tels enjeux, des pratiques alternatives en agriculture ont émergé au Québec dans les dernières décennies, telles que des coopératives agricoles, micro-fermes, l'agriculture urbaine, etc., ainsi que le souhait d'une plus grande autonomie alimentaire pour la province. Seulement, en dépit d'une volonté de limiter l'impact environnemental de l'agriculture sur le territoire québécois, la présence de verrouillages juridico-politiques et socio-économiques limitent le développement de ces alternatives. La présente recherche a déterminé, documenté et analysé la nature de ces verrouillages freinant ou empêchant une transition agroécologique du système alimentaire du Québec. En ayant recours à une revue de la littérature, dix entretiens semi-dirigés avec des acteurs clés du secteur agricole et de l'observation sur le terrain, nous avons documenté et analysé les changements, les réalités et les besoins en agriculture en 2022-2023. Cette étude a contribué à l'évaluation des besoins en agriculture et à l'établissement de stratégies de transformation du système alimentaire du Québec, afin qu'il fasse preuve de durabilité, d'autonomie et de résilience.

Mots-clés : Systèmes alimentaires, Modèle agro-industriel, Agriculture industrielle, Changements climatiques, COVID-19, Verrouillages, Agroécologie, Transition agroécologique, Autonomie alimentaire, Résilience.

ABSTRACT

In Quebec, the COVID-19 pandemic raised awareness about the food system, its sustainability, and resilience. This health crisis revealed the province's multiple dependencies, notably on imports and cheap foreign labor, while exacerbating issues linked to the distance between the field and our plates. It also highlighted the socio-ecological fragility of the current agricultural model. Industrial agriculture puts forward several practices with destructive consequences that are harmful to the environment and mankind. Faced with such challenges, alternative agricultural practices have emerged in Quebec in recent decades, such as agricultural cooperatives, micro-farms, urban agriculture, etc., as well as the desire for greater food autonomy for the province. However, despite the desire to limit the environmental impact of agriculture in Quebec, the development of these alternatives is hampered by legal, political, and socio-economic lock-ins. This research has determined, documented, and analyzed the nature of these locks hindering or preventing the agroecological transition of Quebec's food system. Using a literature review, ten semi-structured interviews with key actors in the agricultural sector, and field observation, we documented and analyzed the changes, realities, and needs in agriculture in 2022-2023. This study contributed to the assessment of agricultural needs and the establishment of strategies for transforming Quebec's food system so that it demonstrates sustainability, autonomy, and resilience.

Keywords: Food systems, Industrial food model; Industrial agriculture, Climate change, COVID-19, Lock-ins, Agroecology, Agroecological transition, Food autonomy, Resilience.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VII
REMERCIEMENTS	IX
INTRODUCTION	1
Problématique et question de recherche	4
Approche théorique	7
Approche méthodologique	12
Considérations éthiques	17
CHAPITRE 1 - L'ENRACINEMENT DU MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL AU QUÉBEC	18
1.1. L'agriculture traditionnelle ou domestique (1854-1939)	18
1.2. L'agriculture marchande diversifiée (1939-1966)	28
1.3. L'agriculture spécialisée (1966-1995)	38
1.4. L'agriculture néolibérale (1995-aujourd'hui)	43
CHAPITRE 2 - CRITIQUES ET LIMITES DU MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL AU QUÉBEC	51
2.1. Les problèmes environnementaux	52
2.1.1. La perte de la biodiversité.....	53
2.1.2. Le supplice des sols	56
2.1.3. Les effets des pesticides sur l'environnement	63
2.2. Enjeux sociaux et sanitaires	69
2.2.1. L'accaparement des terres.....	69
2.2.2. Homogénéisation des diètes.....	78
2.2.3. Détresse et précarité rurale.....	81
2.2.4. Insécurité alimentaire.....	83
2.2.5. Les divers impacts de l'agriculture industrielle sur la santé humaine	88
2.2.6. La dépendance du Québec à la main-d'œuvre étrangère	89
CHAPITRE 3 - LES OBSTACLES À UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE JUSTE AU QUÉBEC	92
3.1. Les raisons derrière la présence de verrouillages au Québec	96
3.2. Les verrouillages juridico-politiques	97
3.2.1. La lourdeur administrative et des règles de régulation	97
3.2.2. Le monopole de représentation de l'Union des producteurs agricoles	99
3.2.3. La rigidité des agences de ventes.....	103
3.2.4. Les lobbies ou les groupes d'intérêts	107

3.2.5. Les faiblesses du MAPAQ et le transfert technologique	109
3.3. Les verrouillages socio-économiques.....	111
3.3.1. L'accès difficile à la terre.....	111
3.3.2. Jugements normatifs sur ce qu'est l'agriculture	113
3.3.3. L'abattage au Québec.....	115
3.3.4. Les dépendances de l'agriculture et les programmes d'aides insuffisants.....	117
3.3.5. Un essoufflement généralisé chez les agriculteurs	120
3.3.6. La diète industrielle.....	121
CONCLUSION - VERS UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE JUSTE AU QUÉBEC.....	128
Recommandations :	130
I. Financer la transition	130
II. Mise en marché, transformation et distribution alimentaires.....	131
III. Recherche, formation et innovation.....	131
IV : Environnement.....	132
V : Alimentation, santé et éducation populaire.....	132
VI : Protection du territoire agricole et développement régional	132
VIII : Gouvernance	133
BIBLIOGRAPHIE.....	136
ANNEXES	165
Annexe 1 : Portrait des participants rencontrés	165
Annexe 2 : Grille directrice pour les entrevues semi-dirigées qui auront lieu avec des acteurs clés du secteur agricole du Québec	166
Annexe 3 : Formulaire d'information et de consentement	168
Annexe 4 : Processus de mise en marché des produits artisanaux pour un producteur du Québec (sans quota)	172
Annexe 5 : Des fermes pérennes agroécologiques par Stéphanie Wang	175

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre et répartition des exploitants agricoles selon l'espace occupé au Québec, 1852-1951	21
Tableau 2 : Bilan de la production de grains au Québec (2009-2018).....	46
Tableau 3 : Principaux produits bioalimentaires exportés à l'étranger par le Québec en 2019, 2020 et 2021.....	48
Tableau 4 : Superficie totale convertie en terres cultivées ou en établissements par région, au Canada, 2010 à 2015	55

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La transition agroécologique du Québec dans une perspective multi-niveaux ..	9
Figure 2 : Prix du blé, de l'avoine et de l'orge, Québec, 1898-1928	25
Figure 3 : Prix pour certains élevages, Québec, 1898-1928	25
Figure 4 : L'évolution du nombre de fermes et la superficie moyenne des fermes du Québec, 1921-2021	32
Figure 5 : L'évolution du nombre de tracteurs et la superficie moyenne des fermes du Québec, 1921-2021	33
Figure 6 : Pollution diffuse des eaux par infiltration et par ruissellement.....	66
Figure 7 : Étalement urbain en zone agricole, île Jésus, Laval.....	76
Figure 8 : Étalement urbain à Beloeil en périphérie de Montréal, 2005-2017	76

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AACU	Accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay
ACPG	Aliment comestible perdu ou gaspillé
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
AU/LAB	Laboratoire sur l'agriculture urbaine
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CAPÉ	Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique
CCRHA	Conseil Canadien pour les Ressources Humaines en Agriculture
CECPA	Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
CÉROM	Centre de recherche sur les grains
CN	Canadien National
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GES	Gaz à effet de serre
GM	Génétiquement modifié
IMC	Indice de masse corporelle
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LSAA	Laboratoire de sciences analytiques en agroalimentaire
LVC	La Via Campesina
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
MP	Micro(nano)plastique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
P	Phosphore
PAD	Plan d'agriculture durable 2020-2030
PFAS	Contaminants d'intérêt émergent
PNCA	Parties non comestibles associées
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SCVQ	Système centralisé de ventes des quotas
SNRRS	Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales
UCC	Union Catholique des Cultivateurs
UPA	Union des producteurs agricoles

À nous et notre futur.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont supporté dans l'aboutissement de cette recherche, qui m'a suivi dans toutes les facettes de ma vie depuis les deux dernières années et demie. Jamais je ne regretterai d'avoir fait ce choix d'entamer une seconde maîtrise, revenant à la matière que j'aime, la géographie. Cette maîtrise n'aura pas été sans défi pour moi, mais haut combien formatrice à de nombreux égards. Si ce processus a été rempli de questionnements et de remise en question, celui-ci m'a fait grandir comme personne, me faisant prendre conscience de l'importance du poids et du sens que l'on donne aux mots, aux phrases, aux divers sujets et enjeux que l'on soulève. La problématique que j'ai traitée et approfondie dans cette recherche est selon moi d'une importance capitale, pour nous tous et notre futur. Plus amplement, je pense qu'individuellement et collectivement, il est de notre devoir de s'informer sur les enjeux qui se rattachent à l'agriculture, qui est centrale dans nos vies et notre survie.

Tout d'abord, je tiens à remercier du fond du cœur les dix personnes ayant permis la réalisation de cette recherche en m'accordant des entretiens et en acceptant de me donner de leur temps, de leur savoir et de leurs vécu. Je tiens à remercier mon directeur de recherche, Sébastien Rioux, d'avoir accepté de travailler avec moi. Ton support, tes commentaires, tes conseils et ton honnêteté, m'a permis de me questionner et de faire de cette recherche ce qu'elle est. Merci de m'avoir transmis ton intérêt pour les enjeux sociaux et alimentaires à travers le partage de tes connaissances. Ensuite, je souhaite également remercier les professeurs Luna Vives et Claude Marois, qui à travers certaines conversations, leurs supports et leurs encouragements, m'ont fait progresser dans mon cheminement.

Un gros merci à mon père, Charles Sylvestre et ma mère, Anne-Marie Beaulieu, de m'avoir toujours supporté, peu importe mes choix. Ce soutien, mais également votre aide, votre dévouement et vos encouragements ont été incontournables dans ma réussite scolaire et dans la réalisation de cette recherche. Un merci tout spécial à mon papa, pour le temps que tu as passé à lire et relire mes écrits, me donnant tes commentaires. Je ne pourrai jamais assez te remercier.

Merci à mon amoureux, Thomas Seguin-Mathieu. Ton soutien, tes encouragements, ton écoute, ton aide m'ont permis de compléter ce mémoire. Tu m'as aidé de différentes manières et soutenu quand j'en avais besoin. Plus encore, merci d'avoir été patient et d'avoir compris. J'en profite pour remercier mes beaux-parents, Sylvie Seguin et Jacques Mathieu. En me supportant, me faisant rire et en m'encourageant, vous avez su rendre ce processus plus doux et amusant.

Finalement, merci à mes ami.es qui se reconnaissent, qui ont su m'encourager, me remonter le moral, mais surtout, ont su me changer les idées, me faisant oublier par moment la recherche. Une dernière pensée va également à Yannick Baumann, Robin Laillé et Nicholas Levasseur, qui m'ont écouté, guidé et aidé d'une manière ou d'une autre, durant cette recherche.

INTRODUCTION

La Révolution verte des années 1960 a provoqué de nombreux changements globaux dans l'utilisation des terres, notamment avec le passage d'une agriculture de type traditionnel à une agriculture industrielle. Ce type d'agriculture, qui est caractérisé par l'utilisation de semences à haut rendement, d'engrais, de pesticides, par la monoculture, la mécanisation des fermes et l'irrigation, domine encore aujourd'hui les systèmes alimentaires et agricoles du monde, dont celui du Québec (Matson, Parton, Power et Swift, 1997; Waridel, 2010; Robert, 2021). S'étendant géographiquement dans un premier temps, la production alimentaire s'est par la suite intensifiée au cours du 20^e siècle, grâce aux progrès technologiques, à la mécanisation des fermes, à la spécialisation de l'agriculture et aux intrants chimiques. Par l'entremise de ces « avancées » et suivant une logique d'intensification agricole, le recours à l'agrandissement des superficies agricoles pour l'obtention de plus grands rendements ne sera plus nécessaire (Organisation de coopération et de développement économique [OCDE], s. d.; Mundler et Criner, 2016; Matson, Parton, Power et Swift, 1997). En effet, depuis le milieu du 20^e siècle, « la population mondiale a plus que doublé, la production alimentaire a plus que triplé et les surfaces agricoles ont crû de moins de 15% » (OCDE, s. d.). Cette augmentation de la productivité des rendements a eu pour effet de diminuer les coûts de production, affectant au passage les exploitations de petite taille aux cultures multiples. Ne pouvant plus rivaliser, ces dernières ont laissé leur place à de grandes exploitations spécialisées caractéristiques des systèmes alimentaires industriels ou conventionnels. De manière générale, les petits marchés locaux furent de moins en moins présents à cause de l'apparition de « producteur-exportateur » au niveau mondial, cultivant des variétés de produits à travers le monde, tout en assurant un approvisionnement constant (Mundler et Criner, 2016).

À travers son développement, l'agriculture industrielle a provoqué des changements sans précédent, que ce soit par la déforestation, les impacts de la mécanisation de l'agriculture et des fermes ou les pratiques et technologies qu'elle requiert et met de l'avant. À chacune des étapes, du champ à l'assiette, l'agriculture industrielle est à la base de nombreux problèmes environnementaux et sociaux, affectant

tant la biodiversité que les humains (Olivier, 2021). La perte de biodiversité, la pollution de l'eau et des sols, la perte des services des pollinisateurs ou encore l'érosion et la diminution de la fertilité des sols n'en sont que quelques exemples. Les problèmes écologiques résultant de l'agriculture industrielle sont bien réels et affectent des éléments qui sont indispensables à la production agricole (Foley et al., 2005; Foley et al., 2011; Bouchard, 2014, p. 21). De plus, la montée du système alimentaire agro-industriel a donné lieu à une importante transition alimentaire en restructurant les régimes alimentaires autour d'un nombre restreint d'éléments que sont le gras, le sucre, le sel et la viande (Touzard et Fournier, 2014; Poulain, 2013). Cette homogénéisation des diètes au niveau mondial est à la base de nombreuses conséquences sociales et sanitaires (Waridel, 2010). Le surpoids, l'obésité, les maladies chroniques (diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires, cancers, maladies respiratoires, maladies articulaires, etc.), l'anxiété, les troubles alimentaires, les allergies et les problèmes de santé mentale en sont des exemples (Esnouf et Bricas, 2013; Kimbrell, 2002; Hashimi, Hashimi, et Ryan, 2020; Carson, 1962; Olivier, 2021, p. 62).

Ces problèmes sont aujourd'hui accentués par les changements climatiques. Au Québec, la hausse des températures, des feux de forêt, des précipitations et des inondations impactent la production agricole de la province (Ouranos, 2019). Cette crise climatique peut en partie être expliquée par la considérable augmentation de la demande mondiale en ressources au cours des dernières décennies, entraînant une plus grande consommation d'énergie, d'eau et d'engrais, ainsi qu'une importante perte de biodiversité dans le monde entier. La généralisation des modes de vie fondés sur la consommation de masse affecte les écosystèmes mondiaux essentiels à la production alimentaire, au maintien des ressources en eau douce et des forêts, à la régulation du climat et de la qualité de l'air et à la lutte contre les maladies infectieuses. Bien que les changements climatiques soient causés par de multiples sources, le secteur de l'agriculture, la foresterie et autres usages des terres a généré à lui seul 23% de l'ensemble des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) de 2007 à 2016 (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC], 2020, p. 8).

Dans ce contexte, nombreux sont les experts qui voient dans les dysfonctionnements du système alimentaire mondial actuel l'échec de la Révolution verte (Olivier, 2021). La critique du modèle agro-industriel a d'ailleurs été faite dans les écrits de nombreux chercheurs, au cours des dernières décennies (Carson, 1962; Kimbrell, 2002; Waridel, 2010; Bouchard, 2014; Robert, 2021, Olivier, 2021). Seulement, ces dysfonctionnements du système alimentaire mondial n'auront jamais été aussi flagrants que durant la pandémie mondiale des trois dernières années.

Au Québec, c'est en mars 2020 que l'urgence sanitaire fut déclarée, après que la province ait été touchée par la maladie à coronavirus (COVID-19) (Gouvernement du Québec, 2022a). Avec plus de 153 millions de cas confirmés dans le monde en mai 2021, au total cette pandémie aura fait plus de 6 952 522 de morts sur la planète, en date de juillet 2023 (Organisation Mondiale de la Santé [OMS], 2023). Devant la propagation et l'agressivité du virus, plusieurs pays prirent des mesures frontalières. Par exemple, en mars 2020 le Canada restreignait tous les passages non essentiels à la frontière canado-américaine, en plus d'interdire l'entrée au Canada de tout étranger en provenance d'un pays autre que les États-Unis (Aéroport Montréal-Trudeau [YUL], 2021). Affectant au passage les relations commerciales internationales, cette crise sanitaire d'une ampleur historique a engendré la réduction de la production et de la consommation dans le monde entier, bouleversant ainsi de manière importante l'économie et le commerce mondial (Organisation mondiale du commerce [OMC], 2021). Au Québec, la pandémie a entraîné de nombreux questionnements face à notre système alimentaire, sa durabilité et sa résilience. Cette crise sanitaire a révélé la dépendance de la province aux importations de nourriture ainsi qu'aux travailleurs migrants saisonniers (Noiseux et Hamel-Roy, 2021; Mundler, 2020; Goddard, 2020). Ainsi, la pandémie a contribué à l'insécurité alimentaire en limitant la « disponibilité d'aliments sains et nutritifs, ou la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables » (Gouvernement du Québec, 2023a). Tel que l'a souligné l'*International Panel of Experts on Sustainable Food Systems* (2020, p. 1, traduction libre) : « la COVID-19 est un signal d'alarme pour les systèmes alimentaires qui doit être pris en compte ». Évidemment, la COVID-19 n'est pas la source des dysfonctionnements et des problèmes du modèle agro-

industriel, mais il est clair qu'elle en aura accentué certains. Comme le soulignait Alain Olivier dans *La révolution agroécologique* (2021, p. 288) :

L'agriculture et le système alimentaire qui lui est associé se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Bien qu'ils soient parvenus à nourrir une proportion significative de la population humaine mondiale au cours des dernières décennies, leur échec, sous plusieurs aspects, n'en demeure pas moins retentissant. Les conséquences humaines et environnementales du modèle agro-industriel sont telles, en effet, que nous ne pouvons plus continuer ainsi. Il faut changer nos façons de faire. Et vite.

Problématique et question de recherche

En réponse aux limites de l'agriculture conventionnelle, de nombreuses alternatives en agriculture ont émergé au Québec au cours des deux dernières décennies. C'est par exemple le cas de la Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique (CAPÉ). Fondée en 2013, la CAPÉ :

visait à regrouper tous les agriculteurs et agricultrices qui pratiquent l'agriculture de proximité écologique, ainsi que les organismes et intervenants œuvrant dans le domaine, en vue de leur permettre d'encadrer des activités économiques et de formations, mais aussi parler d'une voie unie sur la question du développement de l'agriculture de proximité biologique et écologique. (CAPÉ, 2022)

Il y a également des fermes de petite taille pratiquant l'agriculture diversifiée qui ont refait surface. C'est par exemple le cas des Jardins de la Grelinette, une micro-ferme maraîchère diversifiée, qui met de l'avant « les principes de l'agriculture biointensive, concentrant la production sur une petite surface à échelle humaine [promouvant et entretenant] la vie du sol » (Lagrelinette, 2021). Des initiatives diverses ont également vu le jour en milieu urbain, allant des jardins familiaux, communautaires ou scolaires aux fermes urbaines, incluant les élevages d'animaux (McClintock, 2018). L'ensemble de ces pratiques agricoles alternatives en milieux urbains ont pour objectifs communs de

produire à petites échelles des aliments près des bassins de consommations (Cockrall-king, 2016).

À travers la pratique de modèles de production, de transformation, de distribution et de consommation alternatifs, une nouvelle génération de producteurs cherche à transformer le système alimentaire en démontrant que l'agriculture peut également être une solution aux dysfonctionnements du modèle conventionnel (Olivier, 2021). Malgré certaines avancées, d'importants verrouillages continuent de bloquer le développement d'alternatives, empêchant toute transition agroécologique (Baret et al., 2013).

Au Québec, ces verrouillages ont été encouragés par l'ouverture des marchés alimentaires et la concurrence agricole internationale. Ils sont également accentués par le recul de l'État au profit des intérêts du marché et des entreprises agroalimentaires internationales. Cette évolution capitaliste de l'agriculture et du modèle de consommation donne la priorité aux produits plutôt qu'aux producteurs, et aux bas prix plutôt qu'à la qualité des biens (Vergnolle, 2018; Martorell, 2017; Roblin, 2019). Augmentant la distance entre les lieux de production et de consommation, cette marchandisation de la nourriture a entraîné une « déconnexion » entre producteurs et consommateurs, ainsi qu'une perte de pouvoir pour ceux-ci (Heynen et al. 2012).

D'ailleurs, déjà en 2008, à la suite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) (CAAAQ, 2008), le Rapport de celle-ci (aussi appelé le *Rapport Pronovost*) dénonçait le manque de pluralité du modèle agricole québécois et proposait 49 recommandations (Rose, 2020; Cornellier, 2018 ; CAAAQ, 2008). Malheureusement, malgré ce Rapport, le Gouvernement du Québec n'a entrepris aucune action d'importance au sein du secteur agricole de la province. En fait, depuis sa publication, la vaste majorité des problèmes identifiés sont demeurés et parfois même intensifiés. En d'autres mots, les derniers grands états sur la question de l'agriculture au Québec ont menés à très peu de changements au sein du secteur agricole.

Bref, devant l'absence de volonté politique, le manque de moyens financiers, l'accès difficile à des terres abordables, des lois et règlements trop rigides, l'absence d'une représentation syndicale multiple, des Québécois souhaitent aujourd'hui des changements par le biais d'une transition agroécologique (Séguin, 2021; Mundler, 2021; Noiseux et Hamel-Roy, 2021; Mabileau et Rehn, 2021; Bernier, 2021; L'Italien, 2021;

Caron, 2021; Bédard, 2021, Oliver, 2021). En dépit de la volonté des nombreux producteurs et citoyens pour des pratiques agricoles plus soutenables et justes, à travers la voie de l'agroécologie (Olivier, 2021), plusieurs contraintes viennent freiner l'expansion des alternatives en agriculture au Québec (Lamontagne, 2015; Corneau, 2020a). De ce constat émerge la question qui est au cœur de ce mémoire : Quel est l'avenir pour les modèles alternatifs en agriculture au Québec? Cette question de recherche vise à répondre à trois objectifs principaux :

1. Analyser le développement de l'agriculture au Québec depuis 1854 ;
2. Problématiser les impacts du modèle agro-industriel sur la société québécoise ;
3. Identifier les verrouillages limitant l'épanouissement de modèles agro-alimentaires alternatifs au Québec.

Ce mémoire sera ainsi divisé en trois chapitres. Le premier chapitre démontrera comment le régime sociotechnique, qu'est le modèle agro-industriel, s'est mis en place au Québec. Ce chapitre sera indispensable pour situer et comprendre l'implantation du régime agroalimentaire dominant, dans le contexte historique, politique, social, culturel et économique de la province. Ce dernier répondra au premier objectif de ce mémoire en analysant le développement de l'agriculture au Québec depuis 1854.

Le second chapitre, pour sa part, répondra au deuxième objectif de cette étude, en problématisant les impacts du modèle agro-industriel sur la société québécoise. Plus précisément, il détaillera les conséquences destructrices de l'agriculture industrielle sur les hommes, la biodiversité et l'environnement.

Le troisième chapitre se basera sur les entrevues et la littérature (scientifique et grise), pour répondre au troisième objectif de cette recherche : Identifier les verrouillages limitant l'épanouissement de modèles agro-alimentaires alternatifs au Québec. Ce chapitre démontrera ainsi dans quel contexte (social, politique, économique, écologique, culturelle et technique) évoluent les pratiques alternatives en agriculture, soit les niches d'innovations (rejetant le modèle agro-industriel et travaillant à l'élaboration d'un paradigme basé sur l'agroécologie), au sein de l'espace public québécois. À travers ce chapitre, le rôle des niches d'innovations dans la transformation du régime socio-

technique et l'effet des verrouillages sur cette transition seront problématisés. Un travail d'analyse sera effectué afin de comprendre les dynamiques et/ou contradictions du paysage socio-technique actuel du secteur agricole du Québec ainsi que les raisons expliquant le maintien en place du modèle agro-industriel. Cela, dans l'idée de pouvoir répondre à la question qui est centrale à cette recherche : Quel est l'avenir pour les modèles alternatifs en agriculture au Québec?

Approche théorique

Depuis les dernières décennies, l'attention portée aux études sur l'innovation et la technologie orientées sur la durabilité a gagné en importance. Cela est particulièrement le cas pour celles traitant des transitions durables (*sustainability transitions*), devenant le sujet de nombreux articles scientifiques au fil des ans. C'est dans les années 1990 que le courant théorique des *sustainability transitions* a fait son entrée en sciences sociales, notamment en réponse aux nombreux défis de la durabilité face auxquels la société était et est encore confrontée (Ollivier et Plumecocq, 2015). Tel que l'expliquent Markard, Raven et Truffer (2012, p. 955):

The sustainability challenges are coupled with and aggravated by the strong path-dependencies and lock-ins we observe in the existing sectors (e.g., Ahman and Nilsson, 2008; IEA, 2011; Safarzynska and van den Bergh, 2010; Unruh, 2000). Established technologies are highly intertwined with user practices and life styles, complementary technologies, business models, value chains, organizational structures, regulations, institutional structures, and even political structures (e.g., Rip and Kemp, 1998). As a consequence, established socio-technical systems undergo incremental rather than radical changes (Dosi, 1982; Frantzeskaki and Loorbach, 2010; Markard and Truffer, 2006), and such incremental changes will not suffice to cope with the prevailing sustainability challenges.

La manière d'encourager et de gouverner une transition vers la durabilité, varie d'un chercheur à l'autre. Ainsi, au niveau théorique, quatre grands cadres ou approches ont souvent été mis de l'avant dans les Études sur la transition (*transition studies*) : la gestion des transitions (*transition management*), la gestion stratégique des niches (*strategic niche*

management), la perspective multi-niveaux des transitions socio-techniques (*multi-level perspective on socio-technical transitions*) et les systèmes d'innovation technologique (*technological innovation systems*) (Markard, Raven et Truffer, 2012, p. 955; Ollivier et Plumecocq, 2015, p. 2).

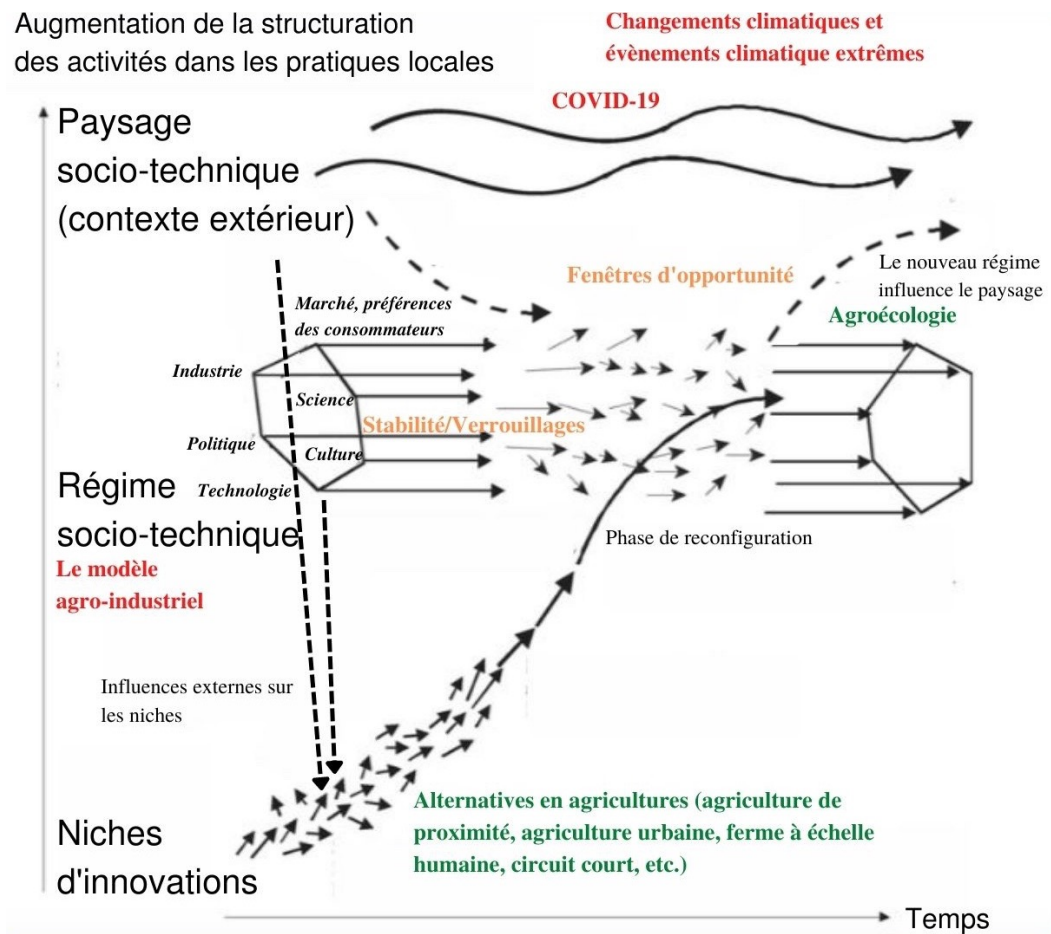
Dans le cadre de ce mémoire, nous utiliserons une approche socio-technique de la transition agroécologique dans une perspective multi-niveaux. Le cadre théorique mis de l'avant dans la littérature de la perspective multi-niveaux sur les transitions socio-techniques est particulièrement bien adapté à l'étude des dynamiques de la transition agroécologique, puisque la transition socio-technique ne dépend pas que d'un seul élément, mais bien des interactions entre les technologies, la culture, les politiques, la société civile, le marché et l'industrie (Mundler, 2020; Baret et al., 2013 ; Fransolet, 2013). La transition agroécologique présume donc l'implication de divers acteurs et groupes sociaux (Geels, 2012).

À travers la littérature des études sur la transition, plusieurs auteurs ont essayé de concevoir les actions nécessaires pour débiter une transition socio-technique dans une perspective multi-niveaux (Geels, 2002 ; Geels et Schot, 2007 ; Audet, 2015; Spaargaren et al., 2013; Meynard et al., 2013). Pour eux, un changement de paradigme à long terme n'est possible qu'à travers la mise sur pied de nouvelles technologies, qui à leurs tours peuvent être influencées par des changements sociaux (Grünewald et al., 2013; Scrase et Smith, 2009 dans Fransolet, 2013, p. 14). Pour Markard, Raven et Truffer (2012, p. 956):

A socio-technical transition is a set of processes that lead to a fundamental shift in socio-technical systems (e.g., Geels and Schot, 2010; Kemp, 1994). A transition involves far-reaching changes along different dimensions: technological, material, organizational, institutional, political, economic, and socio-cultural. Transitions involve a broad range of actors and typically unfold over considerable time-spans (e.g., 50 years and more). In the course of such a transition, new products, services, business models, and organizations emerge, partly complementing and partly substituting for existing ones. Technological and institutional structures change fundamentally, as well as the perceptions of consumers regarding what constitutes a particular service (or technology).

Le cadre conceptuel de la transition socio-technique dans une perspective multi-niveaux permet de comprendre la manière dont un régime ou un système socio-technique évolue (tel que le système alimentaire québécois). Suivant ce dernier, cette transition découle de l'interaction entre trois niveaux (Figure 1).

Figure 1 : La transition agroécologique du Québec dans une perspective multi-niveaux



Source : Geels et Schot, 2007, p. 401. Réalisation : Rachel Sylvestre, 2023.

Au centre se trouve le régime socio-technique, c'est-à-dire la configuration socio-technique dominante. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit du modèle agro-industriel. Celui-ci représente un ensemble cohérent d'acteurs divers (scientifique, décideurs, organisations, entreprises, etc.), d'institutions formelles (lois, règlements, régulations) et

informelles (normes, manières de faire), et de technologies mises de l'avant par le régime en question (Fransolet, 2013; Mundler, 2020; Geels et Schot, 2007, Audet, 2015).

Au niveau inférieur, il y a les niches d'innovations. Elles représentent des espaces (au sein et en marge du régime) dans lesquels des innovations radicales se développent. Celles évoluant en marge du régime dominant sont généralement portées par des petits groupes d'acteurs proposant des solutions ou encore des méthodes alternatives. Très souvent à petite échelle, ces innovations peuvent prendre la forme de projets divers, d'expériences, d'innovations techniques ou sociales (Mundler, 2020; Audet, 2015). Dans ce mémoire, elles représenteront les alternatives en agricultures (agriculture de proximité, agriculture biointensive, agriculture urbaine, ferme à échelle humaine, micro-ferme maraîchère, circuit court, cultures de couverture, etc.).

Le niveau supérieur est caractérisé par le paysage socio-technique, représentant l'environnement, le contexte (politique, social, culturel, institutionnel, etc.) dans lequel le régime et les niches se développent et évoluent. Il est possible de faire allusion à la mondialisation ou à tout évènement exogène pouvant fragiliser la stabilité du régime, tel que des guerres, des crises économiques, des évènements climatiques extrêmes, ou encore la COVID-19 (Audet, 2015). L'ensemble de ces évènements constitue un champ de force structurant et/ou faisant pression sur le régime. Ces évènements extérieurs ont la capacité d'ouvrir des fenêtres d'opportunités pour l'intégration de nouveaux réseaux d'innovation favorisant la transition (Audet, 2015; Mundler 2020; Geels et Schot, 2007).

Inversement, par la présence de mécanisme de verrouillages, les innovations qui se créent à l'intérieur du régime dominant tendent à reproduire ce régime plutôt qu'à le modifier de manière radicale (Fransolet, 2013). En effet, le régime a pour caractéristique de stabiliser les trajectoires existantes de celui-ci, ou en d'autres mots, de stabiliser la gestion du régime (Mundler, 2020; Geels et Schot, 2007, Audet, 2015). Dans la littérature des études sur la transition, le concept de verrouillage est mis de l'avant pour désigner cette « stabilité » (Mundler, 2020, p. 9). Tel que défini par Baret et al. (2013, p. 7) :

Le verrouillage se définit comme une situation où une technologie dominante qui empêche le développement de trajectoires alternatives. L'origine d'un verrouillage est le plus souvent multifactorielle, sociale et technique (on parlera de verrouillage socio-technique) et liée à la dépendance au chemin de la plupart des innovations.

Ces verrouillages sont renforcés par les institutions formelles et informelles, ou encore par d'autres éléments, telles les habitudes alimentaires ou nos croyances et représentations (Mundler, 2020). Comparable à des nœuds, il est difficile de passer par-dessus, de revenir en arrière ou prendre d'autres routes, ce qui exclut les trajectoires alternatives à l'intérieur même du régime. Ces verrouillages ont pour effet de bloquer tout processus de transition. Il est donc nécessaire de créer de nouvelles avenues, à savoir des « déverrouillages » (Mundler, 2020; Audet, 2015; Stassart et al., 2012).

Pour que le régime dominant enclenche tout processus de transition, celui-ci doit être bousculé par le niveau inférieur (les niches d'innovations) et le niveau supérieur (le paysage). La capacité de modifier un régime vient donc principalement de changements au sein de ces deux niveaux et non à l'intérieur même du régime. Ces changements ont alors pour effet d'affaiblir le régime, offrant ainsi des opportunités de développement pour les innovations de niche, à travers une ou des fenêtres d'opportunité, généralement créé par un choc exogène. Cette perturbation du régime encourage ainsi une phase de reconfiguration durant laquelle les innovations peuvent pénétrer dans le régime existant et le modifier (Mundler, 2020, p. 10 ; Fransolet, 2013). Par exemple, la COVID-19 représente un moment clé de la modification du schème de pensée de plusieurs Québécois face à leur système alimentaire. Ainsi, de manière générale, le cadre théorique développé dans la littérature de la perspective multi-niveaux sur les transitions socio-technique, permet de mieux comprendre la complexité et les difficultés auxquelles la transition vers un système alimentaire davantage durable, autonome et résilient au Québec est confrontée (Mundler, 2021).

Finalement, central dans cette recherche, le concept d'agroécologie peint « une voie prometteuse et mobilisatrice pour imaginer et construire des systèmes agricoles et alimentaires innovants qui soient plus résilients » (Mundler, 2020, p. 8).

L'agroécologie propose [...] une vision renouvelée de la pratique agricole et de l'alimentation, selon laquelle les processus écologiques et la justice sociale doivent se trouver au cœur même du fonctionnement des agroécosystèmes ainsi que du système alimentaire en général. (Olivier, 2021, p. 41)

Bref, c'est dans l'approche théorique développée ci-haut ainsi que dans l'agroécologie que les fondements de ce mémoire prennent leurs sens. C'est à travers ce cadre théorique que cette recherche a puisé ses fondements ainsi que la marche à suivre pour entamer une transition agroécologique juste au Québec.

Approche méthodologique

Au plan méthodologique, ce mémoire prendra la forme d'une recherche fondamentale, de type qualitatif. Contrairement à une approche quantitative visant à établir des corrélations entre les variables (le « pourquoi ») (Morange & Schmoll, 2016, p. 23), « la méthodologie qualitative peut fournir des connaissances qui ciblent des enjeux, des questions ou des problèmes de société » (Tracy, 2020, p. 7, traduction libre). S'intéressant aux obstacles à une transition agroécologique juste au Québec, leurs significations et la façon (le « comment ») dont ils perturbent l'atteinte du projet de société que peut représenter l'agriculture, l'objet d'étude de cette recherche serait difficile à quantifier (Morange & Schmoll, 2016, p. 23). Afin de démontrer la complexité du présent sujet, les méthodes qualitatives et une vision holistique (globale) seront indispensables au sein de la stratégie de recherche utilisée (Hardwick, 2009).

La structure de la preuve repose sur une étude de cas. Tel que le précise Gagnon (2012, p. 2), l'étude de cas « permet une compréhension profonde des phénomènes, des processus les composant et des personnes y prenant part ». Par son approche holistique, nuancée et intégrée, l'étude de cas comme méthode de recherche est bien utile en géographie. Susan W. Hardwick (2009, p. 441) en expose différents types: 1) exploratoire, lorsque le cas d'étude mène à un travail ultérieur plus exhaustif; 2) descriptif, où une explication globale d'un phénomène est faite; 3) explicatif, si la recherche mène à des modèles prédictifs; 4) intrinsèque, lorsque le chercheur a déjà un intérêt pour le sujet avant de l'étudier; 5) instrumentale, quand l'étude de cas est utilisée pour étudier et analyser plus que ce qui est évident pour l'observateur; et 6) collective,

quand différentes études de cas sont analysées et comparées. Documentant, analysant et expliquant les obstacles à une transition agroécologique, la présente recherche se situe à la jonction des types 1, 2 et 4.

Tout comme le souligne Hardwick (2009, p. 445), à travers cette étude de cas, nous nous intéressons à plus qu'une simple analyse du discours des participants. En effet, cette méthode nous a permis de construire « la société » ou cette recherche, par les relations établies entre les individus (Hagedorn, 1983 dans Gagnon, 2012, p. 13). Tel que le précise Hardwick (2009, p. 445) :

The interaction between and among actors is also important, as is the context of the place or group being studied. Along with the contextual interpretation of data from this kind of study, perhaps even more importantly, is the consistent way that case study projects call attention to the impacts, perceptions, and voices of the powerless as well as the powerful.

Enfin, l'étude de cas incite le chercheur ou la chercheuse à utiliser un large éventail de méthodes de récolte des données (Gagnon, 2012; Berg, 2007). Plus précisément, pour qu'une étude de cas soit concluante, Hardwick (2009, p. 442) souligne l'importance d'utiliser plusieurs sources d'informations. Trois méthodes de cueillette de donnée ont ainsi été utilisées dans cette recherche, soit la revue de la littérature, l'entretien semi-dirigé et l'observation.

Afin de cerner l'objet d'étude ainsi que pour s'informer des bases théoriques déjà existantes, une revue de la littérature grise et scientifique a été effectuée. Cette méthode a d'abord été mise de l'avant afin d'identifier la problématique et les questionnements qu'elle soulève (Gagnon, 2012). Par la suite, dans le cas de la présente recherche, la revue de la littérature a également été utilisée pour répondre au premier et au second objectif de cette recherche. Afin de diversifier les méthodes de collecte de données mise de l'avant dans ce mémoire, l'entretien a également été utilisé. L'entretien ou l'entrevue représente la production de discours par un tiers (Morange et Schmoll, 2016). L'entrevue est, selon Gagnon (2012, p. 61), « l'une des plus importantes sources d'information ». Ainsi, l'entretien semi-dirigé a été retenu dans l'idée d'identifier les verrouillages à une

transition agroécologique juste au Québec. Contrairement au questionnaire, se situant davantage du côté de l'enquête quantitative, l'entrevue semi-dirigée semble plus opportune pour aborder les enjeux soulevés dans la présente recherche (Gagnon, 2012).

Dans le cadre de celle-ci, notre échantillon représente, comme le dit Pirès (1997, p. 122), « une petite quantité de quelque chose pour éclairer certains aspects généraux du problème ». De manière plus précise, notre échantillonnage, ciblé et non aléatoire, a été fait en deux temps. D'abord, plusieurs données issues de différentes sources (articles de journaux, sites internet, déclarations, rapports, etc.) ont été sélectionnées. Une telle sélection a eu pour but de représenter la diversité des différents acteurs présents au sein du secteur agricole au Québec. Ensuite, en lien avec les objectifs d'analyser et critiquer les impacts du modèle agro-industriel sur la société québécoise, d'identifier les verrouillages limitant l'épanouissement de modèles alternatifs et de documenter les solutions proposées comme alternatives en agriculture au Québec, notre recherche nous a amené à composer un échantillon intégrant différents groupes d'acteurs d'âge, de genre et aux intérêts variés. Cette sélection a également permis de questionner les besoins et les réalités en agriculture et de s'intéresser aux modalités de cohabitation dans le secteur agricole, mais aussi d'obtenir le point de vue des agriculteurs établis et de la relève (Annexe 1).

Il est évident que la petite taille de l'échantillon de cette recherche n'est pas représentative de la population et des multiples facettes du secteur agricole du Québec. Il est donc impossible de généraliser les résultats de cette recherche sur l'ensemble des parties prenantes du secteur agricole de la province. Seulement, un effort a été fait dans la sélection des acteurs constituant cet échantillon. En effet, par souci de transparence et de crédibilité, une attention particulière a été portée afin de sélectionner des acteurs de divers horizons au sein du secteur, pour la plupart déjà connues du grand public. Leurs connaissances, champs d'expertise et honnêteté ont été primordiaux dans la réalisation de cette recherche et nous les remercions infiniment.

La prise de contact initiale avec les acteurs ciblés a eu lieu soit par courriel ou par l'entremise des réseaux sociaux tels que Facebook ou LinkedIn. Ensuite, les rencontres ont eu lieu suivant le format établi par les participants. Ainsi, dix entretiens semi-dirigés d'une trentaine de minutes ont été effectués entre septembre 2022 et février 2023. Avec

la pandémie de la COVID-19, les rencontres se sont faites par vidéoconférence (six), par téléphone (trois) et en personne (une). La période de terrain s'est faite en deux temps avec trois des acteurs, soit l'entretien et ensuite une visite des installations et/ou de la ferme. Au début de chaque entretien, l'accord du participant pour procéder à l'enregistrement audio de la conversation était demandé (l'ensemble des participants ont répondu positivement à cette demande). L'enregistrement audio nous a permis de nous concentrer sur les conversations, en plus de faciliter ensuite la transcription de celles-ci.

La grille d'entretien utilisée pour cette recherche était formée de deux questions fermées afin de recueillir des informations sur chacun des participants ainsi que de questions ouvertes afin de comprendre la perception de ceux-ci sur les dynamiques qui animent le système alimentaire de la province (Annexe 2). Ces deux types de questions ont été mis de l'avant afin de répondre à la question et aux objectifs de cette recherche. De plus, les questions portaient sur des thématiques nécessitant d'être documentées (par exemples : les effets de la pandémie, le niveau d'informations des Québécois sur les aliments qu'ils consomment, l'achat local au Québec, les habitudes alimentaires des Québécois, l'autonomie alimentaire, le modèle agro-industriel et ses problématiques ainsi que la transition agroécologique). Sachant que l'entretien n'est pas un outil de collecte de données qui est neutre, la possibilité de créer un discours avec les informations retenus, leurs interprétations ainsi que la méthode utilisée pour le faire, a été prise en considération durant cette recherche. Enfin, même si l'ensemble des participants ont accepté d'être enregistrés, la présence de l'enregistreur audio peut avoir influencé leur discours ou leur attitude (Morange et Schmoll, 2016, p. 105).

Tel que défini par Morange et Schmoll (2016, p. 62), l'observation « renvoie à une méthode d'analyse des usages sociaux de l'espace et des interactions sociales dans l'espace ». Ainsi, à travers cette autre méthode de collecte des données, nous avons cherché à observer les processus à la base de la fabrication de l'espace en tant que construit social. À travers notre enquête et selon le contexte, nous avons tenté d'occuper tant la position de « l'observatrice complète » que « l'observatrice en tant que participante » (Gold, 1958, p. 220-221). Ainsi, adoptant ces positions, nous avons cherché à faire « de l'observation directe externe (posture externe) [...] [ou encore de] l'observation participante complète (le chercheur participe pleinement et au même titre

que les autres à l'activité observée) » (Morange et Schmoll, 2016, p. 67). À travers ces périodes d'observation, nous avons eu « accès à des éléments qui échappent généralement à l'examen externe et de percevoir la réalité du point de vue de quelqu'un d'interne au cas » (Gagnon, 2012, p. 60). Dans le cas de cette recherche, les observations ont été jumelées à trois des entretiens semi-dirigés, lors de sorties de terrain ayant été planifié simultanément ou à la suite de ces derniers. Ainsi, ces périodes de terrains ont eu lieu au Québec, nous permettant d'aller à la rencontre de Dominic Lamontagne, d'Ariane Baumann, de Stéphane Guay et de leur ferme respective.

Pour finir, notre position en tant que chercheuse, représente l'une des grandes limites à cette recherche. Certains participants ont pu être intimidés par ce statut. Même si nous avons tenté de provoquer des interactions positives et respectueuses, les jugements et/ou appréhensions liés à ce statut ne peuvent disparaître complètement, pouvant limiter l'accès et l'ouverture des participants. De plus, la participation à un entretien ne représente pas une tâche facile pour tous et à peut-être soulevé un sentiment chez les participants, qui en tant que chercheuse, nous est inconnu. Cela a donc été pris en considération lors de l'analyse des données. Inversement, en tant que chercheuse, il est important de garder en tête le fait que nos intérêts peuvent différer de ceux du participant lors d'un entretien. Tout au long de cette recherche et particulièrement lors de la période de terrain, le respect des participants a guidé notre démarche, qui avait avant tout pour but ultime de susciter une rencontre humaine sur un sujet d'intérêt commun (Morange & Schmoll, 2016, p. 48; McDowell, 2010, p. 159).

Considérations éthiques

Cette recherche a été évaluée par le *Comité d'éthique de la recherche en arts et humanités* de l'Université de Montréal (CERAH-2022-077-D) (Annexe 3). Les participants ont donné un consentement libre et éclairé en ce qui a trait à leur participation à cette recherche, en ayant pris connaissance des objectifs de celle-ci. Aucune compensation financière ou incitation de quelque sorte que ce soit n'a été offerte en échange d'une contribution à cette recherche. Tel que souligné dans le *Formulaire d'information et de consentement*, les renseignements et données recueillies dans le cadre de cette recherche seront conservés dans un lieu sûr (sur un espace infonuagique sécurisé). Les enregistrements ont été transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle sur les participants, 7 ans après la fin de l'étude, conformément à la Politique de l'Université de Montréal.

Dans le cas de la présente recherche, par souci de transparence et de crédibilité, l'identification des participants au sein de celle-ci a été importante. Toutefois, s'ils souhaitent que leur identité reste confidentielle, ils étaient assurés qu'aucune information permettant de les identifier ne serait publiée (9 participants sur 10 ont accepté que leur identité ne reste pas confidentielle). À noter, la personne souhaitant que ses renseignements personnels demeurent confidentiels m'a tout de même autorisée (avec une confirmation écrite) d'identifier sa fonction ainsi que son rôle au sein du secteur agricole de la province.

Maintenant que les bases de cette recherche ont été détaillées à travers la mise en contexte, la problématique ainsi que la question de recherche, le cadre théorique et finalement, la méthodologie, les chapitres qui suivent formeront le corps de cette recherche.

CHAPITRE 1 - L'ENRACINEMENT DU MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL AU QUÉBEC

Les paysages et territoires du Québec ont été façonnés par l'agriculture. Marquées par le travail de plusieurs générations, les campagnes québécoises ont connu d'importantes transformations depuis la Seconde Guerre mondiale (Dupont, 2009). Bouleversé par de nombreux facteurs comme l'expansion des échanges commerciaux, les progrès technologiques et l'urbanisation, le secteur agricole québécois a graduellement adopté le modèle agro-industriel, qui domine aujourd'hui. Le mode de vie du monde rural du Québec, mais également du monde entier, fut transformé au niveau social, économique et politique.

En lien avec notre premier objectif de recherche, ce chapitre trace la riche histoire du développement agricole du Québec et les circonstances qui ont favorisé l'enracinement du modèle agro-industriel au sein de celle-ci. Selon Michel Morisset (1987, p. 6), trois grandes périodes caractérisent l'évolution de l'agriculture de la province, à savoir : « l'agriculture traditionnelle ou domestique (1854-1939), l'agriculture marchande diversifiée (1939-1966) et l'agriculture spécialisée (1966-...) ». Établie il y a plus de 35 ans, cette périodisation ne prend pas en compte les transformations importantes qui ont eu lieu à la fin des années 1980 et durant les années 1990, avec la libéralisation des marchés. Ces transformations sont suffisamment importantes pour proposer l'idée qu'ils constituent une quatrième période distincte dans l'évolution de l'agriculture québécoise, à savoir : l'agriculture néolibérale (1995- aujourd'hui). Ce chapitre retrace brièvement l'histoire agricole du Québec et la montée du modèle agro-industriel en agriculture à travers chacune des quatre périodes caractérisant l'évolution du secteur.

1.1. L'agriculture traditionnelle ou domestique (1854-1939)

Débutant avec l'agriculture traditionnelle ou domestique (1854-1939), la première période détaillée au sein de ce chapitre est caractérisée par une agriculture tournée vers la famille plutôt que le marché, répondant principalement aux besoins de subsistance des ménages du Québec. Les familles québécoises produisaient et transformaient à la ferme la majorité des aliments pour leur subsistance. Évoluant au fil des années, durant cette

période, l'agriculture du Québec a toutefois connu d'importants changements, passant à travers des moments de crise, de récession, de prospérité, de colonisation agricole du territoire, en plus de la mécanisation et de la marchandisation du secteur agricole du Québec. Ainsi, à travers cette modernisation de la province, les liens entre l'agriculture et le développement économique se sont tissés de plus en plus.

Au début de cette période, l'agriculture représentait la principale industrie pour les Québécois. La production et la consommation des denrées étaient faites localement et les surplus, rarement de grande ampleur, étaient vendues sur les marchés locaux. Une grande diversification était présente au sein des cultures. L'existence de machinerie était moindre et l'usage d'intrants chimiques manufacturés quasi inexistant. Aucun produit transformé ne se retrouvait dans les kiosques ou les étalages des petits magasins de l'époque. Les denrées changeaient selon la production et les saisons (Mundler et Criner, 2016). Cette agriculture traditionnelle représentait avant tout un moyen de survie. Si certains agriculteurs offraient de leurs produits à des personnes de classes supérieures ou aux citadins, de manière générale, « l'agriculture était pratiquée pour soi, pour assurer sa propre survie et répondre aux besoins primaires de sa famille » (Gagné, 2002, p. 65).

Très nombreuses, les familles de l'époque représentaient un ensemble d'individus se regroupant de manière autonome et communautaire, où chacun mettait la main à la pâte gratuitement (Rioux, 1955, p. 8). Cette unité de production familiale était supervisée par le père et la mère de la famille. À une époque où le père devait établir ses fils sur une parcelle de terre et doter ses filles lors du mariage, l'épargne était très importante et valorisée au sein du noyau familial, ainsi que par le clergé, soit les leaders idéologiques de l'époque (Gagné, 2002, p. 66).

On pratiquait la rotation des cultures comme technique agricole. En plus de conserver la fertilité des sols, celle-ci sécurisait les récoltes et diminuait les risques de perte. Certes, l'utilisation de plusieurs cultures améliorait la production, mais pas assez pour que les cultivateurs en tirent un grand profit. Ces ménages produisaient et transformaient à la ferme la majorité des éléments dont ils avaient besoin pour vivre, dans le plus grand éventail possible de domaines. Ils ne connaissaient pas d'autres moyens de vivre (Fortin, 1971, p. 153).

Les années 1850 ont été marquées par l'*Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans la province du Bas-Canada* en 1854, soulignant l'abolition du régime seigneurial. Près d'un siècle après la Conquête et plus de 60 ans après l'abolition de la féodalité en France, le régime seigneurial a disparu de façon graduelle, avec des compensations monétaires (rentes) pour les seigneurs, qui gardaient leurs droits de propriété. Hormis ce contexte socio-économique de l'époque, d'autres éléments ont mené à l'instauration de cet Acte, notamment les obligations imposées par les seigneuries, qui allaient à l'encontre de l'entrepreneuriat prôné par les Britanniques. De plus, la Rébellion de 1837-1838 s'inscrivait dans un mouvement antiseigneurial dans les plaines de Montréal, où les seigneurs étaient pour la plupart des Anglais (Grenier et Morissette, 2013, p. 62 et 64).

La grande crise agricole qui s'étend des années 1830 à la fin du régime seigneurial, en 1854, montre la fragilité et les limites de ce secteur comme rempart national alors que sa reproduction élargie est mise en danger par l'épuisement des sols, la surpopulation des seigneuries, la famine, les maladies et un régime foncier qui ne permet pas son extension. La crise agricole a des conséquences sur la capacité de croissance et de reproduction de l'ensemble de l'économie, l'exode des populations en étant une autre expression. Une des institutions principales héritées du régime français, maintenu et réapproprié par le régime anglais, la tenure seigneuriale des terres, devient de plus en plus une entrave au développement du capitalisme. (Morisset, 2010a, p. 11)

À partir de 1854, et ce jusqu'en 1939, le Québec amorce une longue transition vers une agriculture marchande (Dupont, 2009, p. 39). De plus, au lendemain de cette « abolition » du régime seigneurial, la libération des cultivateurs de l'assujettissement seigneurial a permis la mise en place d'un marché de la terre. Inégal au départ, ce marché a été d'autant plus sollicité que le manque de sol arable guettait alors la province (Dupont, 2009, p. 48).

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, on observe une augmentation des besoins en denrées alimentaires, conséquence directe du développement rapide du capitalisme industriel et de l'urbanisation. Sans machineries ni intrants, l'augmentation de la production agricole s'est faite de façon extensive à travers une seconde vague de colonisation du territoire québécois par des familles pratiquant l'agriculture familiale (Morisset, 1987). Le peuplement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Témiscouata et de la Matapédia entre 1850 et la Première Guerre mondiale, puis de l'Abitibi-Témiscamingue à la suite de celle-ci, s'est ainsi fait suivant cette logique. Cette colonisation a engendré l'augmentation du nombre total des occupants des terres agricoles du Québec entre 1852 et 1941 (Tableau 1) (Séguin, 1982, p. 542; Linteau, Durocher et Robert, 1989, p. 22).

Tableau 1 : Nombre et répartition des exploitants agricoles selon l'espace occupé au Québec, 1852-1951

Année	Moins de 10 acres	De 11 à 50 acres	Plus de 50 acres	Nombre total
1852	14 447 (15%)	20 224 (21.1%)	61 112 (63.7%)	95 813
1861	6 822 (6.4%)	23 260 (22%)	75 589 (71.5%)	105 671
1871	10 510 (8.9%)	22 379 (18.9%)	85 197 (72.1%)	118 086
1881	19 150 (13.8%)	24 564 (17.8%)	94 149 (68.2%)	137 863
1891	51 057 (29.1%)	22 296 (12.7%)	101 643 (58.0%)	174 996
1901	24 149 (16.03%)	20 047 (13.3%)	106 403 (70.6%)	150 599
1911	25 962 (16.25%)	22 209 (13.9%)	111 520 (69.8%)	159 691
1921	7 953 (5.7%)	17 012 (12.3%)	112 654 (81.8%)	137 619
1931	6 710 (4.9%)	16 976 (12.4%)	112 271 (82.5%)	135 947
1941	4 413 (2.8%)	18 875 (12.2%)	131 381 (84.9%)	154 669
	9 acres et moins	De 10 à 69 acres	Plus de 69 acres	
1951	3 004 (2.2%)	13 289 (9.8%)	118 043 (87.8%)	134 336

Source : Séguin, 1982, p. 542.

Malheureusement, dès la moitié du 20^e siècle (1951), l'attrait du monde industriel ainsi que les limites géographiques des sols arables ont contribué à la modification des modes de vie des agriculteurs. En effet, si la terre était favorable à l'exploitation agricole dans certaines régions de la province, tel qu'au Saguenay et dans la vallée du Saint-Laurent, la non-fertilité du Bouclier canadien et des Appalaches a posé des problèmes dans la poursuite de la colonisation. C'est dans ce contexte et en lien avec l'augmentation

démographique que le travail en usine devient de plus en plus intéressant (Dupont, 2009, p. 47- 48).

À partir de la Confédération (1867), une double évolution se met ainsi en place (Linteau, Durocher et Robert 1989, p. 23). Elle se distingue d'abord par un recul des frontières et un agrandissement rapide du territoire de la province à travers la colonisation. La création de différentes régions s'en est suivi ainsi que leur articulation entre elles et leurs polarisations en vue du développement économique, qui se faisait de plus en plus rapide. Au cours de la première décennie du 20^e siècle, un ralentissement de la colonisation a, pour ces raisons, été observé. Si l'argent et l'approvisionnement du marché se situaient au second plan au fondement de ce grand mouvement colonialiste, après 1910, ils ont gagné en importance. Allant de plus en plus loin sur le territoire, la colonisation « gratuite » (sans déboursier d'argent) était alors devenue plus difficile (Morisset, 1987, p. 20).

Le développement d'un réseau de communication entre les différentes régions de la province a également joué un rôle d'importance dans cette remise en question des modes de vie. Si les liens entre les différentes régions du Québec étaient jusqu'alors très faibles, conséquence de la pratique d'une agriculture d'autosuffisance, ceux-ci ont augmenté entre 1887 et 1929, soit à partir de la mise en place du premier ministère de l'Agriculture du Québec. Le développement de ce système s'est fait, dans un premier temps, pour rapprocher l'agriculture des marchés régional et provincial, stimulant du même coup la production. Dans un deuxième temps, l'exploitation de plus en plus grande des ressources naturelles a rendu nécessaire l'unification des régions au sein d'un plus grand réseau de communication (Dupont, 2009, p. 32; Linteau, Durocher et Robert, 1989, p. 22). L'articulation d'un tel réseau a vite mené à la création de centres urbains, où les activités économiques de chacune des régions y étaient en partie contrôlées. Cette urbanisation s'est également étendue durant cette même période aux villages, devenant des centres régionaux d'échanges et de services, soit des petites villes. Cela a notamment été le cas de Sherbrooke, Chicoutimi, Hull, Québec et Montréal (Linteau, Durocher et Robert, 1989, p. 23). Finalement, ce réseau de communication s'est étendu au-delà des frontières de la province, devenant transcontinental en 1919, avec l'arrivée de la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* (aujourd'hui le CN), qui exploitait

le plus long réseau ferroviaire d'Amérique du Nord (31 000 km de voies ferrées au Canada et aux États-Unis) (Tucker, 2017). Grâce à ces chemins de fer ralliant les côtes de l'Atlantique, du Pacifique et du Golfe du Mexique, le transport des biens de consommation et des denrées alimentaires a grandement été facilité. Quelques années plus tard, l'inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent en 1959 a également joué un rôle d'importance dans le développement de ce réseau de communication et dans l'acheminement des marchandises (Corporation de Gestion de la voie Maritime du Saint-Laurent, 2023).

Aller vivre et travailler la terre dans les territoires éloignés du Québec était devenu difficile et de moins en moins avantageux pour les familles. La production agricole de l'Ouest et des Prairies, étant plus facilement acheminée au marché, faisait compétition à la production et à la vente des produits québécois, tant au sein de la province qu'ailleurs (Dupont, 2009, p.40). À ceci s'ajoute l'exode de la pratique de l'agriculture par les jeunes, pour des emplois salariés, souvent en milieux urbains. Dès lors, montrant de plus en plus ses faiblesses, la colonisation ainsi que la mise sur pied de nouvelles fermes familiales ont alors connu une stagnation. L'agriculture de cette époque rencontrait de nombreuses difficultés.

L'ensemble de ces éléments a eu un impact direct sur l'approvisionnement en denrées alimentaires des centres urbains, ainsi que des familles n'ayant pas de ferme. L'augmentation de la production agricole et des surplus destinés aux populations urbaines reposait sur l'agrandissement des surfaces d'exploitation par l'augmentation des terres défrichées sur les fermes déjà existantes (Morisset, 1987, p. 22 à 25). La vente de ces surplus devient essentielle, permettant aux fermes familiales de conserver leur propriété et de combler leurs besoins qui se sont faits de plus en plus larges avec l'électrification et la mécanisation imminente des fermes, des années 1920 à 1960 (Dupont, 2009, p. 48; Dorion, 2000). Cela a d'ailleurs impacté les valeurs et les motivations fondamentales de ces familles à pratiquer l'agriculture au cours de cette période. Tel que le précise Dupont (2009, p. 48) : « l'objectif principal des familles agricoles [...] [n'était] plus tant de se servir de la ferme pour accroître la descendance que d'assurer la préservation intégrale de la ferme de façon à la laisser à la lignée ». La polyculture qui satisfaisait la totalité ou presque des besoins alimentaires des familles s'est alors jointe à une forme de

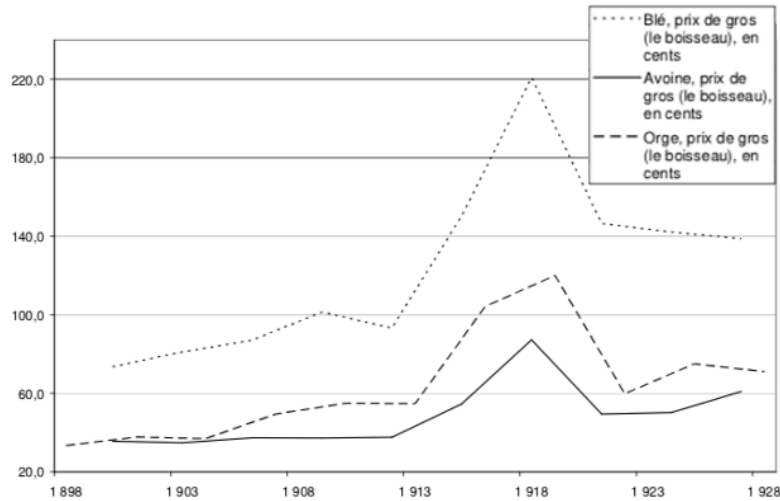
spécialisation (Dupont, 2009, p. 9). Ce mouvement de spécialisation a d'abord commencé près des grands centres urbains de la province et s'est ensuite étendu aux régions rurales. Ayant toutes des climats différents, une spécialisation régionale s'est également créée au sein de ce mouvement. Cela fut le cas pour le Québec, mais aussi pour le Canada et les réseaux commerciaux dans lesquels s'était insérée la province. Apparue avec la Première Guerre mondiale, ce modèle agricole a pris du temps à se généraliser, ayant été délaissé durant la crise économique des années 1930. Ce n'est que durant la Seconde Guerre mondiale que la spécialisation a de nouveau été entièrement appliquée (Dupont, 2009, p.49).

Déjà à la veille de la Première Guerre mondiale (1914-1918), les marchés avaient un impact sur le choix des productions agricoles au sein de la province (Dupont, 2009, p. 49). Les surplus étaient constitués de céréales pour le marché américain ainsi que de porcs et de produits laitiers pour le marché britannique. Seulement, la demande en denrées (suivant le développement industriel) était beaucoup plus élevée que le nombre de producteurs ayant des surplus destinés au marché (Rioux, 1955, p.12; Dupont, 2009). Avec la stagnation de la colonisation et du nombre de fermes ainsi que du manque de compétitivité générale des fermes québécoises, la Première Guerre mondiale a ouvert de nombreuses opportunités aux agriculteurs de la province afin d'aller se trouver du travail plus payant dans les villes. Un grand nombre d'agriculteurs se sont ainsi tournés vers le travail en usine, en milieu urbain. Les centres urbains du Québec comme Montréal n'étaient toutefois pas en mesure d'absorber une aussi grande masse de travailleurs agricoles cherchant un emploi salarié, contribuant ainsi à l'exode de plus de 900 000 Canadiens-français vers les États-Unis, principalement en Nouvelle-Angleterre, entre 1840 et 1930 (Coutier, 2018).

Cet afflux vers le travail en usine a fait en sorte que les agriculteurs restants ont dû compenser ce manque en produisant davantage. D'ailleurs, l'augmentation de la demande extérieure durant la guerre a été bénéfique pour ceux-ci. Alors que les Prairies produisaient surtout des céréales, les autres provinces comme le Québec produisaient du porc et des produits laitiers. Or, à l'issue de ce conflit, lorsque plusieurs pays d'Europe ont recommencé à produire leurs denrées, la prospérité économique des agriculteurs a décliné avec la chute des prix des exportations au début des années 1920 (Figures 2 et 3).

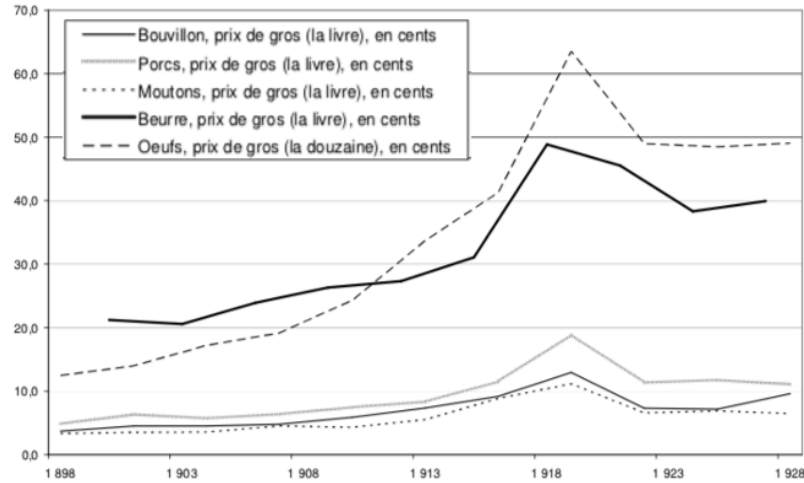
Le recensement de 1921 marque une importante transition, alors que la population urbaine dépasse pour la première fois la population rurale. Cet exode rural se traduit également par la diminution du nombre de fermes et des exploitants tout au long des années 1920 (Tableau 1) (Dupont, 2009, p. 45; Rioux, 1955, p. 14; Fortin, 1971).

Figure 2 : Prix du blé, de l'avoine et de l'orge, Québec, 1898-1928



Source : Dupont, 2006, p. 47.

Figure 3 : Prix pour certains élevages, Québec, 1898-1928



Source : Dupont, 2006, p. 46.

Les cultivateurs restants ont rapidement été confrontés à une structure de mise en marché des produits agricoles qui, bien que développée pour leurs besoins, s'est instaurée sans leur participation. Grâce aux commerçants, l'entreprise privée leur vendait le nécessaire pour équiper leur ferme en fournitures ou encore, s'occupait de l'achat des surplus de leur production agricole. Mécontents des prix qui leur étaient payés en comparaison au pouvoir d'achat des travailleurs dans les industries et les commerces, « les agriculteurs ont voulu se donner, par la formule coopérative, des organismes bien à eux, pour la défense de leurs intérêts collectifs et pour une commercialisation plus avantageuse des produits agricoles » (Gouvernement du Québec, 1968, p. 7).

Un mouvement coopératif est ainsi né au début du 20^e siècle, à travers cette volonté pour les agriculteurs d'avoir plus de contrôle sur leur secteur. Les premières coopératives au sein de la province étaient en grande majorité des beurreries et des fromageries. S'étendant par la suite à la commercialisation d'autres produits agricoles, le besoin d'étendre la formule coopérative à l'achat (fait en commun) de fournitures agricoles a également été rapidement ressenti. De là sont nées un grand nombre de coopératives mixtes (d'achat de fournitures et de mise en marché des produits agricoles) au sein de la province.

L'ensemble de ces coopératives locales ont été intégrées en 1922 à travers la formation de la *Coopérative Fédérée de Québec* (aujourd'hui Sollio Groupe Coopératif). En 1924, l'*Union Catholique des Cultivateurs* (UCC) est née afin de protéger davantage les intérêts professionnels des agriculteurs du Québec, dans un contexte d'après-guerre caractérisé par la surproduction, la chute des prix, l'endettement des cultivateurs et l'exode rural. Organisme de revendication, l'UCC s'est servi judicieusement de la force du nombre pour obtenir des résultats concrets en ce qui concerne les politiques agricoles, démontrant l'importance de l'agriculture dans la société québécoise. Dans ce même contexte, en 1927, pour la première fois, les agriculteurs ont eu accès à un Crédit Agricole, à travers la création de la Commission du prêt agricole canadien (la *Société du Crédit Agricole*, à partir de 1959) par le Gouvernement fédéral du Canada, offrant aux agriculteurs du pays du crédit hypothécaire à long terme (Gouvernement du Québec, 1968, p. 7-8; Union des producteurs agricoles [UPA], s. d.; Morisset, 2010a, p. 13). Pour Morisset (2010a, p. 12) : « la création de cette organisation [...] [a été] l'expression d'un

projet d'intégration économique de l'agriculture, qui [...] [devenait] de plus en plus, marchande, dans la société québécoise ».

Toutefois un évènement, en soi extérieur à l'agriculture vint perturber le mouvement amorcé et le ralentir de façon importante. Ce fut la grande crise du capital de 1929 qui fit passer au second plan l'incapacité de l'agriculture d'augmenter sa production marchande pour fournir l'alimentation du prolétariat, pour mettre au premier plan, l'aspect force de travail du rapport entre l'agriculture et l'industrie. (Morisset, 1987, p. 46)

Afin de résoudre le problème du nombre de chômeurs issus de la crise financière, une nouvelle vague de colonisation fut encouragée. C'est ainsi qu'en 1930 le plan Gordon du ministre de l'Immigration et de la colonisation du Canada, Wesley A. Gordon, en partenariat avec les provinces et les municipalités locales, a été mis sur pied, incitant un retour à la terre dans la décennie suivante. Cette nouvelle vague de colonisation a également été encouragée par l'Église et l'UCC (Rioux, 1955 ; p. 15; Dupont, 2009, p. 47; Morisset, 2010a, p.13). La colonisation de l'Abitibi-Témiscamingue s'est ainsi faite.

Suivant la Grande Dépression, un certain nombre d'actions ont permis au secteur agricole de la province de reprendre du poil de la bête et retrouver une certaine prospérité. L'intervention de l'État a été importante durant cette période, notamment à travers l'élaboration d'un plan de développement qui avait pour mission de faciliter la modernisation du secteur ainsi que l'instauration du Crédit Agricole (Gagné, 2002, p. 67). Créé par le premier ministre Duplessis en 1936, l'Office du Crédit Agricole a généré plus d'options en matière de crédit pour les agriculteurs québécois, n'ayant jusque-là eu accès qu'au prêt agricole fédéral créé en 1927. L'Office avait pour but d'aider davantage les agriculteurs de la province dans l'agrandissement de leurs exploitations, la mécanisation de leurs équipements et le développement de nouveaux types de culture. En 1937 est fondée la Corporation des agronomes du Québec (l'Ordre des agronomes du Québec à partir de 1974) (Morisset, 2010a; Veilleux, 2020; Lacroix, 2023a). Encore aujourd'hui, l'agronomie souligne l'importance de l'agriculture ainsi que la mise en œuvre des meilleures pratiques au sein de ce secteur, à travers « l'enseignement universitaire en

agronomie et l'implantation d'une véritable structure d'encadrement scientifique de l'agriculture » (Séguin, 1980, p. 12). La fondation de cette corporation découle d'un travail de longue haleine ayant débuté au milieu du 19^e siècle. Elle est considérée comme étant l'une des grandes innovations du 20^e siècle en agriculture au Québec.

En dépit de l'institutionnalisation et de la professionnalisation du secteur agricole durant la première moitié du 20^e siècle, sa position sociale, politique et économique centrale a été graduellement remise en question alors que le Québec s'urbanisait et s'industrialisait (Séguin, 1980, p. 14). Que ce soit par la saturation des terres cultivables ou la montée du capitalisme industriel, le secteur agricole et les régions rurales de la province ont été perturbés. La pression du marché sur le choix des types de culture ou des élevages sur les agriculteurs n'avait jamais été aussi forte, les poussant vers des pratiques plus rentables, marquant ainsi les débuts d'une agriculture plus spécialisée et l'abandon progressif de certains types de cultures ou d'élevages moins compétitifs. En germe avant la Première Guerre mondiale et ralenti dans son développement par le krach boursier, ce mouvement vers la spécialisation s'affirme durant la Deuxième Guerre mondiale (Dupont, 2009, p. 49). Pour plusieurs auteurs, la Deuxième Guerre mondiale met fin à l'agriculture traditionnelle et marque le début de l'agriculture marchande (Bouchard 2014; Morisset 1987).

1.2. L'agriculture marchande diversifiée (1939-1966)

Si l'abolition du régime seigneurial a marqué le début de la période précédente, pour Grenier et Morissette (2013, p. 92) :

L'Acte seigneurial de 1854 a mis fin aux « droits et devoirs », mais il a aussi clairement affirmé le maintien des droits de propriété des seigneurs, tant sur le domaine que sur les mouvances. En permettant aux censitaires de continuer à verser annuellement une rente constituée en remplacement de la rente seigneuriale, le législateur a préservé la relation seigneur/censitaire jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale pour une majorité de paysans du Québec.

En effet, le rapport personnel entre les seigneurs et les censitaires s'est terminé le 11 novembre 1940 (Séguin, 1980, p. 80; Grenier et Morissette, 2013). À ce moment, les censitaires ont donné leurs dernières rentes constituées (directement au seigneur), lors du paiement annuel, qui était en novembre. Cette date marque pour plusieurs auteurs « la véritable abolition de la féodalité en sol québécois » (Grenier et Morissette, 2013, p. 92).

C'est en 1935 que la *Loi abolissant les rentes seigneuriales* a été adoptée par l'Assemblée législative du Québec, créant le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales (SNRRS). Celui-ci avait pour but de mettre fin à ces persistances féodales, représentant une importante étape dans l'extinction progressive des seigneuries du Québec. L'objectif du syndicat était d'assister la libération des terres et des lots de terre des rentes constituées, qui avaient remplacé les droits seigneuriaux (Grenier et Morissette, 2013).

Son mandat [...] [était] d'effectuer, au nom des conseils de comtés et des villes indépendantes, le paiement final des rentes constituées aux détenteurs de droits seigneuriaux sur leur territoire. Pour ce faire, le SNRRS contracte un emprunt garanti par le gouvernement et devient le créancier de plusieurs municipalités du Québec. En échange, celles-ci doivent préparer un rôle spécial de perception, fixant le montant que le censitaire doit remettre au syndicat annuellement, en même temps que la taxe foncière. Les sommes perçues sont ensuite remises au Syndicat pour servir au remboursement de l'emprunt, amorti sur une période de 41 ans. Le dernier versement au SNRRS par les municipalités sera ainsi effectué en 1970. Certains censitaires vont donc payer pendant une trentaine d'années la «taxe» municipale instaurée pour remplacer l'ancienne rente constituée. (Mathieu, 2015).

Durant les 10 années qui ont suivies 1940, les propriétaires de ces rentes ont reçu un dédommagement du SNRRS, recevant jusqu'à 3 millions et demi de dollars canadiens (Grenier et Morissette, 2013, p. 77). De manière générale, cela a représenté un travail fastidieux pour le SNRRS qui a dû :

vérifier, avant de dédommager les seigneurs, l'authenticité des titres des rentes constituées de chacune des anciennes seigneuries. Il s'agit d'un exercice complexe puisque, depuis 1854, de nombreux seigneurs et leurs descendants se sont délestés de leurs droits sur les rentes constituées au profit de tierces personnes ou institutions.

Le rachat des rentes (la commutation) par les censitaires de la province reste toutefois un fait méconnu dans l'histoire du Québec, malgré le grand nombre de seigneuries de l'époque.

Le début de la Seconde Guerre mondiale marque l'augmentation de la demande, poussant les cultivateurs du Québec à améliorer leur productivité en partie grâce à la modernisation des méthodes agricoles et l'acquisition d'équipements plus performants.

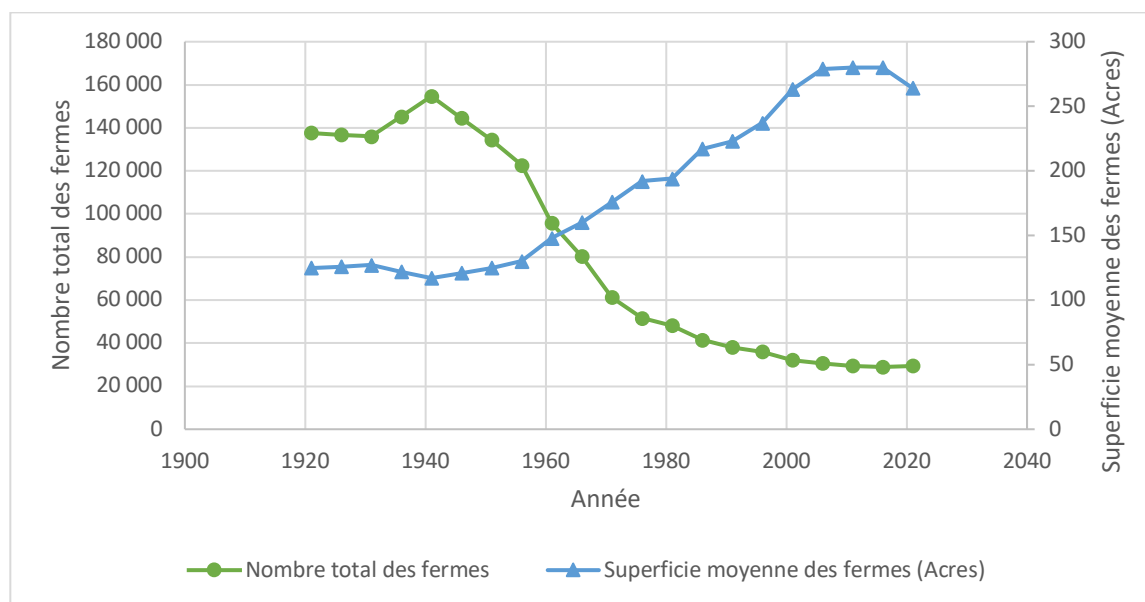
L'introduction du tracteur [a permis] [...] d'accroître la production de la terre, mais également d'élever les revenus de l'agriculteur. L'augmentation des revenus, à laquelle a contribué l'utilisation du tracteur [a permis] [...] de ne plus consacrer entièrement le revenu à la satisfaction des besoins primaires. On passe alors d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, bref, à la production marchande de l'agriculture. L'exploitant [a] [...] alors [pu] sortir de l'unité d'autoproduction, améliorer ses conditions de vie et s'intégrer à part entière à la société de consommation, suite à l'apparition d'un revenu discrétionnaire. Le tracteur a donc participé à l'instauration d'une nouvelle dynamique dans le secteur agricole. (Gagné, 2002, p. 66)

Les différentes causes à la base de cette nouvelle dynamique au Québec seront détaillées dans la prochaine section. Cela étant dit, loin des pratiques d'autrefois, après la Seconde Guerre mondiale, les agriculteurs deviendront dépendants des marchés et des outils, augmentant leur subordination face aux prix dérisoires des denrées qu'ils produisent. Cette intégration économique de l'agriculture a poussé les agriculteurs à devoir chercher d'autres sources de revenus, par exemple en agroforesterie ou encore en demandant un crédit. Ainsi, dans le processus d'intégration de l'agriculture au capitalisme, la ferme

traditionnelle s'est départie de plusieurs tâches intermédiaires (par exemple la fabrication de beurre, de fromage, de crème ou encore l'abattage des animaux), qu'elle a laissées aux organisations spécialisées (Morisset, 1987, p. 56 et 72). C'est ainsi que s'est développée l'industrie agroalimentaire du Québec en différentes filières, marquant l'intégration économique de l'agriculture et des fermes familiales à travers le renforcement des pouvoirs de la première sur ces dernières (Morisset, 2010a, p. 13; Dupont, 2009, p. 77-78 et 124). Avec cette modernisation de la province, les liens entre l'agriculture et le développement économique sont dorénavant unis.

À partir de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture du Québec connut une grande période de mutation guidée par trois phénomènes d'importance : la concentration des terres, la spécialisation et l'intensification (Ruiz et Domon, 2005, p. 1; Morisset, 1987). C'est durant cette période que le modèle agro-industriel s'est instauré au Québec. Tel que démontré dans la figure 4, à partir du début des années 1940, mais surtout dans les années 1950, s'est mise en place une logique commerciale, qui s'est d'ailleurs accentuée dans la décennie suivante, avec la mise en place des plans conjoints. Cela eut pour effet de concentrer les terres de la province. La concentration des terres est le processus par lequel la diminution du nombre de fermes donne lieu à une augmentation de la superficie moyenne des fermes restantes. Au Québec comme ailleurs, ce processus a été stimulé par l'exode rural occasionné par les faibles revenus des habitants de la campagne ainsi que de la saturation des marchés et de l'espace agricole (Ruiz et Domon, 2005; Gagné, 2002, p. 67).

Figure 4 : L'évolution du nombre de fermes et la superficie moyenne des fermes du Québec, 1921-2021

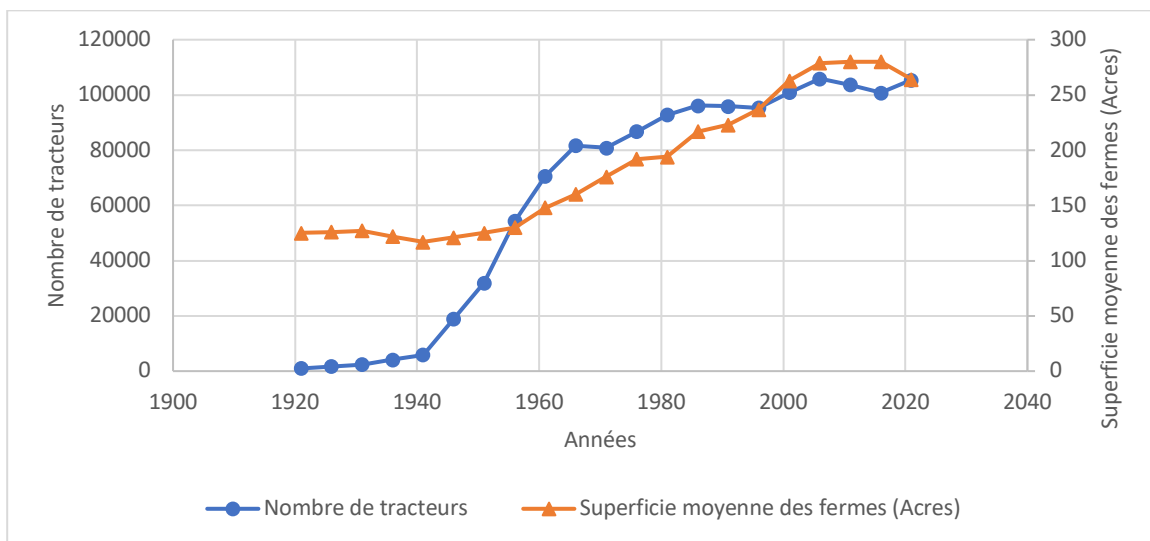


Source : Statistique Canada, 2023a,b,c. Réalisation : Rachel Sylvestre, 2023.

Suivant ces phénomènes (concentration des terres, spécialisation et intensification de l'agriculture) les agriculteurs ont alors revu leurs méthodes d'exploitation afin de répondre davantage aux besoins du marché. Tel que l'a exprimé Mendras (cité dans Gagné, 2002, p. 67) : « du moment que la terre ne nourrit plus simplement les hommes et que les cultivateurs habiles peuvent en tirer un revenu, elle prend une valeur économique ». Ce phénomène a particulièrement changé la campagne québécoise, qui autrefois attirait plus de 80% de la population de la province (Gagné, 2002, p. 67). L'ensemble de ces éléments (augmentation de la superficie moyenne des fermes, augmentation de la demande et diminution du nombre de producteurs) ont encouragé les agriculteurs à vouloir rentabiliser leur exploitation en recherchant le plus grand profit monétaire possible. L'atteinte de cet objectif s'est réalisée par la modernisation de leurs équipements et de leurs méthodes de production. Cela a été facilité, d'une part, par l'accès au Crédit Agricole, accompagné d'une plus grande tolérance des agriculteurs face au risque d'endettement que pouvait générer de tels prêts pour l'agrandissement de leur exploitation, et, d'autre part, grâce à l'intervention accrue de l'État dans le secteur agricole de la province (Linteau, Durocher et Robert, 1989, p. 283). La pratique de

l'agriculture générait de plus en plus des comportements convoitant la rentabilité des investissements (pour la machinerie, pour les améliorations locatives, etc.) chez les agriculteurs. De même, la situation économique favorable de l'époque a permis la modernisation des fermes, notamment avec l'acquisition de tracteurs, symbole de prospérité chez les agriculteurs. Le nombre de tracteurs est passé de 5869 en 1941 à 81 674 en 1966 (Figure 5).

Figure 5 : L'évolution du nombre de tracteurs et la superficie moyenne des fermes du Québec, 1921-2021



Sources : Statistique Canada, 2023d, 2023e. Réalisation : Rachel Sylvestre, 2023.

Un des effets de l'augmentation du nombre de tracteurs sur les fermes du Québec fut la diminution des besoins de main-d'œuvre agricole (Gagné, 2002). Cette nouvelle dynamique ainsi que le développement de la production marchande ont grandement été favorisés par l'intervention accrue de l'État (Morisset, 2010; Morisset, 1987; Corneau, 2020a). À cette époque, une ferme de taille normale possédait environ 30 hectares. Sur cette surface cultivable, une famille pouvait avoir jusqu'à 30 animaux. Chaque famille était ainsi encore capable de subvenir à ses besoins alimentaires, mais contribuait également à l'autosuffisance alimentaire de la province. Elles utilisaient peu ou pas de pesticides, qui commençaient à faire leur entrée sur les marchés, et pratiquaient la rotation des cultures. Une ferme élevait quelques porcs (entre 2 et 3 millions à l'échelle de la province), qu'elle nourrissait avec des restes de table et du petit lait. La Seconde

Guerre mondiale a ainsi marqué la fin de l'agriculture traditionnelle et le début d'une agriculture marchande diversifiée. C'est à partir de celle-ci que le marché prit une place centrale au sein des préoccupations des gouvernements (Bouchard, 2014, p. 17-18; Morisset, 1987).

C'est le gouvernement fédéral qui, à travers ses politiques agricoles, a ouvert la route vers la spécialisation de l'agriculture. Pas encore complètement spécialisés, les agriculteurs étaient toutefois fortement incités à augmenter leur production dans un petit éventail de domaines de production, délaissant celles qui étaient moins intéressantes et rentables. De plus, la mise en place d'un système de prime et l'établissement de règlements, normes et de classifications par le gouvernement fédéral a progressivement forcé les fermes à abandonner de nombreuses tâches de transformation et d'abattage, pour se cantonner à la sphère de production. Par exemple, la politique d'orientation agricole des années 1940 a poussé les provinces de l'Ouest à abandonner certaines cultures de céréales qui étaient destinées à la consommation humaine, comme le blé, pour se tourner vers la culture de l'avoine et de l'orge, utilisées pour nourrir les animaux. Entre 1943 et 1948, ces céréales furent principalement envoyées en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, où le gouvernement encourageait la production laitière et l'élevage porcin, destiné à la consommation locale et à la Grande-Bretagne (Morisset, 1987, p. 56 à 58).

Le passage vers l'agriculture marchande a également été facilité par l'électrification d'une majeure partie des zones rurales de la province durant cette période. En effet, alors que seulement 3,9% des fermes du Québec avaient l'électricité en 1921, le taux de branchement en 1966 était de 97,9% (Tremblay, 1993, p. 175). Cette électrification du monde rural s'est réalisée de façon importante entre 1945 et 1955, grâce à l'effort commun des entreprises privées, des nouvelles coopératives et d'Hydro-Québec après sa création en 1944 (Dorion, 2000). À travers ces transformations, les agriculteurs ont eu accès à des biens de consommation (moteurs et outillages électriques) auxquels ils n'avaient pas accès auparavant, rapprochant ainsi le mode de vie des habitants des campagnes à celui des habitants des villes (Morisset, 1987, p. 61; Morisset, 2010; Corneau, 2020a; UPA, s. d.-a).

Fait notable, durant cette même période, l'Église a perdu de son pouvoir (qui reposait sur l'agriculture traditionnelle) ainsi que de son importance aux yeux de la société québécoise, qui se modernisait rapidement (Morisset, 2010a, p. 14). Ce pouvoir se transporta plutôt au sein d'association et syndicat agricoles qui firent leur entrée, tout comme l'organisation économique des agriculteurs dans des groupes coopératifs (Morisset, 1987, p. 7; Morisset, 2010a, p. 14). En effet :

les agriculteurs marchands conquièrent à leur tour, non plus le territoire, mais le pouvoir au sein de leurs institutions (coopératives et syndicats) incarnant une nouvelle phase du nationalisme économique. Si la conquête du sol et le prosélytisme catholique ne sont plus au programme, la construction d'une forte base économique nationale qui repose sur l'agriculture marchande, le pouvoir local et régional des agriculteurs, les coopératives de transformation et d'approvisionnement ainsi que sur les institutions coopératives de crédits [...] [était] à l'ordre du jour (Morisset, 2010a, p. 14).

Les coopératives de cette période étaient différentes de celles du début du siècle. Elles faisaient la promotion notamment de l'emploi de leur accumulation pour l'agrandissement des bases productives et de la consommation, répondant ainsi à de nouvelles logiques et de nouveaux projets (Lévesque, Malo et Girard, 1999). Cette augmentation de la consommation fut particulièrement importante dans les centres urbains industriels comme Québec et Montréal. En effet, entre 1939 et 1951, plus de 100 000 personnes se sont déplacées de la campagne québécoise pour aller vivre et travailler en ville, augmentant ainsi la demande alimentaire. Malgré la spécialisation des fermes québécoises, l'approvisionnement des centres urbains de la province était menacé par les producteurs ontariens, mieux organisés et plus productifs (Morisset, 1987; Bouchard, 2014).

C'est en réponse à ces défis que le gouvernement provincial de Maurice Duplessis a instauré en 1952 une Commission d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs, sous la présidence du juge Georges-H. Héon (Lacroix, 2023b; Bouchard, 2014, p. 18). La Commission Héon (1952 à 1955) avait pour objectifs de promouvoir la

productivité et la spécialité des fermes (Proulx, 2008; Bouchard, 2014, p. 18). Comme le souligne Morisset (2010a, p. 17) : « La notion de spécialiste fait référence [...] à un niveau de performances techniques, à des coûts faibles de production et à une préoccupation pour une production en qualité, quantité et régularité, qui permette de fournir les circuits de distribution urbains qui se sont mis en place et se développent rapidement à la faveur de l'urbanisation. » En ce sens, le Rapport Héon formulait plusieurs recommandations quant à la modernisation et la spécialisation de l'agriculture, ainsi que la suppression des éléments jugés traditionnels. De plus, le Rapport recommandait l'adoption d'une loi favorisant l'organisation collective des producteurs du Québec pour la mise en marché de leurs produits (Morisset, 2010a, p. 18; Morisset, 1987, p. 86). De manière générale, ces recommandations ont, dans les faits, jeté les fondements de « la première charte de l'agriculture industrielle québécoise » (Bouchard, 2014, p. 18).

Faisant suite à cette commission, l'Assemblée législative du Québec (qui est devenue l'Assemblée nationale en 1968) a adopté en 1956 la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*, qui mettait en place les plans conjoints et marquait la fin de l'agriculture traditionnelle à travers l'adoption et la promotion de la productivité et de la spécialisation comme principe organisateur de l'agriculture de la province (Morisset, 1987, p. 83). Toujours en vigueur, le plan conjoint a pour but « d'améliorer les conditions de mise en marché; il [...] [permet] de mieux répartir les revenus tirés de la vente des produits agricoles et de la pêche, de simplifier les mécanismes d'approvisionnement des transformateurs et de structurer l'offre de produit qu'il vise » (Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec [RMAAQ], 2019). Tel que l'a souligné Roméo Bouchard, cofondateur et ancien président de l'Union Paysanne (Bouchard, 2014, p. 19) :

Le choix de faire des plans conjoints de mise en marché avec tous les producteurs d'un secteur plutôt qu'avec les coopératives qui ne regroupaient guère plus de 25% des producteurs permis, entre autres choses, de fermer les marchés aux producteurs qui ne répondaient pas à une réglementation stricte et qui nuisaient, disait-on, aux producteurs spécialisés. Les plans conjoints et les agences de vente obligatoires [...] favorisent le modèle de ferme productive intégrée aux grands marchés au détriment de la ferme territoriale axée sur les marchés de proximité.

De manière simplifiée, les plans conjoints représentent des ententes entre les producteurs d'un même domaine pour les conditions de production et de mise en marché, établissant ainsi « les règles » pour qui voudraient entrer dans leur industrie. Ayant de forts pouvoirs, certains plans conjoints vont même jusqu'à encadrer la gestion de l'offre, à travers des systèmes de contingentement de la production aussi appelés quotas, à savoir, l'octroi d'un droit de produire (Corneau, 2020a). Une telle gestion de l'offre permettait à cette époque, et aujourd'hui encore, « de réduire la surproduction, qui entraîne généralement l'instabilité des prix et la fluctuation des quantités de produits disponibles. [...] [Elle] permet d'offrir une stabilité financière aux entreprises agricoles et de garantir un approvisionnement régulier en produits de qualité aux consommateurs » (Gouvernement du Québec, 2023b). Les quotas ont ainsi été distribués aux gros producteurs (de lait, d'œufs, de poulets et de dindons) de cette période.

En plus de l'organisation des plans conjoints en opposition aux coopératives, l'agriculture marchande spécialisée a imposé dans le monde agricole le développement du syndicalisme spécialisé et l'élargissement du recours au capital bancaire et du salariat, pour assurer la concentration de la production, représentant des verrouillages majeurs au sein du secteur agricole de la province, qui seront détaillés plus tard (Morisset, 1987, p. 83). Enfin, ces plans conjoints se sont ainsi retrouvés à la base du renversement des rapports de forces entre agriculture et capital. Cela a marqué, en 1966, le début d'une nouvelle agriculture, ainsi que l'apogée de cette opposition entre les producteurs diversifiés et producteurs spécialisés. L'agriculture de la province n'était alors plus considérée comme un ensemble homogène, mais plutôt comme des secteurs spécialisés distincts (Morisset, 1987, p. 121, 131 et 136).

C'est durant la Révolution tranquille (1960-1970) que le gouvernement du Québec choisit de se donner les moyens d'une agriculture industrielle spécialisée. À ce titre, les politiques mises de l'avant par le parti libéral de Jean Lesage (1960-1966) ont débouché sur des projets favorisant l'élimination des petits producteurs, comme dans le cas de la création du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (groupe d'experts responsable de l'élaboration d'un plan de développement du territoire, avec pour objectif le développement économique et social), les quotas laitiers et la réglementation sanitaire. Cela a, en effet, impacté les petits agriculteurs qui ont alors quitté les zones rurales,

transformant radicalement leur mode de vie pour adhérer à la société de consommation des centres urbains (Morisset, 2010a, p. 18; Lacroix, 2023c).

1.3. L'agriculture spécialisée (1966-1995)

De 1966 à 1995, l'agriculture marchande diversifiée s'est graduellement spécialisée, de telle sorte que la plupart des agriculteurs ne produisent qu'une seule et unique marchandise agricole, destinée au marché. La mise en place de politiques et des programmes agricoles ainsi que l'augmentation du nombre de règlements et normes pour la transformation alimentaire ont largement contribué à la spécialisation des fonctions au sein du système agroalimentaire. C'est dans ce contexte que de nombreux agriculteurs ont délaissé les productions secondaires pour se concentrer sur une culture plus « facile » et rentable (Morisset, 2010a, p. 17; Dupont, 2009, pp. 126, 128; Morisset, 1987). La spécialisation des cultures a également bénéficié de l'adoption généralisée des technologies de la Révolution verte, notamment grâce à l'utilisation des engrais et pesticides chimiques, l'amélioration des techniques culturales et la mécanisation. C'est grâce à la législation favorable de l'époque, comme le rôle et à la présence de l'UCC ou encore celui de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) (mise en place par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*) que les fédérations des syndicats de producteurs spécialisés ont fait leur entrée durant cette période.

Avec la Seconde Guerre mondiale, les organisations syndicales de type général ainsi que les coopératives n'étaient plus adéquates, ne répondant plus aux besoins de mise en marché des agriculteurs et de leur produit. La création de regroupements spécialisés d'agriculteurs résulte du contexte dans lequel évoluait l'agriculture à l'époque. Remplaçant l'Office des marchés agricoles et la Commission d'industrie laitière, les pouvoirs de la RMAAQ ont été élargis et clarifiés. C'est ainsi qu'en 1966 des fédérations et des groupes spécialisés ont vu le jour dans plusieurs secteurs (lait, porc, volaille, etc.), permettant à chacun d'entre eux de se prévaloir de la législation nécessaire pour établir un plan conjoint. Cela a impacté les fédérations régionales et les syndicats locaux, perdant leur rôle d'importance. (Morisset, 1987, pp. 92, 97, 131).

Avec cette spécialisation et l'importante domination de l'agriculture de marché de type industriel, les fermes du Québec sont devenues de plus en plus productives et une importante vague de consolidation a eu lieu (Morisset, 2010; Corneau, 2020a). Plutôt stable avant la Seconde Guerre mondiale, la superficie moyenne des exploitations agricoles du Québec a continuellement augmenté depuis les années 1950 (Figure 4). Cette augmentation concorde avec la diminution du nombre de fermes, qui a chuté de 134 336 en 1951 à 48 144 en 1981 (Figure 4). Un des effets de la spécialisation sur les cultures est la diminution drastique des pâturages au profit des terres cultivées. Le pâturage représentait 5% du territoire dans plus de 500 municipalités en 1951 et dans plus de 50 municipalités dans les années 2000. Cette régression est liée aux impératifs de productivité et de contrôle de l'alimentation des bêtes par les agriculteurs, confinant ainsi les troupeaux dans des bâtiments et libérant les pâturages. La superficie des terres en culture a diminué jusqu'en 1971, pour finalement augmenter de manière importante dans les dernières décennies (Ruiz et Domon, 2005, p. 9).

De plus, à travers cette vague de changements, l'Église n'avait plus la place qu'elle avait auparavant au sein de la société québécoise. Témoin de cette transformation, l'UCC est devenu l'Union des producteurs agricoles (UPA) en 1972. La société québécoise a alors connu des changements sans précédent, passant d'une société agraire et religieuse à une société moderne et industrielle (UPA, s. d.-a; Morisset, 2010a).

Marquant l'apogée de ces changements majeurs au sein du secteur agricole de la province, la *Loi sur les producteurs agricoles* adoptée en 1972 fait de l'UPA l'unique association accréditée représentant l'ensemble des producteurs agricoles de la province (Bouchard, 2014, p. 19; UPA, s. d.-a). Au cours de la décennie qui a suivi, l'UPA a joué un rôle important dans le zonage agricole et le système de taxation, le développement régional, la consolidation des plans conjoints, la mise sur pied de l'assurance récolte, ainsi que l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) (UPA, s. d.-a).

En 1978, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA) est adoptée par le Gouvernement du Québec. À partir de l'adoption de la loi, « sur un territoire identifié par décret gouvernemental, l'utilisation du sol à des fins autres que l'agriculture, le morcellement des terres, l'enlèvement de sol arable et la coupe d'érables dans une érablière ont été prohibés » (Gouvernement du Québec, 2018).

Toujours en vigueur, la loi a pour but « d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles établies » (Gouvernement du Québec, 2018). Mise en place par le gouvernement de René Lévesque, la LPTAA visait essentiellement à freiner l'étalement urbain et la spéculation foncière (Poirier, 2010). L'année suivante, la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* est adoptée dans le but de régler l'acquisition des terres agricoles de la province par des non-résidents (Gouvernement du Québec, 2018).

Au cours de cette même période, les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 et le ralentissement économique qui suivit, eurent un impact sur la société québécoise.

Le ralentissement [...] joint à la forte hausse des prix à la consommation et à la stabilité des salaires (en dollars constants), marque la fin des Trente Glorieuses, caractérisées [...] par une croissance continue de la production et des salaires. Les déficits qui s'accumulent et la « stagflation » (la stagnation économique couplée à la l'inflation) forcent les pays occidentaux qui s'inspiraient des idées de Keynes à modifier leurs politiques de développement et de planification économique et poussent les entreprises à réviser le modèle fordiste de travail collectif. (Dupont, 2009, p. 125)

Cela eut également un impact sur l'agriculture de la province et le choix des types de productions misent de l'avant, modifiant le poids qu'avaient certaines d'entre elles (Dupont, 2009, p. 128). En effet, plusieurs producteurs de lait du Québec qui avaient des porcs comme production secondaire ont décidé, durant cette période, de se spécialiser dans la production porcine, qui était plus rentable. De plus, des directives émises par le gouvernement provincial ont interdit la production de lait et de porc au sein du même établissement, ce qui a encouragé davantage de producteurs à aller vers cette spécialisation à leur tour. Entre 1975 et 1980, la production annuelle de porcs au Québec est passée de 1,8 million à 4,5 millions. La consolidation du secteur s'est accentuée en 1981 avec l'acceptation d'un plan conjoint, permettant la mise en marché collective des

porcs du Québec. À partir de cette date, l'augmentation de la production atteint de nouveaux sommets avec l'accroissement des exportations, une fois que les abattoirs acquièrent de plus en plus la certification fédérale leur permettant de vendre à l'extérieur de la province et du pays (Les Éleveurs de porcs du Québec, 2016, p. 44-49).

Au Québec comme ailleurs, les pressions productivistes en agriculture ont favorisé l'ouverture des marchés à partir des années 1980 et la volonté de mettre en place un cadre permettant d'encourager les échanges internationaux de produits agricoles. C'est l'*Accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay* (AACU), signé en 1994, qui a marqué le tournant historique de la réforme du système d'échanges agricoles et des politiques agricoles mondiales (OCDE, 2001; Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], 1998). Cet accord a pris ses racines en 1986, avec la formation du groupe de Cairns, composé de pays exportateurs de produits agricoles, à savoir : l'Australie, l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, la Bolivie, le Canada, le Chili, l'Indonésie, la Malaisie, le Guatemala, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay. Cet accord avait pour but la libéralisation des échanges du secteur agricole (Roudart, s. d.).

Le Cycle d'Uruguay a duré sept ans et demi (1986-1994) et représente la plus importante négociation commerciale à ce jour (OMC, 2023a). Ce cycle de négociations a été à l'origine de la création d'un ensemble d'accords, de décisions et de déclarations ministérielles, réunies dans l'*Accord de Marrakech* de 1994 (FAO, 1998). Ce dernier accord global, comportant 29 accords distincts (dont celui sur l'agriculture), avait pour objectif premier la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au 1^{er} janvier 1995, qui venait remplacer l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT) en vigueur depuis 1948. Contrairement au GATT, l'OMC et ses accords incluent l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle (Roudart, s. d.; OMC, 2023b). Avec la contribution du groupe de Cairns, l'AACU a pris forme à travers trois grands axes : l'accès au marché, le soutien interne et les subventions à l'exportation dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (Roudart, s. d.; OCDE, 2001). L'AACU a joué un rôle prépondérant en intégrant l'agriculture dans les règles du commerce international. Il avait pour objectif « de renoncer aux pratiques qui faussaient autrefois les conditions de production et d'échange

et de faciliter la mise en place d'un système d'échange des produits agricoles équitables et orientés sur le marché» (FAO, 1998, p. 2). Les négociations internationales des années 1980 ont abouti à l'ouverture des marchés agricoles et ont favorisé l'implantation généralisée de l'agriculture de type industriel. Les flux transnationaux des aliments ont alors augmenté.

Au Québec, ces négociations internationales ont abouti à l'ouverture des marchés agricoles, favorisant par le fait même l'implantation généralisée de l'agriculture industrielle. Ainsi, alors que les années 1980 furent caractérisées par l'enracinement du modèle agro-industriel, les années 1990 furent marquées par l'agro-exportation, avec l'établissement du courant économique néolibéral à la fin des années 1980 (Rousseau et al., 2009, p. 2). Pour David Harvey (2005 cité dans Morange et Fol, 2014, p. 1) :

Neoliberalism is in the first instance a theory of political economic practices that proposes that human well-being can best be advanced by liberating individual entrepreneurial freedoms and skills within an institutional framework characterized by strong private property rights, free markets, and free trade. The role of the state is to create and preserve an institutional framework appropriate to such practices.

L'agriculture néolibérale a supplanté les autres types d'agriculture évoqués dans ce chapitre, grâce à l'appui des gouvernements, de l'UPA et des géants du secteur. Comme le note Roméo Bouchard (2014, p. 18) :

Les mesures préconisées [pour favoriser les fermes les plus productives, à la suite de la commission Héon,] [...] étaient sensiblement les mêmes que celles qui continuent à inspirer l'agriculture productiviste d'aujourd'hui : favoriser la concentration et la productivité des fermes, des coopératives et des usines de transformation; limiter aux fermes les plus productives le soutien de l'État et l'accès aux marchés par des normes de volume et de qualité (semences certifiées, norme de salubrité, inspection étiquetage, classification, contrôle des variétés et des races, insémination artificielle, etc.); encourager les pratiques susceptibles d'augmenter la productivité.

À partir des années 1990, l'importance des besoins intérieurs et l'autosuffisance ont graduellement été abandonnés par les acteurs œuvrant au sein du secteur agricole du Québec. C'est notamment le cas de l'UPA, partant à la conquête des « marchés locaux, nationaux et internationaux » (Morisset, 2010b, p.111) avec la promotion des exportations agricoles. Cela a également été favorisé par la signature de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en 1994, libéralisant le commerce en règlementant, voir annulant, barrières et/ou tarifs douaniers. Suivant l'accord, les échanges de marchandises entre les trois pays ont triplé entre 1993 et 2015, totalisant 1 billion de dollars américains (Macdonald, 2020).

L'ALENA et la création de l'OMC vont encourager le gouvernement du Québec et l'UPA à prendre un virage néolibéral. C'est dans ce contexte qu'arrive la dernière période historique du développement agricole de la province. Durant celle-ci, le Québec se spécialisera davantage encore dans la production porcine, dans la production de produits laitiers et dans les cultures connexes de céréales et oléagineux pour la consommation animale destinées à l'exportation, dont l'UPA en fera, plus que jamais, la promotion (Léveillé, 2013, p. 55; Morisset, 2010b, p. 111-119).

1.4. L'agriculture néolibérale (1995-aujourd'hui)

La création de l'OMC en 1995 ouvre la voie à une nouvelle période de l'agriculture au Québec. Poursuivant la spécialisation des secteurs agricoles, elle est résolument tournée vers l'exportation et donc de moins en moins dédiée aux Québécois et aux Québécoises. En 1998, lors de la *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, les producteurs et les gouvernements ont tenu les mêmes discours, abordant l'économie, le développement et la croissance (Morisset et Couture, 2010, p. 182). Tel que l'a dit le premier ministre du Québec Lucien Bouchard, lors de son discours à la clôture de la Conférence, le 6 mars 1998 :

Nous nous sommes donné des objectifs de croissance, ambitieux, pour les années à venir. Nous avons pris le risque de quantifier cet objectif, afin de nous rappeler, mois après mois, du travail à accomplir pour atteindre l'objectif de Saint-Hyacinthe. [...] [À savoir,] [...] :

- Créer 15 000 emplois nouveaux dans le secteur agricole et agroalimentaire;

Et, pour y parvenir :

- Investir 7,5 milliards \$ pendant cette période [1998 à 2005].
- Doubler le volume de nos exportations, pour qu'il atteigne 4 milliards de dollars.

Pour atteindre nos objectifs, il faut accroître notre capacité concurrentielle, ce qui ne peut se faire qu'en forgeant une meilleure concertation entre chacun des maillons de la chaîne. Nous avons constaté ensemble que chacun de ces maillons doit faire preuve de flexibilité pour ajuster les leviers dont il dispose et en tirer le meilleur parti. [...] Nous jugeons aussi que, pour mieux occuper les marchés québécois et canadiens et pour mieux pénétrer les marchés étrangers, il faut compter davantage sur la qualité, l'originalité, la diversité. Sans négliger les marchés traditionnels, nous sommes convenus qu'il faut miser sur des produits à forte valeur ajoutée. (Bouchard, 1998, p. 2-3)

Dans le discours de M. Bouchard, on dénote cette vision portée par la compétition et le profit. Loin de l'agriculture traditionnelle, l'harmonisation des différents « secteurs » de production, de transformation et d'exportation au sein du secteur agricole de la province est devenue primordiale. Lors de cette conférence ont été jetées les bases pour que le secteur agricole du Québec devienne un secteur économique d'importance dans l'enrichissement de la province (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [MAPAQ], 2000, p. 17). De plus, cet objectif de développement économique par le secteur agricole s'inscrit en continuité avec l'idée de « conquête des marchés » qui anime le secteur depuis la première moitié des années 1990 (Morisset et Couture, 2010, p. 183; Léveillé, 2013, p. 55). Au Québec, la production de porc, de lait, de céréales et oléagineux, de maïs-grain ainsi que de soya s'est intensifiée.

Relativement stable pendant 15 ans, de nouveaux marchés se sont ouverts aux porcs du Québec en 1995, lorsque les grands pays exportateurs que sont Taïwan et les Pays-Bas furent la proie d'importants problèmes sanitaires. En 1998, l'Assurance qualité canadienne à la ferme a été mise sur pied afin de mesurer la qualité de la viande (salubrité, bien-être animal) rendue essentielle pour la vente à l'international. En 2016, 70% de la production porcine du Québec était exportée, représentant près de la moitié (47%) des exportations de porc du Canada. D'ailleurs, la province détenait à elle seule 4% du marché international de porc (Les Éleveurs de porcs du Québec, 2016, p.72). En 2020, 1 488 116 porcs ont été exportés du Canada, rapportant 5 milliards de dollars canadiens. Les plus grands importateurs du porc canadien sont la Chine, les États-Unis, le Japon et le Mexique (Porc Canada, 2022. p. 21). Le Québec reste le plus grand exportateur de porc au pays, fournissant 40% des exportations de viande fraîche ou congelée et de produits transformés du porc du Canada. À l'international, la province est au cinquième rang des plus grands exportateurs, après l'Union européenne, les États-Unis, le Brésil et le reste du Canada. Vendant dans plus de 80 pays, le Québec exporte principalement en Chine et Hong Kong (46%), aux États-Unis (23%), au Japon (17%), aux Philippines (3%) et au Mexique (2%) (Gouvernement du Québec, 2023c). Les exportations de viande fraîche ou congelée et de produits transformés du porc effectuées par le Québec ont évolué dans les dernières années vers un niveau encore jamais atteint en 2020.

Une telle croissance des élevages porcins au Québec n'a été possible que par l'augmentation des élevages hors-sol au cours des soixante-dix dernières années (Ruiz et Domon, 2005, p. 14). Un élevage hors-sol représente un :

Élevage intensif d'animaux de ferme, nourris de produits industriels, n'ayant jamais accès aux pâturages, et qui se fait exclusivement en bâtiments, dans des conditions artificielles. [...] Les propriétaires d'élevages hors sol ne possèdent généralement pas de terres agricoles; ils sont donc dépendants de ceux qui en exploitent, tant pour pouvoir nourrir leurs bêtes que pour disposer du fumier. (Gouvernement du Québec, 2023d)

Au Canada, cette forme d'élevage est principalement mise de l'avant pour le porc et la volaille. Dans les dernières décennies, le Québec s'est grandement spécialisé dans la production porcine, destinée majoritairement à l'exportation. De la même manière, de nombreux producteurs de lait ont changé de vocation pour se tourner vers la production porcine ou encore la grande culture céréalière destinée à l'alimentation animale.

À l'heure actuelle, la majorité des grains et céréales produits au sein de la province sont destinés à l'alimentation des animaux et plus de 145 établissements sont responsables de la transformation pour ce marché. En 2019, près de 12 500 agriculteurs ont produit 5,1 millions de tonnes de grains (blé, orge, avoine, maïs-grain, soya, canola et seigle) sur environ 976 200 hectares. Étant pour la plupart destinées à l'exportation, les céréales (blé, orge, avoine, seigle, maïs) ont rapporté 799,4 millions de dollars canadiens, comparativement à 703 millions de dollars pour les oléagineux (soya, canola). Le Québec exporte principalement du maïs aux États-Unis (57%), en Irlande (23%) et en Espagne (20%), ainsi que du soya en Italie (25%) et au Japon (11%) (Gouvernement du Québec, 2023e). Dans les dernières années, ces deux types de culture ont connu une nette augmentation (Tableau 2). On constate également que la productivité de la terre continue d'augmenter, avec une production par hectare à la hausse entre 2009-2013 et 2014-2018 (MAPAQ, 2020).

Tableau 2 : Bilan de la production de grains au Québec (2009-2018)

	Superficies cultivées (ha)				Production (Tm)			
	2009-2013	2014-2018	%	Var.	2009-2013	2014-2018	%	Var.
Maïs	389 540	380 620	38 %	-2 %	3 307 000	3 689 820	67 %	12 %
Soya	278 040	364 420	37 %	31 %	768 600	1 078 900	20 %	40 %
Orge	80 980	53 260	5 %	-34 %	239 400	166 900	3 %	-30 %
Avoine	100 340	81 040	8 %	-19 %	223 000	192 200	4 %	-14 %
Blé	52 920	87 520	9 %	65 %	152 960	276 240	5 %	81 %
Céréales mélangées	21 440	14 480	1 %	-32 %	49 380	37 200	1 %	-25 %
Canola	14 720	13 900	1 %	-6 %	30 200	31 560	1 %	5 %
Total	937 980	995 240		6,1 %	4 770 540	5 472 820		15 %

Source : MAPAQ, 2020, p.7.

L'atteinte de tels rendements au sein de ces deux cultures (soya et maïs-grain) est fondée sur l'utilisation de variétés transgéniques. Tel que le souligne le Gouvernement du Québec (2020a, p. 7) :

Des années 2014 à 2018, en moyenne par année, près de 325 000 hectares de maïs et 230 000 hectares de soya ont été cultivés avec des variétés transgéniques comparativement à 301 500 hectares pour le maïs-grain et à 155 900 hectares pour le soya en 2009-2013. Durant la période 2014-2018, les superficies de maïs génétiquement modifié représentaient près de 85 % des superficies totales de maïs-grain, tandis que le soya génétiquement modifié occupait 63 % des superficies de soya.

Cette spécialisation et les rendements qu'elle permet a donné lieu à une importante augmentation de la valeur des exportations de grains, passant de 299 millions de dollars canadiens en 2012 à près de 773 millions en 2018 (MAPAQ, 2020, p. 16). Le Québec s'est également spécialisé dans la production d'une variété de fèves de soya non génétiquement modifié appelé « natto » spécifiquement pour le Japon. Cette variété de soya est utilisée dans la région de Tokyo pour la confection d'un plat de fèves de soya fermentées, appelé de la même façon (Les Éleveurs de porcs du Québec, 2016, p. 55).

En valeur marchande, la culture des grains demeure toutefois la troisième production en importance après la production de lait et de porc (Gouvernement du Québec, 2023d). En effet, même si son poids économique a diminué, l'industrie du lait reste le secteur agroalimentaire le plus important au Québec et le plus grand producteur de lait au Canada, fournissant 36% de la production laitière du pays, avec près de la moitié des fermes (Gouvernement du Québec, 2023f). Au Québec en 2019, 4877 producteurs étaient détenteurs de quotas, produisant 3 315 millions de litres par année et rapportant 2,5 milliards de dollars canadiens, soit 27% des recettes agricoles de la province. Répartis un peu partout au Québec, les producteurs de lait se retrouvent en Chaudière-Appalaches (22%), en Montérégie (19%), dans le Centre-du-Québec (15%), dans le Bas-Saint-Laurent (12%), en Estrie (10%) et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (6%) (Gouvernement du Québec, 2023f).

De manière générale, la valeur des exportations bioalimentaires du Québec à l'étranger a presque doublé entre 2011 et 2021, passant de 5,64 milliards à 10,31 milliards de dollars canadiens (MAPAQ, 2022a). En dépit de la COVID-19, celles-ci sont demeurées fortes (Tableau 3). En 2021, les produits oléagineux ainsi que les poissons et fruits de mer ont connu une augmentation de 67% (156 millions de dollars) et 41% (140 millions de dollars) par rapport à 2020. Le secteur de la viande porcine a connu un recul de 10% pour la même année, contrairement à 2020, représentant une perte 218 millions de dollars.

Le repli de la demande chinoise (- 50 %, - 487 M\$) a fortement contribué à la baisse de la valeur des exportations du secteur porcin en 2021. Toutefois, la relance de la demande sur certains marchés a permis d'atténuer la baisse de la valeur des exportations du secteur. Il s'agit principalement des Philippines (+ 220 %, + 134 M\$), du Mexique (+ 148 %, + 60 M\$), des États-Unis (+ 11 %, + 54 M\$) et de la Colombie (+ 462 %, + 18 M\$). (Gouvernement du Québec, 2023g)

Les exportations bioalimentaires vers la Chine ont connu une baisse de 40% en 2021. Malgré tout, les pays importateurs des produits bioalimentaires du Québec demeuraient, pour la plupart, les mêmes qu'avant la pandémie (Tableau 3) (Gouvernement du Québec, 2023g).

Tableau 3 : Principaux produits bioalimentaires exportés à l'étranger par le Québec en 2019, 2020 et 2021

Produits	2019 M\$	2020 M\$	2021 M\$	Part 2021 %	Pays de destination en 2021 (parts en pourcentage)
Viande porcine	1 755	2 101	1 883	18 %	États-Unis (29 %), Chine (26 %), Japon (17 %), Philippines (10 %), autres pays (18 %)

Cacao et préparations	1 167	1 200	1 178	11 %	États-Unis (98 %), Mexique (1 %), autres pays (1 %)
Oléagineux	480	952	938	9 %	Indonésie (13 %), Iran (12 %), Suisse (8 %), Japon (8 %), Chine (8 %), Égypte (7 %), autres pays (44 %)
Fruits, légumes et préparations	843	882	937	9 %	États-Unis (72 %), Pays-Bas (12 %), Chine (2 %), Allemagne (2 %), Pologne (1 %), autres pays (11 %)
Préparations alimentaires diverses	617	739	774	8 %	États-Unis (92 %), Hong-Kong (1 %), France (1 %), Royaume-Uni (1 %), Pérou (1 %), autres pays (5 %)
Miel, érable et sucre	589	691	731	7 %	États-Unis (66 %), Allemagne (8 %), Japon (5 %), Royaume-Uni (5 %), France (4 %), autres pays (13 %)
Produits céréaliers	600	587	641	6 %	États-Unis (87 %), Mexique (2 %), Philippines (1 %), Malaisie (1 %), Chine (1 %), autres pays (7 %)
Boissons	485	526	530	5 %	États-Unis (95 %), Japon (1 %), Australie (1%), autres pays (4 %)
Poissons et fruits de mer	427	337	476	5 %	États-Unis (90 %), Japon (2 %), Chine (1 %), Danemark (1 %), autres pays (6 %)
Viande de volailles et oeufs	346	361	404	4 %	États-Unis (89 %), Taiwan (3 %), Philippines (2 %), Ghana (1%), Mexique (1%), autres pays (4 %)

Total de l'industrie bioalimentaire	8 825	9 901	10 305	100 %	États-Unis (65 %), Chine (7 %), Japon (5 %), Philippines (2 %), autres pays (21 %)
--	--------------	--------------	---------------	--------------	---

Source : Gouvernement du Québec, 2023g.

La conquête des marchés a été le cheval de bataille du secteur agricole depuis 1995. Il est ainsi devenu un moteur du développement économique de la province à travers la spécialisation accrue des productions agricoles, l'agro-exportation et la promotion de la productivité. Ce qui caractérise d'abord et avant tout l'agriculture néolibérale au Québec c'est que ses produits sont aujourd'hui destinés, en grande majorité, aux marchés internationaux. Jamais l'alimentation des Québécois et Québécoises n'aura été aussi peu représentée par les produits d'ici, ne représentant que 35% des aliments consommés au sein de la province (Corneau, 2020a).

Comme nous l'avons vu, l'histoire agricole du Québec est passée d'une agriculture traditionnelle ou domestique (1854-1939) à une agriculture marchande diversifiée (1939-1966). Elle s'est ensuite spécialisée (1966 à 1995) avant de s'inscrire comme fer de lance du développement économique de la province en adoptant les préceptes du néolibéralisme (1995 à aujourd'hui). Les fermes et l'agriculture de la province ont largement évolué au cours des derniers siècles. Ce chapitre a ainsi tracé la riche histoire du développement agricole de la province et les circonstances qui ont favorisé l'enracinement du modèle agro-industriel en tant que régime socio-technique dominant au sein de celle-ci, mais également dans le monde entier avec la Révolution verte. Si celle-ci avait pour premier objectif de contrer la faim dans le monde, l'agriculture industrielle et les pratiques agricoles qui l'accompagnent se sont rapidement retrouvées à la base de nombreuses conséquences environnementales, sociales et sanitaires. Au cours du prochain chapitre, il y sera ainsi détaillé les impacts du modèle agro-industriel sur la société québécoise.

CHAPITRE 2 - CRITIQUES ET LIMITES DU MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL AU QUÉBEC

Le développement et l'application de l'agriculture industrielle ont mené à l'émergence de nombreux problèmes, tant au niveau social qu'environnemental. L'érosion ainsi que la diminution de la fertilité des sols, la perte de biodiversité, la pollution de l'eau en sont notamment des exemples. Ce type d'agriculture occasionne également la perte de services écosystémiques et perturbe la chaîne alimentaire (Foley et al., 2005; Foley et al., 2011). Le modèle agro-industriel supporte également une alimentation à la base de nombreuses conséquences sociales et sanitaires, incluant l'obésité, les troubles alimentaires, les allergies, les problèmes de santé mentale et les maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires (Esnouf et Bricas, 2013; Kimbrell, 2002; Hashimi, Hashimi, et Ryan, 2020; Carson, 1962). L'ensemble de ces problèmes est aujourd'hui accentué par les changements climatiques (Ouranos, 2019). D'ailleurs, on estime que le secteur de l'agriculture, la foresterie et autres usages des terres a contribué à 23% des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial de 2007 à 2016 (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC], 2020, p. 8).

Au Québec, le modèle agro-industriel comporte plusieurs incohérences face aux défis que dresse la crise écologique et sanitaire actuelle, ainsi que la quête d'une plus grande autonomie alimentaire (Mundler, 2021). Déjà en 2008 de nombreux questionnements avaient été soulevés lors de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ, 2008). Comportant 49 recommandations, le Rapport de la Commission dénonçait le manque de pluralité du modèle agricole québécois et faisait la promotion d'une agriculture diversifiée en phase avec les besoins changeants de la société (Rose, 2020; Cornellier, 2018). Par exemple, la recommandation 47 abordait le besoin d'une représentation syndicale multiple au sein de la province. En d'autres mots, celle-ci recommandait l'abolition du monopole agricole syndical de l'UPA. Déplaisant à certains acteurs du secteur agricole, le rapport fut écarté.

Dans ce chapitre nous répondrons au second objectif de cette étude en problématisant les impacts du modèle agro-industriel sur la société québécoise. Plus

précisément, nous détaillerons les conséquences destructrices de l'agriculture industrielle sur la biodiversité, l'environnement et les hommes.

2.1. Les problèmes environnementaux

Un large nombre de problèmes environnementaux résultent des méthodes actuelles d'utilisation des sols. Alors que ces problèmes n'étaient auparavant observables qu'au niveau locale, la littérature permet désormais de démontrer la nature globale de ces problèmes (Jonathan A. Foley et al, 2005). Une perte de biodiversité ainsi qu'une consommation d'eau, d'énergie et d'engrais accrue résultent de la forte augmentation de la demande mondiale en ressources des dernières années. Pour le professeur émérite de botanique à l'Université du Wisconsin, Hugh H. Iltis (2002, p. 106), il s'agit d'un « génocide écologique de grande envergure ». L'utilisation actuelle des terres impacte négativement les écosystèmes mondiaux et leur capacité à maintenir les ressources en eau douce, préserver l'intégrité des forêts, réguler le climat et la qualité de l'air, lutter contre les maladies infectieuses et soutenir la production alimentaire. Aujourd'hui, les systèmes agricoles (avec les terres cultivées et les pâturages) sont l'un des plus grands biomes de la planète (Dictionnaire Larousse, s. d.; Foley et al., 2005; Ellis, 2008). Ces transformations sont le résultat direct de la Révolution verte et des technologies qui en ont résulté, telles que les variétés à haut rendement, les engrais et pesticides chimiques, la mécanisation de l'agriculture et l'irrigation. Malgré leur capacité d'augmenter à court terme la production alimentaire, les impacts à long terme de ces pratiques non durables sont catastrophiques (Foley et al., 2005).

L'Homme dépend des écosystèmes et des services matériels ou immatériels qu'ils procurent. Or, un rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) démontre que la biodiversité décline à un rythme effréné, et que plus d'un million d'espèces sont actuellement menacées d'extinction en raison de l'activité humaine (Organisation des Nations Unies [ONU], 2019). De telles activités bouleversent la chaîne alimentaire essentielle au maintien de l'équilibre des écosystèmes.

2.1.1. La perte de la biodiversité

L'utilisation des terres à des fins agricoles engendre à l'heure actuelle plus de 10 milliards de tonnes de GES par année, soit environ 10 à 12 % des émissions planétaires. Si rien n'est fait, la contribution du secteur pourrait augmenter de 30% d'ici 2050 (FAO, 2014) principalement à cause de la grande dépendance du système alimentaire mondial aux combustibles fossiles (Cleveland, 1995). De ce fait, la distance parcourue par les aliments entre le champ et notre assiette (kilométrage alimentaire ou Food Miles) est un élément important à considérer dans le nombre d'émissions, puisque nos aliments n'ont jamais autant voyagé (Hill, 2008; Halweil, 2005). Au Québec, on estime que « les aliments voyagent en moyenne 2 500 km » (Équiterre, 2022a). L'allongement de la chaîne alimentaire s'explique non seulement par la demande des consommateurs pour des produits hors saison, mais surtout par la capacité des entreprises multinationales d'augmenter leur profit en créant des réseaux d'approvisionnement mondiaux fondés sur les prix les plus bas. Le modèle agro-industriel génère et encourage l'augmentation du commerce agricole mondial (Hill, 2008). Ce dernier requiert plus d'emballage, de réfrigération et de carburant, ce qui génère des déchets et des émissions de GES, qui ont doublé depuis 1980, contribuant aux changements climatiques (Halweil, 2005). Comme le notait récemment l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) (2023) :

La température moyenne de la planète en 2022 était supérieure de 1,15 [1,02 à 1,28] °C à la moyenne préindustrielle (1850-1900). Les années 2015 à 2022 ont été les huit années les plus chaudes observées par les relevés instrumentaux depuis 1850. L'année 2022 a été la 5^e ou 6^e année la plus chaude, et ce, malgré trois années consécutives de refroidissement dû à La Niña – un tel épisode triennal de La Niña ne s'est produit que trois fois au cours des 50 dernières années.

Pour Dominique Berteaux (2010, p. 14), professeur en écologie de l'Université du Québec à Rimouski : « rien n'influence plus la biodiversité d'une région que son climat. [...] La biodiversité forme un tissu vivant qui recouvre [par exemple] le Québec. Elle est le reflet intime du climat. Toutefois, celui-ci change rapidement et les conséquences pour les espèces et les écosystèmes [...] [sont] majeures ». Ceci n'est pas

sans effet pour l'agriculture, amplifiant l'impact des insectes ravageurs, des mauvaises herbes et des maladies au sein des cultures.

Actuellement, une source importante de la perte de biodiversité provient de la déforestation. Au niveau mondial, les forêts occupent une superficie de 4,06 milliards d'hectares (FAO et Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], 2020). Depuis les années 1990, environ 420 millions d'hectares de forêts ont été rasés et convertis à d'autres usages, par exemple pour l'agriculture, le pâturage, l'étalement urbain et l'exploitation minière (FAO et PNUE, 2020). Par exemple, la déforestation est particulièrement présente au Brésil et en Indonésie, où seulement en juin 2019, selon les données satellitaires, plus de 4200 km² de forêt Amazonienne ont été coupé (50% de plus qu'en 2018) et en Indonésie, plus de 324 000 hectares de forêt primaire (Escobar, 2019; Global Forest Watch, s. d.).

L'expansion de l'agriculture reste le facteur principal de la déforestation, de la fragmentation des forêts et de la perte de biodiversité qui en résulte. L'agriculture commerciale à grande échelle (principalement l'élevage de bétail et la culture du soja et du palmier à huile) a compté pour 40 pour cent de la déforestation dans le monde tropical entre 2000 et 2010, tandis que 33 pour cent sont imputables à l'agriculture vivrière locale. (FAO et PNUE 2020, p. xvii)

L'impact de la déforestation est immense, puisque les forêts de la planète assurent un habitat à 80% des espèces d'amphibiens, 75% des espèces d'oiseaux et 68% des espèces de mammifères, en plus de nombreuses espèces d'arbres, d'arbustes, de plantes et de champignons (FAO et PNUE, 2020). Ces espèces se retrouvent à la base de nombreux services écosystémiques indispensables non seulement au bon fonctionnement des écosystèmes planétaires, mais aussi de l'agriculture, qui, dans sa forme industrielle, joue un rôle prépondérant dans la perte de biodiversité. La déforestation à des fins agricoles impacte la qualité des habitats, la biodiversité et l'état général des écosystèmes forestiers (Fahrig, 2003; Wickham et al., 2008).

Malgré le fait que le taux de déforestation connaît un certain ralentissement depuis les trente dernières années (10 millions d’hectares/an pour la période 2015-2020, contre 16 millions d’hectares/an dans les années 1990), il reste qu’une large portion (100 millions d’hectares, soit 1000000 km²) de forêt est sujette à de nombreuses agressions. Les menaces naturelles (incendies, ravageurs, maladies, sécheresses, etc.) qui ravagent nos forêts, accentuées par les changements climatiques, ainsi que les activités anthropiques, telles que l’agriculture intensive et l’exploitation forestière qui en découle (FAO et PNUE, 2020), reconfigurent le paysage forestier mondial et québécois.

Au Québec, c’est environ 1 800 km² de bois qui sont récoltés chaque année en territoire public, représentant environ 0,2 % des 905 800 km² du territoire forestier de la province (Gouvernement du Québec, 2021a). Toutefois, les proportions émises par le gouvernement provincial face au taux de forêts récoltées et/ou déforestées ont récemment été remises en question à la suite de l’émission *Enquête* diffusée le 4 mars 2021 à l’antenne de Radio-Canada (Plamondon, 2021). Au Canada entre 2010 et 2015, ce sont 745 km² de forêts et 470 km² de terres agricoles qui ont été converties au profit de l’expansion urbaine, ainsi que 2 258 km² de forêts qui ont été converties en terres agricoles (Environnement et Changement climatique Canada [ECCC], 2021, p. 5). Durant la même période, le Québec et l’Ontario ont connu la plus grande diminution de la couverture forestière (1 150 km²) par rapport aux autres régions, ainsi que la plus grande conversion de forêts en terres cultivées (855 km²) après les Prairies (945 km²) (Tableau 4).

Tableau 4 : Superficie totale convertie en terres cultivées ou en établissements par région, au Canada, 2010 à 2015

Région	Forêts converties en terres cultivées (kilomètres carrés)	Forêts converties en établissements (kilomètres carrés)	Terres cultivées converties en établissements (kilomètres carrés)	Total (kilomètres carrés)
Atlantique	289	164	15	468
Ontario et Québec	855	295	315	1 466
Pacifique	168	135	35	339
Prairies	945	151	105	1 201
Total	2 258	745	470	3 473

Source : ECCC, 2021, p. 12.

En 2019, le gouvernement de François Legault a mis de l'avant une nouvelle stratégie permettant une plus grande récolte de bois au cours des années à venir, sur un plus vaste territoire de la province. La hausse de la coupe de bois a d'ailleurs été critiquée pour ses effets négatifs dans la lutte aux changements climatiques, puisque les arbres sont des puits importants de carbone (Croteau, 2019). Même si la vocation forestière du territoire ne change pas, la récolte forestière perturbe et transforme l'habitat des espèces qui y habitent.

Enfin, au Québec, la production agricole représentait 9,2% des émissions de GES totales observées en 2019. Ces émissions proviennent principalement de la pression de l'agriculture industrielle sur les sols, à travers les pratiques agricoles qu'elle met de l'avant, ou encore de la digestion des animaux d'élevage et de la gestion du fumier (Leavitt et coll., 2021, p. 17; Gouvernement du Québec, 2023h).

2.1.2. Le supplice des sols

Les sols de la planète sont surtaxés par les pressions qui leur sont imposées (Pereira, Barceló et Panagos, 2020). La demande alimentaire est en hausse, issue de l'augmentation de la population mondiale et de la modification des habitudes de consommation (OCDE/FAO, 2019). On estime qu'une production alimentaire 70% plus grande qu'à l'heure actuelle sera nécessaire pour nourrir une population mondiale de 9,6 milliards en 2050 (ONU, 2013). Tel que le mentionne Kopittke et al. (2019, p. 1, traduction libre) :

Les sols fournissent un large éventail de services écosystémiques qui répondent aux besoins de l'Homme. Il s'agit notamment des services d'approvisionnement, à savoir la fourniture de nourriture, de bois, de fibres, de matières premières et le soutien physique des infrastructures; des services de régulation, à savoir l'atténuation des inondations, le filtrage des nutriments et des contaminants, le stockage du carbone et la régulation des gaz à effet de serre, la détoxification et le recyclage des déchets, ainsi que la régulation des populations de parasites et de maladies ; et des services culturels, à savoir les loisirs, l'esthétique, les valeurs patrimoniales et l'identité culturelle.

L'élevage industriel, l'usage de machineries lourdes, l'irrigation massive, la salinisation des sols, la monoculture ainsi que l'utilisation excessive des pesticides et engrais chimiques sont autant de facteurs qui font de l'agriculture dite « moderne » l'une des plus grandes menaces au niveau environnemental (Pereira, Barceló et Panagos, 2020).

Un large nombre de terres agricoles au niveau mondial sont destinées à la production de céréales, pour nourrir les élevages de bœuf, de porc et de volaille. Par exemple, 70% des terres arables dans le monde sont destinées à l'élevage bovin et à l'utilisation agricole des terres pour l'alimentation des cheptels, dont la demande augmente chaque année (Pereira, Barceló et Panagos, 2020). Cette forte demande a fait en sorte que la production mondiale de bœuf est passée de 75 millions à plus de 300 millions de tonnes au cours des 50 dernières années (Shields, 2015).

La présence de ces cheptels apporte son lot de problèmes comme le compactage des sols, qui élimine la protection du couvert de celui-ci et en réduit les propriétés (conductivité électrique et hydraulique, carbone organique, azote, biomasse racinaire, pH). La compaction du sol a pour effet d'augmenter le ruissellement de surface, le transport des nutriments et des sédiments, sans compter le potentiel d'érosion éolienne, lorsque les sols se retrouvent mis à nu. Il est évident que ces phénomènes sont plus importants, lorsque les élevages sont de plus grande taille (Pereira, Barceló et Panagos, 2020). De plus, l'usage d'antibiotiques (dans la nourriture du bétail et/ou leur étant administrés) représente également un problème, puisqu'une fois digérés, des résidus d'antibiotiques se retrouvent dans les déjections animales et ensuite dans les sols (Équiterre, 2007, p. 3; Godbout, 2008, p. 11). La production animale intensive et l'épandage agricole représentent un risque de contamination des eaux de surface, des nappes phréatiques et des sols, aux antibiotiques, mais aussi au phosphore et aux coliformes. Par ailleurs, la présence des antibiotiques dans l'eau contribue à la résistance des bactéries à ceux-ci, pouvant avoir des conséquences au niveau de la santé publique (Agence canadienne d'inspection des aliments, 2017).

Les cultures à grande échelle engendrent aussi des conséquences au niveau des sols. Effectivement, l'on note une baisse significative des éléments nutritifs présents au sein des sols comme conséquence directe des pratiques agricoles contemporaines. En fait, avec les cultures intensives, les écosystèmes présents dans les sols sont souvent perturbés

et/ou détruits, modifiant les fonctions naturelles des sols et perturbant l'apport en nutriments de ces écosystèmes aux sols (Pereira, Barceló et Panagos, 2020). De plus, les méthodes (irrigation, rotation minimale des cultures, travail du sol, etc.), ainsi que les machineries utilisées (de plus en plus grande) engendrent également le compactage et la baisse des fonctions naturelles des sols, affectant la santé des terres (Robert, 2021, p. 55). Au Québec, la compaction « est surtout observée dans les sols argileux, après les passages de machinerie agricole, souvent trop lourde, sur un terrain humide en profondeur » (Robert, 2021, p. 55). Malheureusement, la compaction des sols est un phénomène encore mal compris par les gens du secteur agricole du Québec et même par les agronomes, explique Louis Robert (2021, p. 55). Il faut différencier la compaction de surface (plus visible et connu des agriculteurs, pouvant être remédié par une herse ou une déchaumeuse) à la compaction en profondeur des sols (moins apparente, mais plus dommageable) (Robert, 2021, p. 56).

Un second problème d'importance au sein des sols de la province est la pulvérisation des agrégats après le travail du sol (annuel ou intensif). Ce problème est particulièrement présent dans les régions aux terres sableuses telles que dans Chaudière-Appalaches, Lanaudière et les Cantons de l'Est, où les terrains ont une structure qui ne peut résister à de telles pratiques. En effet, ayant des agrégats plus fragiles que dans des régions aux sols argileux, le travail de préparation du sol avec la machinerie brise ces derniers et disperse en poussière leurs composantes ou encore les entassent, ce qui génère la perte de leur porosité. Par la suite, les sols se retrouvent sensibles aux conditions climatiques et environnementales changeantes et plus sujets à l'érosion éolienne et la perte de nutriments par les ruissellements de surface (Robert, 2021, p. 54-55). L'érosion des sols est présente dans de nombreux pays du monde. À l'heure actuelle « le taux d'érosion de la couche arable dans les zones agricoles est beaucoup plus élevé que le taux de formation du sol » (Pereira, Barceló et Panagos, 2020, p. 4).

Enfin, l'ensemble de ces problèmes engendrent leurs lots de nuisances, à savoir une perte de porosité, un faible drainage, une plus grande vulnérabilité aux aléas climatiques, une plus petite productivité et une plus grande incertitude face aux rendements des cultures (Robert, 2021, p. 54). Après l'usage de telles pratiques agricoles, plusieurs éléments se retrouvent affectés, notamment le cycle des nutriments, l'habitat

des micro-organismes présents au sein des sols, les services écosystémiques ou encore l'infiltration d'eau. Cela a pour effet d'accentuer les émissions de dioxyde de carbone, l'érosion et la densité apparente des sols (Pereira, Barceló et Panagos, 2020). La menace des conséquences dévastatrices qui résulteraient d'une perte des sols, une ressource non-renouvelable, n'arrive en rien à freiner l'intensification constante de l'agriculture industrielle. Ainsi, cette intensification se poursuit continuellement, engendrant l'érosion du sol, qui à son tour crée une perte de nutriments et de carbone organique essentiels à l'agriculture faisant que ce cycle vicieux résulte en une diminution de la productivité des terres. Pour combler ce déficit, l'on a alors recours à l'application d'engrais chimiques encore plus dommageables et dont on doit continuellement augmenter l'usage pour atteindre de meilleurs rendements. (Panagos et al., 2018; FAO, 2016).

Ces engrais chimiques, tels qu'à l'azote et au phosphore, ainsi que l'usage de pesticides occupent néanmoins une place centrale dans l'agriculture industrielle à travers le monde, et ce, malgré la démonstration de leurs impacts sur les sols. En effet, ces produits modifient les propriétés physiques de sols, leur microbiologie et occasionnent une perte de productivité par les conséquences de l'érosion, du compactage, de la diminution de matière organique et de la pollution de l'eau (FAO, 2015). De plus, ces conséquences ne se limitent pas aux sols où ils ont été répandus puisque le transport aérien des contaminants en vient également à affecter les alentours (Pereira, Barceló et Panagos, 2020).

Au Québec, l'utilisation d'engrais est encouragée auprès des agriculteurs, et ce, à des niveaux plus élevés qu'ailleurs. Comme le souligne l'agronome Louis Robert dans son livre *Pour le bien de la terre* (2021, p. 25), il existe « un lien cause à effet entre la présence des représentants de compagnies [d'engrais] aux comités responsables de l'élaboration des recommandations publiques et les quantités recommandées. » Par exemple :

pour cultiver du maïs-grains sur un sol considéré comme moyennement riche en phosphore, on recommande 60 kilogrammes à l'hectare (kg/ha) d'engrais phosphatés (P_2O_5), alors que la norme pour les mêmes types de sols est de... 0kg/ha en Iowa et dans l'État de New-York. En Ontario, elle est de 20 kg/ha. [...] Au Québec, le surplus est en moyenne de près de 30kg/ha, mais une fois rapporté sur l'ensemble de la superficie moyenne de maïs (environ 400 000 hectares), il équivaut à un épandage potentiellement nocif de 12 000 tonnes par années, et constitue une dépense superflue pour les producteurs. (Robert, 2021, p. 37)

Une telle utilisation d'engrais augmente notamment la teneur des sols en phosphore (P), qui n'est pas sans conséquence pour l'environnement et la biodiversité. Ces activités anthropiques ont fondamentalement modifié le cycle du phosphore.

Ces engrais et les eaux usées humaines entraînent des apports importants de P dans les bassins versants puis les eaux de surface. Cela conduit souvent à l'eutrophisation, un problème économique et de santé publique majeure qui a une portée mondiale. (Goyette, Bennett et Maranger, 2018, p. 921, traduction libre)

L'eutrophisation est étroitement liée à de trop fortes concentrations de phosphore dans l'eau, favorisant la prolifération d'algues (telles que les algues bleu vert).

Accentué par les changements climatiques, ce phénomène touche malheureusement, de nombreux cours d'eau et lacs du Québec (Zanetta, 2018). Une recherche effectuée par Christiane Hudon (2008) a démontré qu'en plus des importants affluents aux abords de Montréal, le fleuve Saint-Laurent reçoit d'importantes charges d'azote et de phosphore issu du drainage de zones agricoles aux abords des rivières Outaouais, Richelieu, Saint-François, Yamaska et l'Assomption. Elle démontrait que les teneurs en P étaient multipliées par plus de 4 entre Cornwall en Ontario et l'île d'Orléans à Québec (Robert, 2021, p. 28-29). À l'extrême, le rejet de phosphore (issu de l'agriculture) dans les plans d'eau peut se révéler très problématique. Il est possible de prendre en exemple le lac Érié (aussi surnommé « Dead Sea of North America » par les scientifiques), l'un des cinq Grands Lacs d'Amérique du Nord, qui est atteint

d'eutrophisation (Zanetta, 2018). En 2014, les résidents de la ville de Toledo en Ohio ont dû éviter d'utiliser l'eau « en raison d'une intoxication par des microcystines du lac Érié. Le rejet de phosphate dans le lac par les industries et les fermes d'élevage intensif était mis en cause » (Le Devoir, 2014). Ce qu'il faut prendre en considération, c'est que même si les apports de P diminuaient considérablement dès maintenant, son temps d'élimination pour atteindre un seuil minimal critique de 2,1 tonnes par km² pourrait prendre entre 100 et 2000 ans selon les conditions du bassin versant (Goyette, Bennett et Maranger, 2018 ; Zanetta, 2018).

Plusieurs autres sources de contaminations des sols sont également liées à l'intensification de l'agriculture, telle que la présence de micro(nano)plastique (MP). L'épandage de fertilisants comme le compost ou encore l'irrigation faite avec des eaux usées sont des exemples de méthodes contenant énormément de polymères synthétiques (Pereira, Barceló et Panagos, 2020). Il ne faut pas omettre le paillis plastique, représentant également une source d'intrant dans les champs (Bläsing et Amelung, 2018). Toutefois, la source de contamination des sols par les MP la plus importante représente les boues d'épuration (biosolides), le résultat du traitement des eaux usées (ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques [MELCCFP], 2020; Hurley et Nizzetto, 2018).

Avantageux économiquement, l'épandage des biosolides est courant en Europe et en Amérique du Nord (Nizzetto, Futter et Langaas, 2016). La présence de ces MP dans la terre augmente également le taux de pollution par lessivage, à savoir « le transport des éléments du sol (sédiments, engrais, pesticides, etc.) par les eaux de surfaces (pluie) » (Futura-Sciences, 2022). Cela a pour effet de dégrader et d'appauvrir les sols lessivés, en plus de polluer les cours d'eau et les eaux souterraines (Pereira, Barceló et Panagos, 2020). Finalement, le transport aérien des MP en vient également contaminer les alentours des terres cultivées, leurs conséquences ne se bornent pas uniquement à l'agriculture, mais aussi à la santé humaine et la chaîne alimentaire (Pereira, Barceló et Panagos, 2020).

Cet épandage représente également un large risque de contamination des sols par des contaminants d'intérêt émergents (PFAS). Un PFAS est « un produit chimique ou une matière qui présente une menace potentielle ou réelle à l'égard de la santé humaine

ou de l'environnement et qui ne fait pas encore l'objet de critères ou de normes relativement à la protection de la santé et de l'environnement » (Gouvernement du Québec, 2023i, p. 11). Aussi appelés « contaminants éternels », les PFAS se caractérisent par leur persistance, s'accumulant ainsi dans l'environnement.

D'après des études scientifiques, ils « sont associés, par exemple, à un risque accru de cancers, à des problèmes de cholestérol, à des problèmes au niveau de la réponse immunologique » (Montembeault, 2022). Contrairement à d'autres matières dangereuses telles que le plomb, le nickel, le calcium et l'arsenic, les PFAS ne sont actuellement pas encadrés dans la réglementation du Québec. Ainsi, jusqu'à tout récemment plus de cinq États américains exportaient ces boues destinées au secteur agricole du Québec (Montembeault, 2023). Seulement, après la diffusion en décembre dernier de l'émission *Enquête à Radio-Canada : Une histoire qui ne sent pas bon...*, abordant la question de ces biosolides, bannis dans certains des États pour leurs risques, le gouvernement de la province a dû prendre action (Deetjens et Montembeault, 2022). En mars 2023, le gouvernement a ainsi instauré un moratoire temporaire sur l'épandage agricole des biosolides importés des États-Unis. Au Québec, l'épandage des biosolides est interdit dans les cultures destinées à l'alimentation humaine.

L'État du Maine a été l'un des premiers à appliquer le principe de précaution, interdisant l'épandage des biosolides en août dernier. Cette décision a été prise à la suite de tests des PFAS dans l'eau, les sols, le fumier, le lait des vaches et le sang des agriculteurs, révélant que dans certaines fermes, toute la chaîne alimentaire était contaminée. Depuis cette découverte, de nombreux producteurs ont dû jeter leur lait. Selon, le gouvernement de l'État, une telle contamination serait directement liée aux biosolides (Montembeault, 2022). Au Québec, la gestion de ces boues sera davantage encadrée dans le *Règlement sur les exploitations agricoles*, qui sera bientôt modifié à la suite d'une consultation publique lancée par le Gouvernement provincial au printemps 2023 (Montembeault, 2023; Normandin, 2023).

À travers ces pratiques agricoles et d'élevages, des problèmes de salinisation secondaire, de sodification et d'acidification des sols sont de plus en plus chose courante. La salinisation secondaire a généralement lieu à la suite de mauvaises pratiques d'irrigation, issue de l'utilisation d'eau riche en sel ou encore d'un drainage qui est

insuffisant (FAO, 2016). Cela peut provoquer de la sodification, soit une « accumulation de sodium et/ou de sels de sodium dans la matière solide et/ou la phase liquide du sol. Le résultat du processus de sodification est un taux élevé de sodium échangeable dans les bases échangeables totales » (FAO, 2016, p. 3). Enfin, l'acidification du sol est aussi une conséquence de l'agriculture industrielle. Ce phénomène a pour effet :

l'abaissement du pH du sol à cause de l'accumulation d'ions hydrogène et d'ions aluminium dans le sol, et la perte associée de cations basiques du sol tels que le calcium, le magnésium, le potassium et le sodium, en raison du lessivage ou de l'extraction due aux productions. (FAO, 2016, p. 2)

2.1.3. Les effets des pesticides sur l'environnement

Les pesticides sont des « produits chimiques destinés à tuer ou à combattre les mauvaises herbes, les insectes, les champignons, les rongeurs et autres plantes ou animaux considérés comme des parasites » (Boyd, 2003, p. 114). Ils sont faciles d'accès, et à moindre coût dans le monde entier. C'est dans les années 1940 que l'utilisation des pesticides (incluant les insecticides, les herbicides et fongicides) s'est répandue dans le secteur agricole (Carson, 1962). Suivant les fondements du modèle agro-industriel, ces produits sont indispensables pour arriver à de plus grands rendements et une meilleure qualité des cultures. Seulement, tel que Stanley et Preetha le soulèvent (2016, p. xxi) :

the extensive, indiscriminate, excessive and wrong use of pesticides caused heavy damage to ecosystem leading to toxicity and pollution. Indiscriminate use of insecticides leads to resistance and resurgence of insect pests besides leaving residues causing environmental pollution ».

En plus de provoquer d'importants dommages aux écosystèmes planétaires, plusieurs organismes non ciblés sont affectés par de tels produits chimiques (Stanley et Preetha, 2016). Cela est d'autant plus inévitable, puisqu'on retrouve à l'heure actuelle des traces des pesticides partout dans l'environnement et même dans les aliments que nous consommons (Germain et Deschênes, 2023).

Déjà dans les années 1960, les problèmes qu'engendre l'utilisation de tels produits étaient rapportés, notamment par Rachel Carson dans son livre *Silent Spring* (1962, p. 5, traduction libre) :

La plus alarmante de toutes les attaques de l'Homme contre l'environnement est la contamination de l'air, de la terre, des rivières et de la mer par des matériaux dangereux et même mortels. Cette pollution est en grande partie irrécupérable... et irréversible.

Seulement, à l'époque, notre compréhension des effets de ces produits chimiques était assez limitée tandis qu'aujourd'hui, le travail de nombreux chercheurs et experts nous permet de dénoncer la dangerosité de ceux-ci ainsi que leurs conséquences multiples, touchants plus particulièrement les pollinisateurs, tels que les oiseaux ainsi que les abeilles. La pollinisation est indispensable notamment dans le processus de production des fruits, des légumes et des semences, mais également pour la régénération du fourrage (utilisé dans l'industrie de l'élevage). Ce service que procurent les pollinisateurs est, en fait, essentiel pour la création de plus des trois quarts des aliments de base consommés par les humains et 90% des plantes à fleurs de la planète (Ingram, Buchmann et Nabhan, 2002).

Actuellement, l'utilisation des pesticides, plus précisément celle des insecticides néonicotinoïdes, pyréthrinoides et pyréthrines ou encore des herbicides d'atrazine ainsi que ceux à base de glyphosate préoccupent la communauté scientifique, face à leurs conséquences sur les pollinisateurs.

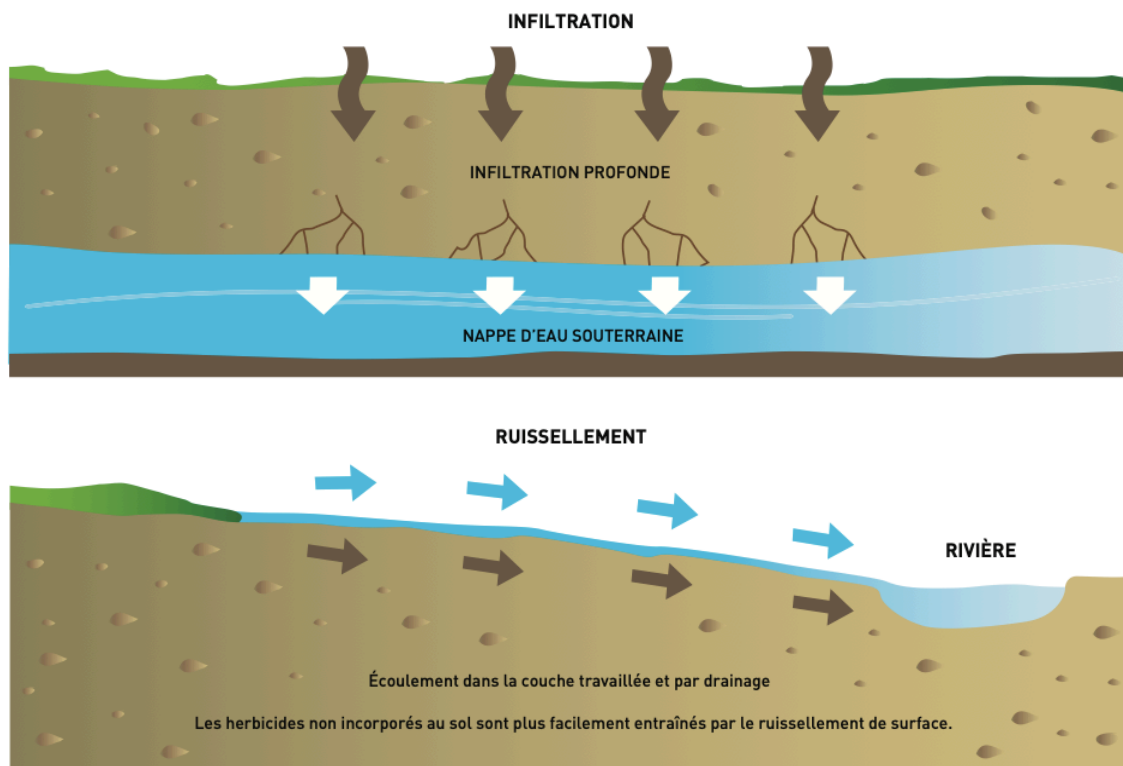
Les insecticides néonicotinoïdes ou « néonics », sont les insecticides les plus utilisés mondialement. Versatiles, ils peuvent être utilisés sur un large éventail de cultures. Systémiques, ces pesticides ont « la capacité de se répandre dans tous les tissus de la plante à partir d'un seul point d'entrée (de la feuille aux racines, de la racine à la tige et aux fleurs, au pollen, au nectar...) » (Équiterre, 2015). Les néonics sont neurotoxiques. Ils attaquent donc directement le système nerveux central des insectes. Cela peut ainsi provoquer la mort de ces derniers si la dose du produit est assez importante. Cette catégorie d'insecticide peut rester active plusieurs années dans les sols.

L'utilisation des néonics est, pour ces raisons, bannie dans plusieurs pays d'Europe, contrairement à ceux d'Amérique du Nord, où ils sont toujours largement utilisés sur les semences génétiquement modifiées (GM) de maïs et de soya (Boily cité dans Rose, 2020; Équiterre, 2015).

Les insecticides pyréthrinoides (dérivés des pyréthrines) ont également des effets sur le système nerveux des insectes, générant un choc neurotoxique chez ceux-ci. Dès 1970, ils ont remplacé les pesticides organochlorés, comme le DDT. Devenu très populaire depuis, l'usage de ces insecticides est également très large, pouvant être utilisé chez les particuliers, en agriculture, en foresterie et en horticulture (Équiterre, 2015; Weston et Lydy, 2010).

Certains herbicides de synthèse, tel que l'atrazine, sont également problématiques. Appartenant à la famille chimique des triazines, l'atrazine a été créé dans les années 1950 alors que se met en place la Révolution verte. Cet herbicide est aujourd'hui utilisé dans plus de 80 pays du monde, principalement dans les cultures de maïs, de soya et de lin, pour tuer les mauvaises herbes. Développé pour bloquer la photosynthèse des mauvaises herbes, il le fait aussi pour de nombreux autres végétaux non ciblés présents dans l'écosystème, affectant également au passage les pollinisateurs. De plus, à travers la pollution diffuse des sols et des eaux par infiltration et ruissellement (Figure 6), il contamine les eaux souterraines et les cours d'eau. Bref, se retrouvant à la base de nombreuses conséquences minant la biodiversité, mais également les humains, l'atrazine a été interdit dans l'Union européenne depuis 2004, mais est toujours très utilisé en Amérique du Nord (Équiterre, 2015).

Figure 6 : Pollution diffuse des eaux par infiltration et par ruissellement



Source : Gouvernement du Québec, 2021b, p. 5.

Finalement, développé par Monsanto, le glyphosate est pour sa part un herbicide non sélectif à l'usage multiple, qui a pour effet d'éliminer la totalité de la végétation où il est appliqué, faisant de ce dernier l'un des pesticides les plus utilisés dans le monde. Similaire aux néonics, le glyphosate est un pesticide systémique. Il est particulièrement utilisé en agriculture (plus de la moitié du glyphosate appliqué dans le monde), ayant été directement lié au développement des semences GM (Soumis, 2018). D'ailleurs, cette avancée, au niveau du génie génétique, a propulsé les monocultures (Rose, 2020). Malheureusement, il engendre de nombreux dommages sur l'environnement, en perturbant la biodiversité et polluant les eaux. Pour débiter, à travers le développement des monocultures de maïs et de soya, l'uniformisation des paysages affecte aujourd'hui tant la biodiversité que de nombreuses espèces présentes dans les champs et leurs alentours (Fraser, 2020, cité dans Rose, 2020). Ensuite, cet herbicide génère une quantité importante de phosphore dans l'environnement où il est appliqué. Joint à l'épandage d'engrais, cela affecte tant la santé des sols et des cours d'eau à travers la pollution

diffuse des sols et des eaux (Figure 6), mais également celle des humains (Pelletier, 2019). Par exemple, les communautés de phytoplanctons du Québec ainsi que les pollinisateurs, spécialement les colonies d'abeilles, sont elles aussi ses victimes. Il est évident que le glyphosate et les autres types de pesticides, ainsi que les interactions entre eux, ont de réels impacts sur la biodiversité, et plus particulièrement sur les pollinisateurs de la planète (Main et al., 2020).

Au Québec, ces produits sont encore largement utilisés. La vente de pesticides est en hausse depuis une vingtaine d'années (Gouvernement du Québec, 2023j, p. 1 et 4). Promus pour les hauts rendements qu'ils apportent aux agriculteurs, on se pose dorénavant des questions sur leurs impacts réels, particulièrement en ce qui a trait à l'efficacité des insecticides à base de néonicotinoïdes. En effet, certaines études ont démontré que la non-utilisation de ces produits donnait des rendements semblables (Labrie et al., 2020; Robert, 2021).

Déjà en 2015, la dangerosité de ces types de pesticides était déjà démontrée par de nombreux scientifiques, ainsi que leur présence dans 90% des cours d'eau de la province (Robert, 2021, p. 64). À la suite de telles informations, des modifications furent apportées au *Code de gestion des pesticides du Québec*, entré en vigueur en 2003 (Gouvernement du Québec, 2022b). Depuis 2018 pour les herbicides contenant de l'atrazine et 2019 pour les autres types, une justification et une prescription agronomique sont obligatoires pour appliquer et acheter certains types de pesticides étant plus à risque (Gouvernement du Québec, 2021c, p. 4). C'est le cas pour l'utilisation de plusieurs insecticides (atrazine, chlorpyrifos et les néonics) destinés à traiter les semences des grandes cultures. Sans surprise, à la suite de cette nouvelle obligation, les compagnies de semences ont remplacé les molécules restreintes par de nouvelles, les diamides. Appliqué en prophylaxie (procédé de préparation des semences), le remplacement d'une famille d'insecticides par une autre ne requiert pas de changer leur système et ce fait ainsi très facilement. De cette manière, les producteurs n'ont plus eu besoin d'une justification et d'une prescription agronomiques. Pour Louis Robert (2021, p. 81) :

Non seulement ces nouveaux produits présentent eux aussi des indices de toxicité « extrêmement élevés » pour les organismes aquatiques, mais surtout, comme tout insecticide, ils ne procurent aucun avantage réel à l'agriculteur, puisque les insectes présents dans les champs québécois au printemps ne causent pas de dommages économiquement significatifs.

L'application d'herbicides à base de glyphosate comme pratique de gestion des mauvaises herbes n'est pas absente du Québec. En effet, les herbicides utilisant des acides phosphoriques et/ou des dérivés (incluant les herbicides à base de glyphosate) sont les plus vendus au sein de la province (Samson-Brais et al., 2021, p.1). Depuis 2008, ses ventes occupent près de la moitié des ventes agricoles au Québec. Son utilisation en pré-récolte sur les céréales est pratique courante dans certaines régions du Canada. Selon Gélinas, Gagnon et McKinnon (2018), des résidus de glyphosate dépassant les limites maximales de 5 ppm ont été retrouvés dans des grains de blé du Canada. Cette étude a bien démontré que le glyphosate a des effets sur la composition et les propriétés des grains de blé, les contaminants, ainsi que la chaîne alimentaire (Robert, 2021).

En somme, l'agriculture industrielle a engendré des changements sans précédent au sein de la province et de la planète. Que ce soit par la déforestation, sa mécanisation, les pratiques qu'elle met de l'avant, les technologies qu'elle requiert, l'emballage, le transport, etc. À chacune de ces étapes, de la production à notre assiette, ce type d'agriculture est à la base de nombreux problèmes environnementaux, affectant tant la biodiversité, que nous les Hommes, à travers la pollution de l'air, l'eau et les sols. Tel que Rachel Carson, l'avait prédit: « Notre guerre contre la nature deviendra inévitablement une guerre contre nous-mêmes » (Nikiforuk, 2019, p. 8). Ainsi, en connaissance de cause, la question se pose : pourquoi continuer à mettre de l'avant des pratiques agricoles qui, manifestement, ne sont pas durables? Plusieurs raisons, qui seront traitées dans le prochain chapitre, permettent de répondre à cette question. Seulement, il est évident que la présence accrue des lobbys, des géants du secteur et/ou des groupes de pression, est en cause. Reprenant ce que le médecin Albert Schweitzer a dit : « L'Homme peut à peine reconnaître les démons de sa propre création » (Carson, 1962, p. 6). Toujours d'actualité, il est toutefois nécessaire d'apporter ici une légère nuance, afin de

comprendre la réalité d'aujourd'hui. En effet, ce ne sont pas les hommes en général, mais bien un petit nombre d'hommes qui, étant obnubilé par l'argent, ne voient pas les démons ou les conséquences de leur propre création.

2.2. Enjeux sociaux et sanitaires

Au cœur d'un paysage alimentaire impérialiste, où l'abondance et la variété des produits règnent, la majorité de ces denrées alimentaires sont, dans les faits, produites par un petit nombre de Multinationales (Halweil, 2005 ; Lyson et Raymer, 2000). Cette impression de diversité n'est qu'un simple mirage. En réalité, les variétés de fruits et de légumes présentes sur les étagères ont été standardisées au niveau mondial et choisies spécifiquement pour l'obtention du plus grand profit (Halweil, 2005). Cette évolution capitaliste de l'agriculture et du modèle de consommation en général, donnant la priorité aux produits plutôt qu'aux producteurs et aux bas prix plutôt qu'à la qualité des biens, est à la base de nombreuses conséquences sociales et sanitaires (Roblin, 2019).

2.2.1. L'accapement des terres

Pour débiter, il y a l'accapement des terres. Une telle pratique consiste à « l'acquisition à grande échelle de terres agricoles pour la production agricole par des investisseurs non locaux ou étrangers, que ce soit par des accords de location ou d'achat » (Teklemariam et al., 2015, p. 782). Une menace pour la vie et les moyens de subsistance de nombreuses populations à faible revenu, vivants dans des zones rurales, de telles acquisitions sont souvent considérées de crime contre l'humanité par plusieurs (GRAIN, 2018; Borras, 2010). L'accapement des terres est une pratique datant de l'époque de la colonisation, notamment des Amériques, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et qui représente une longue histoire de dépossession pour de nombreuses communautés autochtones à travers le monde (GRAIN, 2008).

De nos jours, l'accapement des terres a principalement lieu au sein d'anciens territoires coloniaux, caractérisés par des régimes de propriété foncière privée, telle que dans certaines régions d'Amérique latine, mais également où il y a des systèmes de propriétés foncières communales, tels qu'en Indonésie ou en Afrique. Cela a également lieu dans des territoires d'anciens pays socialistes qui ont connu une collectivisation

forcée. Ayant pour effets de détruire de nombreuses sociétés paysannes, affecter des millions de petits producteurs, détruire de multiples écosystèmes et contribuer au réchauffement climatique, pour Michel Merlet (2013) l'accaparement des terres est une menace globale pour l'humanité. Pour l'organisation internationale GRAIN (2008) :

C'est un processus violent qui reste tout à fait d'actualité[.] [...] Il n'y a guère de jour sans que la presse se fasse l'écho de luttes pour la terre, lorsque des compagnies minières comme Barrick Gold envahissent les hauts plateaux d'Amérique du Sud ou lorsque des sociétés agroalimentaires comme Dole ou San Miguel spolient des agriculteurs philippins de leurs droits fonciers. Dans de nombreux pays, des investisseurs privés acquièrent d'immenses surfaces destinées à des parcs naturels ou des zones de conservation. Et où que l'on regarde, on découvre que la nouvelle industrie des biocarburants, promue comme réponse au changement climatique, semble se fonder sur l'expulsion des populations de leurs terres.

Les crises alimentaire, financière et sanitaire des dernières décennies n'ont fait qu'augmenter l'ampleur du phénomène. Un grand nombre de pays déjà dépendants d'importations alimentaires pour s'alimenter et victimes des tensions du marché, ont aujourd'hui externalisé leur production alimentaire nationale, s'accaparant de terres à l'international pour assurer une alimentation stable et à long terme à leur population locale. C'est notamment le cas de l'Arabie Saoudite, du Japon, de la Chine, de l'Inde, de la Corée, de la Libye et de l'Égypte. Ces pays ont fait l'acquisition de terres en Ouganda, au Brésil, au Cambodge, au Soudan et au Pakistan, où les investissements étrangers sont encouragés et désirés par les gouvernements, au détriment de leur population (GRAIN, 2008).

Seulement, l'accaparement des terres n'est pas uniquement fait par les pays. Depuis la crise financière des années 2000, de nombreux acteurs du secteur financier et agroalimentaire (fonds et sociétés d'investissements) ont diversifié leurs portefeuilles en investissant dans des terres agricoles à l'étranger. Ils ont profité de la hausse du prix des terres ainsi que des matières premières, issu d'un marché en mutation. Par exemple, en 2012, les fonds de pension étaient les plus grands investisseurs institutionnels au monde

dans les terres agricoles cultivables. Toujours présents, en 2018 l'organisation GRAIN en avait identifié 76 (publics et privés), totalisant environ 15 milliards de dollars américains. Malgré la large somme que représentent ces investissements, l'accaparement de terre est un phénomène qui est peu médiatisé et qui se déroule souvent dans la plus grande discrétion, au détriment des communautés rurales et des systèmes alimentaires non conventionnels (GRAIN, 2018).

Par ailleurs, c'était plus de plus de 71 millions d'hectares de terres qui ont été la cible de ce phénomène en 2012 et 34 millions d'hectares l'année suivante (Land Matrix, cité dans Merlet, 2013). Toutefois, alors que ces chiffres dénombrent les transactions qui ont été vérifiées, bien d'autres sont effectuées sans être comptabilisées. Bref, l'accaparement des terres est un phénomène de grande ampleur, qui évolue rapidement et dont les acteurs y étant engagés (fonds de pension, États, multinationales, etc.), en change le processus où, par exemple, les élites ou encore les entrepreneurs nationaux ont un rôle tout aussi important à jouer (Merlet, 2013, p. 98). Malheureusement :

L'absence ou le faible niveau d'organisation des populations rend les rapports de force très favorables aux grandes entreprises. La main-d'œuvre est très bon marché. Des avantages fiscaux considérables et les garanties offertes par les accords bilatéraux d'investissement qui établissent un droit contraignant protégeant les investisseurs, promus par les organisations financières internationales, contribuent largement à ce processus. (Merlet, 2013, p. 101)

Au Québec ce phénomène, qui était marginal il y a quelques années, a pris beaucoup d'ampleur depuis la crise financière. Plus ancienne et courante dans les pays en développement, la problématique est bel et bien présente au sein de la province et génère son lot de conséquences, particulièrement chez les agriculteurs et leur relève. En effet, malgré la LPTAA, la *Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents*, ainsi que la présence de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), chargée d'appliquer ces dernières, les terres agricoles de la province sont sous de très hautes tensions spéculatives.

La superficie du territoire zoné agricole (verte) est évaluée à 6,3 millions d'hectares, soit 5 % de toute la superficie de la province. Il faut toutefois prendre en considération que ce pourcentage comprend des boisés, des forêts, des friches et des milieux humides, ce qui ne fait que seulement 2% du territoire de la province est consacré à la production agricole (Cameron et Roberge, 2023). L'accaparement des terres par des financiers, des régimes de retraite et des fonds d'investissement étant peu quantifié, des études ont toutefois présenté des données sur le phénomène. Entre 2007 et 2014 :

La plus grosse acquisition en zone agricole en termes de prix a été effectuée par la Société en commandite terres d'espérance (Groupe Dallaire Inc.). Ils ont acquis, au coût de 39 millions, des terres agricoles appartenant aux Sœurs de la Charité du Québec. Cette acquisition, largement médiatisée, a été faite dans un but de développement urbain dont les profits seront versés à des œuvres philanthropiques. Pour la même période, avec 29 acquisitions, Pangea terres agricoles S.E.C. a acquis des propriétés en zone agricole pour près de 29 millions dans un objectif de partenariat avec les agriculteurs. Les Immeubles Maval inc. se retrouvent également parmi les plus gros acquéreurs avec des acquisitions de plus de 16 millions grâce à une dizaine de transactions. Napierveau ltée suit avec 27 acquisitions totalisant près de 13 millions. (JLR, 2015, p. 5)

Il est difficile de déterminer qui possède réellement ces 2% et à quel endroit. Tel que Nicolas Mesly l'explique (2023, cité dans Cameron et Roberge, 2023) : « Il n'y a pas d'observatoire des transactions, ce n'est pas clair qui achète quoi.[.][...] Je ne suis pas le premier à le dire, il y a bien des chercheurs qui ont levé le drapeau rouge ». Dans ces cas-ci, qui ne sont pas les seules acquisitions de terre agricole au Québec, la répartition se fait entre la conservation des terres à des fins agricoles intensives et le développement urbain qui comporte aussi, moins directement que l'agro-industriel, des impacts sociaux-sanitaires.

Pour ce qui est de l'agriculture, à titre d'exemple, en 2017, le fonds d'investissement Pangea possédait plus de 1700 hectares (ha) dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et 380 ha à Saint-André-de-Kamouraska (Radio-Canada, 2017). Aujourd'hui,

Pangea est présente un peu partout au Québec, dans Lanaudière, en Estrie, au Centre-du-Québec, dans Chaudière-Appalaches, et le du Bas-du-Fleuve. Pangea se présente comme « une société d'activités agricoles qui propose un nouveau modèle d'entrepreneuriat en partenariat avec les agriculteurs et les communautés » (Pangea, s. d.-a). Plus concrètement :

Pangea investit en équité dans les opérations, partageant ainsi les risques avec [...] [ses] partenaires-agriculteurs. Pangea privilégie la culture de denrées à valeur ajoutée pour la consommation humaine, voire biologique. Depuis sa fondation, Pangea a investi plus de 28 millions de dollars dans les régions où elle est présente, notamment en achat de produits et services locaux. Par ailleurs, dans les prochaines années, Pangea a comme objectif de mettre en place des usines de première transformation en région au bénéfice des communautés. (MAPAQ, 2018, p. 4)

Seulement, Pangea n'est pas la seule entreprise agricole non traditionnelle à faire des investissements dans les terres agricoles au sein de la province. D'autres sociétés du même genre sont aussi présentes, comme Agriterre et Investerre (MAPAQ, 2018, p. 2). Investerre avait en 2017 plus de 1100 ha dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est. La présence de ces investisseurs au sein des communautés du Québec et de l'agriculture n'est pas sans impact. Promouvant le modèle agro-industriel à travers la productivité et la grande superficie des terres (Pangea, s. d.-b), les entreprises comme Pangea provoquent également plusieurs aspects négatifs. L'acquisition de terres par des financiers, des régimes de retraite ou des fonds d'investissement affecte la survie et la vitalité des régions du Québec. Pour Meloche et Debailleul (2013, p. 32) :

L'un des enjeux majeurs concernant la concentration des activités agricoles et les investissements dans les terres agricoles est l'impact sur la vitalité des territoires ruraux. Les détenteurs de capitaux des fermes qui ne résident pas dans les communautés rurales où sont leurs actifs génèrent des sorties de revenus de la communauté. L'accroissement de la taille des exploitations agricoles et l'augmentation de l'intensité du capital dans la production agricole contribuent également à diminuer le nombre d'emplois par hectare, ce qui tend à faire diminuer la population rurale. Dans certaines régions du Québec, cela peut entraîner une dévitalisation de l'économie locale.

Il est évident que la présence de puissants acteurs qui consolident les terres entre les mains de quelques grands joueurs soulève de nombreux enjeux sociaux et économiques au sein de la campagne québécoise. D'ailleurs, l'arrivée des financiers dans le paysage agricole du Québec encourage, selon certains, l'augmentation du prix des terres, à travers la plus grande capacité financière de telles sociétés versus celles des agriculteurs.

Malheureusement, dans la dernière décennie, la valeur moyenne des terres agricoles de la province a augmenté de 248% (Cameron et Roberge, 2023; Mesly, 2021). La hausse est si importante dans certaines régions que « le prix des terres agricoles dépasse désormais leur "potentiel agronomique". Autrement dit, la terre n'est plus rentable. Les revenus qu'il est possible d'en tirer avec ce qu'on y cultive ne peuvent plus compenser leur valeur marchande ou l'emprunt à la banque » (Cameron et Roberge, 2023). Au Québec les terres sont dix fois plus chères qu'au début des années 2000 (FRAQ, 2023), impactant grandement le transfert et/ou le démarrage d'entreprises agricoles. L'augmentation du prix des terres représente un réel enjeu pour la relève agricole de la province et plus encore pour l'autonomie alimentaire du Québec. Seuls les grands acteurs, locaux ou étrangers, appliquant des méthodes agro-industrielles néfastes, peuvent acquérir ces terres à grande échelle.

La perte de terres agricoles au Québec se fait également au profit de l'étalement urbain et de l'activité de spéculateurs financiers et immobiliers (Gerbet, 2018). Cette pression spéculative, particulièrement sur les terres voisines des banlieues et centres urbains en développement, engendre plusieurs conséquences pour les occupants

agriculteurs. L'enclavement des terres, la proximité entre les maisons et les exploitations emmenant des plaintes de nuisances, l'acquisition de terres zonées vertes (sans les cultiver) dans l'attente d'un dézonage pour en faire des lots, achat et dézonage pour favoriser la venue d'entreprise industrielle, sont des facteurs qui affectent nos sociétés rurales. Il s'agit d'obstacles à la survie des fermes familiales qui pratiquent une agriculture plus diversifiée et durable. Bien que l'étalement urbain ne soit pas directement relié aux effets négatifs imposés par le modèle agro-industriel aux communautés rurales, il contribue à la hausse des prix, la perte de terres, entraînant l'appauvrissement des agriculteurs et tous les problèmes socio-économiques et sanitaires qui en découlent. Lorsqu'ils perdent/abandonnent leur terre, nous perdons la diversité des cultures et une partie de notre autonomie alimentaire.

Face à cet enjeu, l'UPA dénonce la grande présence de « non agricole » dans la zone verte de la province. Cette intrusion provoque de nombreuses conséquences au niveau de la valeur monétaire des terres agricoles qui augmente de manière importante ou encore de leur disponibilité pour les agriculteurs, agricultrices et la relève (Gerbet, 2023). S'en suit un impact d'importance sur le transfert et/ou le démarrage d'entreprises agricoles ce qui représente un réel enjeu pour la relève agricole et plus encore pour l'autonomie alimentaire du Québec. Comme le souligne le producteur laitier Louis Forget (cité dans Mesly, 2022, p, 9) : « L'enclavement, c'est la ville qui t'encercle. Puis, à mesure que le temps passe, tu deviens une nuisance ». Ce producteur laitier et sa famille, présents sur l'île Jésus à Laval depuis 1703, cohabitent avec un petit nombre de maisons construites avant la LPTAA de 1978 et la *Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents* de 1979 (Figure 7).

Figure 7 : Étalement urbain en zone agricole, île Jésus, Laval



Source : Mesly et Choquette, 2021

Les agriculteurs sont aujourd’hui de plus en plus victimes des pressions urbaines (Gerbet, 2018). Que ce soient des projets commerciaux, des développements immobiliers et/ou des tours à condos, l’agrandissement des autoroutes, etc., de nombreuses terres agricoles sont perdues ou vouées à l’être, au profit de l’étalement urbain et des promoteurs immobiliers, en toute connaissance de cause des municipalités et des villes, particulièrement du grand Montréal (Mesly, 2022, p. 24; Mesly, 2021) (Figure 8).

Figure 8 : Étalement urbain à Beloeil en périphérie de Montréal, 2005-2017



*Photo de gauche 2005, photo de droite 2017

Source : Gerbet, 2018

Plusieurs de ces villes font des demandes d'agrandissement de leur périmètre d'urbanisation, au détriment de terres agricoles. Par exemple, en 2017 « la CPTAQ a autorisé les trois quarts des demandes qui lui ont été faites. Près de 2000 hectares de terres agricoles ont ainsi disparu en un an, et ce sont 34 000 hectares qui ont été perdus en 20 ans » (Gerbet, 2018). Seulement, à l'heure actuelle, la CPTAQ, chargée d'appliquer les lois, jouant ainsi un rôle de protectrice du territoire agricole du Québec, est limitée dans ces interventions, voire inexistante sur le terrain, issue de ses faibles effectifs (huit enquêteurs pour la province entière) (Mesly, 2021). Au Québec, le dézonage agricole est fait à travers une autorisation de la CPTAQ ou par un décret accordé par le Gouvernement du Québec (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. RLRQ, c. P-41.1).

Enfin, que ce soit par l'accaparement des terres, l'acquisition de celles-ci par des financiers, des régimes de retraite et/ou des fonds d'investissement ou encore par l'étalement urbain ainsi que l'activité des spéculateurs financiers et immobiliers, les pressions sur les agriculteurs et la perte des terres agricoles sont bien présentes dans le monde et au Québec. Parfois, à des fins agricoles, propulsées par le modèle agro-industriel, à la recherche de nouvelles terres exploitables pour de plus grands rendements ou pour d'autres utilisations. Plusieurs dynamiques et enjeux sociaux se rattachant aux terres agricoles se déroulent souvent dans le plus grand silence. Si dans certains cas les pressions des communautés en opposition à certains projets de développement, tel que celui du Groupe Dallaire inc., avec les terres agricoles appartenant aux Sœurs de la Charité, font que les projets ne voient pas le jour, trop souvent aucune action n'est prise (JLR, 2015, p. 5; Mesly, 2021).

Seulement, le problème premier au Québec est bien certainement le prix des terres et le choix du modèle agricole mis de l'avant, au détriment des fermes familiales et de la biodiversité. Selon Massimo Iezzoni, directeur général de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la protection des terres agricoles du Québec est d'intérêt national et cela a préséance sur le développement urbain (Mesly, 2022, p.39). Difficilement atteignable à l'heure actuelle, le système en place doit être revu, afin de protéger le territoire agricole de la province, qui année après année se réduit, tel un gruyère dont les trous s'agrandissent (Legault, 2021, cité dans Mesly, 2021).

Ainsi, à travers cette domination des lobbys, des géants du secteur agricole et de l'immobilier, les processus d'acquisition des terres, ainsi que les pratiques agricoles conventionnelles, nombreux problèmes environnementaux et sociaux sont aujourd'hui bien présents, les droits et libertés d'un grand nombre de populations sont brimés, mais également, les diètes au niveau mondial son modifiée et plusieurs problèmes de santé en sont étroitement liés.

2.2.2. Homogénéisation des diètes

Une transition alimentaire d'importance, s'est entamée dans les dernières décennies comme conséquence du développement du système alimentaire agro-industriel, de la pression des publicités des firmes multinationales du secteur et de l'urbanisation (Poulain, 2013). Dans les dernières décennies, les régimes alimentaires se sont transformés, devenant plus gras, plus sucrés et comportant une plus grande proportion de viande (Touzard et Fournier, 2014). En effet, l'augmentation des revenus a encouragé une diminution de la proportion des glucides, une augmentation de celle des lipides ainsi que la stabilisation des calories provenant des aliments protéinés, rattachés à l'accroissement de la consommation de produits carnés (Esnouf et Bricas, 2013). Tel que le précise Jean-Pierre Poulain (2013, p. 111) :

La transformation des modes de production agricole, le passage d'une polyculture de subsistance à une relative monoculture, modifie les styles d'alimentation populaires. À la monoculture correspondrait une monoalimentation, marquée par une simplification progressive du registre du mangeable recentré sur la consommation de quelques produits de base, le plus souvent des céréales. Ces changements de mode de production auraient contribué à une réduction de la diversité alimentaire et à un appauvrissement qualitatif de la ration.

Une telle transition au sein des régimes alimentaires de la planète a débuté dans les années 1960 en occident et s'est par la suite étendue aux pays en développement. Cette homogénéisation des diètes au niveau mondial n'est malheureusement pas sans conséquence sanitaire. Elle se retrouve notamment à la base de nombreuses maladies non

transmissibles en lien à l'alimentation humaine (Touzard et Fournier, 2014; Esnouf et Bricas, 2013).

Un premier enjeu a trait au surpoids et à l'obésité. Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (2020), ces deux problèmes représentent « une accumulation anormale ou excessive de graisse qui peut nuire à la santé ». Historiquement un phénomène des pays riches, aujourd'hui il existe dans les pays à revenu intermédiaire et faible. Afin d'estimer le surpoids et l'obésité chez les adultes, l'OMS utilise l'indice de masse corporelle (IMC), soit une mesure du poids par rapport à la taille (poids divisé par le carré de la taille, exprimé en kg/m^2). Par exemple, un adulte est en surpoids quand l'IMC est égal ou supérieur à 25 et en situation d'obésité quand l'IMC est égal ou supérieur à 30 (OMS, 2020). Pour définir le surpoids et l'obésité chez les enfants, il faut tenir compte de leur âge. En 2016, 1,9 milliard d'adultes (des personnes de 18 ans et plus) étaient en surpoids et sur ce total, 650 millions étaient obèses. En 2019, 38 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids ou obèses. Depuis 1975, la prévalence de l'obésité a plus que triplé (OMS, 2020). Le surpoids et l'obésité sont des problèmes de santé graves, se retrouvant à la base d'un grand nombre de maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires et les maladies articulaires (Esnouf et Bricas, 2013).

D'autres problèmes de santé liés au système alimentaire agro-industriel et à la délocalisation de la production (augmentant la distance entre les consommateurs et les denrées alimentaires) sont également observables. Tel que le mentionne Fischler (cité dans Esnouf et Bricas, 2013, p. 24) :

l'allongement des chaînes alimentaires, de la multiplication et de la responsabilisation des intermédiaires et de la perte de connaissances sur les conditions de production et de transformation des aliments, génère de l'anxiété chez les consommateurs.

Portée à l'extrême, cette anxiété peut générer des troubles alimentaires (anorexie et/ou boulimie), étant largement accentuée par d'autres phénomènes sociétaux actuels, comme le culte de la minceur ou encore la stigmatisation de l'obésité. Enfin, pour certains experts, cette transition alimentaire pourrait contribuer à un accroissement des allergies alimentaires, particulièrement chez les jeunes enfants. Cela serait issu de la plus grande consommation d'additifs alimentaires propres à l'agriculture industrielle, de produits exotiques ou encore du fait que les régimes alimentaires des bébés seraient trop diversifiés (Esnouf et Bricas, 2013).

Bref, de façon générale, le présent système alimentaire mondialisé est basé sur la surabondance des aliments (Hoffman, 2006; Fischler, 1979). Pour le sociologue spécialiste de l'alimentation humaine, Claude Fischler, les gastro-nomies sont en crise. Pour Fischler, c'est le passage de la « gastro-nomie » à la « gastro-anomie », qui se retrouve à la base de cette crise.

C'est dans la brèche de l'anomie que prolifèrent les pressions multiples et contradictoires qui s'exercent sur le mangeur moderne : publicité, mass médias, suggestions et prescriptions diverses, et surtout, de plus en plus, avertissements médicaux. La « liberté » anomique est aussi un tiraillement anxieux, et cette anxiété surdétermine à son tour les conduites alimentaires aberrantes. (Fischler, 1979, p. 206)

Contrairement à avant 1980, où les choix alimentaires d'un individu étaient guidés par la disponibilité des ressources, la tradition, les rituels, les représentations ou encore par le groupe l'entourant, aujourd'hui la profusion moderne d'aliments que génère le système alimentaire mondialisé, entraîne cette liberté, mais également une insécurité. En effet, avec cet embarras du choix, le processus de décision individuelle, peut générer de l'insécurité et donc, de l'anxiété chez les consommateurs, n'étant plus guidé par un choix préétabli, qui allait de lui-même (Fischler, 1979, p. 205-206). Toujours d'actualité, de tels enjeux sont omniprésents, non plus qu'en occident, mais dans le monde entier.

2.2.3. Détresse et précarité rurale

L'expansion du modèle agro-industriel et la surproduction des denrées alimentaires à moindres coûts se sont faits au détriment de la sécurité alimentaire et du contrôle local des ressources agricoles, laissant une détresse et une précarité rurale toujours présentes et persistantes (Flachs, 2020). Étant une réalité pour de nombreux pays du monde et particulièrement ceux en développements, celle-ci est pourtant bien présente au Québec.

Pour Andrew Flachs (2020, p. 1, traduction libre) dans *Political ecology and the industrial food system* : « l'augmentation du nombre de nouveaux produits de marque peut exacerber les risques et l'insécurité sous-jacents pour les agriculteurs producteurs ». Avec la spécialisation de la province dans la production porcine, laitière et de grains (principalement destiné à l'alimentation animale), une grande partie des producteurs du Québec sont aujourd'hui dépendant de nombreux facteurs externes, tels que des intrants (engrais, pesticides, semences, moulée, etc.), des abattoirs, de la main-d'œuvre étrangère ou encore, des marchés. Afin d'illustrer ce dernier propos, nous pouvons prendre en exemple le secteur de la production porcine du Québec.

En effet, à l'heure actuelle celui-ci est dans une situation particulièrement précaire. L'augmentation du prix du grain de maïs en 2022 (déc. 2017-194\$/tonne, déc. 2022-351\$/tonne) (Producteur de grains du Québec [PGQ], 2023) sa dépendance aux services d'Olymel (ayant dû réduire ses effectifs), ainsi que la variation dans le prix du kilo de porc, fragilisant le marché, ont grandement endettée les producteurs de porc de la province. Abattant 80% des porcs du Québec, en 2022 la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a permis à Olymel d'acheter 530 000 bêtes de moins par année, sachant que la province produit environ 7 millions de porcs par année. La compagnie Olymel est elle aussi en situation précaire. Le manque de main-d'œuvre, la pandémie de la COVID-19, la suspension des importations de viandes canadiennes en Chine de juin à novembre 2019, issue de traces de ractopamine (un additif présent dans la nourriture des animaux, qui augmente la teneur en viande maigre et le rendement de la carcasse) dans la viande porcine et les nouvelles acquisitions de l'entreprise sont notamment en cause (Masson, 2023; Lavoie, 2022). L'embargo de la Chine a engendré des pertes de plus de 120 millions de dollars pour l'industrie porcine du Québec (Radio-

Canada, 2019). Les effets négatifs de la spécialisation du Québec dans certaines productions sont notables. Le secteur porcin démontre, à certains égards, la dépendance du secteur agricole de la province à des facteurs externes, ce qui éventuellement peut générer de la détresse et de la précarité chez les producteurs/agriculteurs et/ou entreprises du milieu, lorsque des maillons de la chaîne sont perturbés ou coupés, tel qu'il sera présenté dans le chapitre suivant.

Les agriculteurs font face à des pressions, de la précarité financière et des situations pouvant générer du stress, jour après jour. Les facteurs externes, de la pression des spéculateurs en passant par la variation des prix du marché, les exigences économiques ou le manque de main-d'œuvre et l'isolement, ces éléments et bien d'autres, engendrent énormément de stress, d'anxiété, de dépression et peu de résilience chez les agriculteurs du Canada selon une étude menée par Jones-Bitton et al. (2020). Selon les auteurs, 9,1% de l'ensemble des agriculteurs canadiens consomment une médication pour traiter une maladie mentale (Jones-Bitton et al., 2020, p. 231). Souvent les moins bien rémunérés de la chaîne, les agriculteurs dédient pourtant leur vie à la production agricole dans le but de nourrir les gens. Cela représente de longues heures de travail, qui génère souvent de l'isolement et de la fatigue, affectant une fois de plus la santé psychologique, à savoir un : « état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, faire face au stress normal de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté » (Service de santé et de sécurité du travail, 2021).

51% des producteurs agricoles du Québec sont en détresse psychologique élevée. S'il est difficile de connaître les chiffres exacts du suicide chez les agriculteurs (les professions ne sont pas toujours mentionnées dans les rapports des coroners), certaines données parlent d'elles-mêmes. Le niveau de suicide des agriculteurs, largement supérieur au taux de 20,4 suicides pour 100 000 habitants dans la population québécoise, représente bien la réalité d'une profession en grande difficulté. (Berbey, 2020)

La récente étude *Santé psychologique des agriculteurs du Québec : L'impact de la fatigue* (Dolbec, 2021) démontre notamment « que la fatigue chronique joue un important rôle médiateur dans les relations entre, d'un côté, la solitude au travail, la charge de travail, l'autonomie et les obligations légales et gouvernementales et, d'un autre côté, le bien-être et la détresse psychologiques » (Dolbec, 2021, p. 42). Si cette problématique est présente depuis plus longtemps qu'on le pense, des mesures ont récemment été mises de l'avant pour aider les agriculteurs, telles qu'une semaine de prévention du suicide ainsi que la formation de sentinelles (UPA, 2023).

Dans cette réalité le modèle agro-industriel de culture et d'élevage met une pression de rendement sur les agriculteurs qui l'appliquent, et économique sur les autres qui n'ont pas les capacités physiques, financières et politiques de compétitionner. Menant lentement mais sûrement, si rien n'est fait, à la fermeture des plus petites exploitations et une transformation toujours plus grande du paysage rural.

2.2.4. Insécurité alimentaire

Le modèle agro-industriel se retrouve à la base de l'insécurité alimentaire grandissante dans le monde.

La situation actuelle de la faim a sa source dans des modes de production qui ont condamné à la ruine la petite agriculture familiale, en la reléguant, au mieux, à l'agriculture de subsistance. Incapables de survivre dans un contexte de plus en plus compétitif, confiné aux sols les plus pauvres – sur les collines, sur les zones arides, ou là où l'érosion menace –, les petits paysans ont été poussés à la marge : incapables de se mobiliser et exclus des filières d'exportation, ils n'ont été jugés dignes d'attention ni en tant qu'acteur politique ni en tant que secteur économique. Dans beaucoup de pays en développement, ils ont été les grands oubliés des politiques publiques. [...] Les conséquences de ce développement sont connues : le pouvoir d'achat de larges groupes de la population est à présent trop faible pour acheter la nourriture disponible sur les marchés. (Rastoin et Gherzi, 2010, p. VIII et IX)

Tel que le définit Valerie Tarasuk, Tim Li et Andrée-Anne Fafard St-Germain (2022, p. 7), l'insécurité alimentaire :

signifie un accès insuffisant ou précaire à la nourriture en raison de contraintes financières. L'insécurité alimentaire englobe une variété de situations, telles que le souci de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour en acheter plus, l'impossibilité de se payer une alimentation équilibrée, la faim, des repas manqués et, dans des cas extrêmes, ne pas manger pendant des journées entières en raison d'un manque de nourriture et d'argent pour en acheter.

Au Québec, la situation n'est pas différente. Comme le soulève le Laboratoire de sciences analytiques en agroalimentaire (LSAA) (2022, p. 4):

Les consommateurs québécois sont [...] aux prises avec la duraflation, et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en raison des pénuries de main-d'œuvre, de la pandémie, des conditions météorologiques extrêmes et des conflits mondiaux.

La transition alimentaire évoquée plus haut, étroitement liée à la montée du modèle agro-industriel et à la spécialisation agricole de la province, a son rôle à jouer dans l'atteinte d'une telle situation. Pour Laure Waridel (2010, p. 56) : « Notre patrimoine alimentaire s'effrite » et elle a raison. L'homogénéisation des diètes abordée plus tôt se retrouve d'ailleurs à la base de cet enjeu d'importance. Que ce soit dans les épiceries d'Amérique du Nord, d'Europe et même d'Asie, les mêmes produits (cannages, fruits, légumes, produits laitiers, etc.) se retrouvent sur les étagères. En fait, c'est une poignée d'entreprises qui détiennent les produits présents dans les épiceries du monde, affichant une illusion de diversité. Il est possible de faire allusion aux compagnies comme : Nestlé, PepsiCo, Coca-Cola, Unilever, Danone, General Mills, Kellogg's, Mars, Associated British Foods et Mondelez (Taylor, 2016).

En adoptant un régime alimentaire agro-industriel, notre alimentation est devenue dépendante de l'acheminement et de la disponibilité des produits de ces compagnies. C'est le cas pour la majorité des consommateurs du Québec, puisque les agriculteurs de la

province ne produisent que 35% des aliments consommés ici. Le reste, soit les deux tiers, est issu de partenaires commerciaux dont le Québec dépend pour se nourrir (Corneau, 2020b). Il est vrai que la spécialisation de la province dans certaines productions a joué un rôle dans la faible autonomie alimentaire de la province. Cependant, avec le travail d'*Aliments du Québec, Mangez Québec* et d'autres organismes faisant la promotion de l'industrie bioalimentaire de la province, une plus grande visibilité est donnée à ces produits au sein des étalages des épiceries. Malheureusement, avec cette homogénéisation des diètes et les habitudes alimentaires qui en découlent, les Québécois ont perdu de leur autonomie dans la cuisine. Si les générations d'avant préparaient, conservaient pour éviter le gaspillage, aujourd'hui, la majorité des Québécois ont perdu ce savoir. En plus de ne pas respecter la saisonnalité des aliments, la plupart des consommateurs sont à la recherche des plus bas prix. Cette modification du régime alimentaire des Québécois et la dominance des produits de compagnies, connues du monde entier, dans leur alimentation se font malheureusement souvent au détriment des produits locaux. Il n'est ainsi pas surprenant qu'environ « 54 % des Québécois voudraient acheter local plus souvent, mais ont l'impression qu'ils n'en ont pas les moyens » (Morissette, 2022). Ainsi, à travers sa mise en place, le modèle agro-industriel s'est imposé comme régime sociotechnique dominant.

Cette perception est pourtant non fondée, tel que l'a démontré le LSAA, dans une récente étude *Manger québécois coûte-t-il plus cher? Étude comparative entre le prix des aliments du Québec et ceux provenant d'ailleurs* (2022). En effet, selon leurs résultats « 70,83% des catégories étudiées, le produit local était soit aussi concurrentiel (différence de prix neutre), soit plus concurrentiel que le produit comparable » (LSAA, 2022, p. 4).

Seulement, il est difficile d'omettre les externalités négatives du modèle agro-industriel et des marchés, vécus par les consommateurs, au même titre que les agriculteurs, ces dernières années. Il est possible de prendre en exemple l'inflation des prix alimentaires ayant présentement lieu et qui a atteint des niveaux jamais vus en 40 ans. Plusieurs causes se retrouvent à la base de celle-ci, telles que, les événements climatiques extrêmes n'ayant pas été favorable pour l'agriculture, la guerre en Ukraine, l'augmentation du prix du baril de pétrole, la baisse de la valeur du dollar canadien, la taxe carbone, le manque de main-d'œuvre ou encore les répercussions persistantes de la

COVID-19 sur la chaîne d'approvisionnement du Canada (Le Bourgeois, 2022). L'ensemble de ces problématiques a notamment eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes et de familles en situation d'insécurité alimentaire au sein de la province, dans les deux dernières années.

Au Québec, l'insécurité alimentaire touche plus d'un million de personnes et ce nombre ne fait qu'augmenter, selon les organismes œuvrant sur le terrain. Sur un million de Québécois, plus de 700 000 vivent en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (c'est-à-dire que la quantité ou la qualité de la nourriture est compromise ou des repas sont sautés) (Observatoire québécois des inégalités, 2022). De ce fait, selon, l'Institut national de santé publique du Québec, entre mai 2020 à septembre 2022, le pourcentage de la population souffrant d'insécurité alimentaire modérée ou grave est passé de 8 % à 15 % (Bérubé, 2022).

De tels chiffres sont encore plus déplorables lorsqu'on regarde le nombre de tonnes d'aliments gaspillés dans le monde chaque année.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime qu'un tiers de tous les aliments produits pour la consommation humaine dans le monde sont perdus ou gaspillés, soit l'équivalent d'environ 1,3 milliard de tonnes par année. Au Canada, on estime que 11,2 millions de tonnes d'aliments sont perdues ou gaspillées chaque année même s'ils étaient comestibles avant ou au moment de leur élimination par l'industrie et les consommateurs. (Recyc-Québec, 2022, p. 8)

Fondamentalement, cela démontre que les industries bioalimentaires ne sont pas là pour nourrir la planète, mais pour faire du profit. De plus, dans son *Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires au Québec*, Recyc-Québec (2022, p. 28) démontre qu'en 2019 :

il a été estimé que 7,5 millions de tonnes de denrées seraient entrées dans le système bioalimentaire du Québec. Cela exclut les denrées associées à la production d'alcool et celles exportées du Québec. Au total, 3,1 millions de tonnes de résidus alimentaires (ACPG [Aliment comestible perdu ou gaspillé] et PNCA [Parties non comestibles associées]) ont été rejetées du système bioalimentaire québécois. Pour une population de 8,5 millions d'habitants, cela équivaut à 2,43 kg d'intrants alimentaires et à 1,01 kg de résidus alimentaires par personne et par jour. Sur les 23 000 tonnes de nourriture en surplus récupérée pour la redistribution aux populations vulnérables, on estime que 12 % (2 798 tonnes) sont perdus lors de la redistribution.

Différentes raisons se retrouvent derrière le rejet de ces 3,1 millions de tonnes de résidus alimentaires, mais les principales sont le manque de mise en valeur des ACPG et le plus grand envoi de ces derniers à l'enfouissement (47%) par rapport aux PNCA (27%). Il est plus facile d'envoyer les ACPG à l'enfouissement, puisque cela ne requiert pas de tri, d'entreposage des surplus, de coordination (s'ils avaient à être acheminés pour être mis en valeur) ou encore de déboursier pour payer un employé pour superviser le processus (Recyc-Québec, 2022, p. 9).

À toutes les étapes de la chaîne, du champ à l'assiette, cette étude prouve ainsi l'important problème de gaspillage alimentaire au Québec (Recyc-Québec, 2022). De plus, selon des recherches menées par le Conseil National Zéro Déchet (2022) sur les ordures ménagères au Canada, plus de la moitié (63 %) de la nourriture jetée par les Canadiens aurait pu être consommée. Est-ce que les dates d'expirations se retrouvent à la base de cette problématique? Pour Pierre-Alexandre Blouin, président-directeur général de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, les dates d'expirations permettent de bien gérer la marchandise dans les épiceries, d'éviter le gaspillage et de faire attention à la santé des consommateurs (Blouin, 2022 cité dans Cucchi, 2022). Pour d'autres, tel que Louise Hénault-Ethier, directrice du Centre Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique, la présence de ces dates fait en sorte que les consommateurs se fient trop souvent uniquement à celles-ci, pouvant générer du gaspillage.

Enfin, l'homogénéisation des diètes au niveau mondial, les problèmes de santé mentale et la précarité chez les agriculteurs ou encore l'insécurité alimentaire ne représentent pas les seuls problèmes sociaux et sanitaires générés par le modèle agro-industriel. Il en existe plusieurs autres, qui seront traités dans la prochaine section.

2.2.5. Les divers impacts de l'agriculture industrielle sur la santé humaine

Les impacts de l'agriculture industrielle sur la santé humaine sont nombreux. Par contre, si les effets des pesticides, des engrais chimiques, des antibiotiques et des autres problèmes énumérés plus tôt sur l'environnement sont de nos jours largement étudiés, il reste difficile d'en connaître les conséquences pour les humains (Kimbrell, 2002).

À travers ces divers intrants, les pesticides restent les plus problématiques pour la santé humaine (Boyd, 2003 ; Hashimi, Hashimi, et Ryan, 2020). L'utilisation généralisée des pesticides entraîne des problèmes de santé et des décès dans plusieurs pays du monde, souvent par causes d'exposition au travail ou d'une intoxication accidentelle ou intentionnelle (Dawson et al., 2010). Ces substances sont à l'heure actuelle présentes en petite ou grande dose jour après jour, dans tout ce qui nous entoure (air, eau, sol, faune et flore) et même dans la nourriture que nous consommons (Hashimi, Hashimi, et Ryan, 2020; Germain et Deschênes, 2023). En effet, le fait de laver ou d'éplucher les aliments ne retire pas les résidus des pesticides. S'accumulant sur de longues périodes de temps, les impacts de ces substances toxiques au quotidien varient d'une personne à l'autre selon le niveau d'exposition (Hashimi, Hashimi, et Ryan, 2020; Carson, 1962).

Malheureusement, étant difficilement quantifiable, le manque de données rend difficile l'estimation de l'impact sanitaire réel des pesticides dans le monde. On estime toutefois que, mondialement, en une année, ces produits chimiques empoisonnent plus de 4 millions de personnes dont 350 000 meurent, principalement dans les pays en voie de développement qui utilisent, sans normes, des produits bannis dans plusieurs pays d'occident et intoxiquent plus de 3 millions de travailleurs agricoles (Hashimi, Hashimi, et Ryan, 2020).

Dans le même sens, le modèle agro-industriel engendre également une augmentation des empoisonnements alimentaires et des maladies, issues de l'industrialisation des élevages. Cette industrialisation encourage le confinement des

animaux (bœuf, volaille, porc) dans des conditions déplorables qui favorisent la prolifération de bactéries qui seront subséquemment transmises à l'homme, telles que des infections à la bactérie E. coli ou encore les salmonelloses.

Un autre aspect des élevages industriels est l'usage d'antibiotiques dans la moulée des animaux. À travers les déjections animales ou encore l'épandage du fumier, ces antibiotiques se retrouvent dans la chaîne alimentaire. Malheureusement, à travers la présence de résidus d'antibiotiques au sein de celle-ci, certaines bactéries étant responsable de plusieurs maladies humaines ont développé des résistances aux antibiotiques que l'on administre généralement pour les combattre (Kimbrell, 2002).

Pour finir, le secteur agricole est l'un des secteurs industriels ayant un haut taux d'accidents mortels. Les conditions de travail intensives imposées par le modèle agro-industriel ne sont pas étrangères à cette situation. Au Québec « entre 2000 et 2019, 285 décès attribuables à un traumatisme lié au milieu agricole ont été répertoriés dont 180 décès impliquant de la machinerie agricole » (Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], 2022). Parmi l'ensemble des personnes du secteur atteintes de ces traumatismes, blessures et/ou décès, ce sont certainement les travailleurs temporaires les plus vulnérables.

2.2.6. La dépendance du Québec à la main-d'œuvre étrangère

Avec la montée du modèle agro-industriel, le Canada comme le Québec sont devenus dépendants d'une main-d'œuvre étrangère bon marché pour le bon fonctionnement du secteur agricole. Par exemple, pour l'année 2021, le Canada a accueilli près de 61 735 travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agricole, principalement en provenance de Mexique et du Guatemala. Sur ce nombre, 18 216 sont venus travailler en agriculture au Québec, représentant une hausse de 15,7% par rapport à 2020. 9,2% travaillaient pour des fermes produisant des légumes et du melon, 7,3% dans des serres et pépinières, 7,3% dans la culture de fleurs et 5,6% dans des fermes produisant des fruits et des noix (Statistique Canada, 2022).

Par leur statut temporaire, la plupart des travailleurs étrangers sont soumis à des conditions de travail ainsi que de vie restrictives, augmentant leur vulnérabilité (Pantaleón et Castracani, 2017). Prenant davantage d'ampleur dans les années 1990, le

recours à une main-d'œuvre agricole saisonnière est devenu une affaire courante, même indispensable dans plusieurs fermes de la province.

Ce type de main-d'œuvre est sujet à diverses formes de vulnérabilité, que ce soit en matière de santé, de travail, de statut migratoire, qui rendent sa relation avec le patronat comparable à un rapport servile. Malgré cette condition commune à toute cette catégorie de travailleurs, nous avons exposé que certains d'entre eux peuvent bénéficier d'une forme d'autonomie vis-à-vis de leurs collègues, grâce à certaines compétences et qualités considérées comme utiles à la production et au rapport de confiance instauré avec l'employeur, résultat d'une conduite individuelle particulièrement docile. (Pantaleón et Castracani, 2017, p. 101)

Ces vulnérabilités sont toujours d'actualité. En 2021 plusieurs dénonciations ont été faites par des organisations de défense des droits auprès des travailleurs temporaires : « rétention du passeport par l'employeur, harcèlement, interdiction de déplacements en dehors de la ferme, insalubrité des logements et journées de travail excessivement longues » (Ayala Alcayaga, Frozzini et Hidalgo, 2021). Malheureusement, ce type d'exploitation est rarement reporté aux agences gouvernementales étant responsables de maintenir la santé et la sécurité dans les milieux de travail de la province, issu de la barrière de la langue (Ayala Alcayaga, Frozzini et Hidalgo, 2021). De plus, pendant la période de la pandémie ces vulnérabilités s'avérèrent plus flagrantes, lorsque des travailleurs sont morts de la COVID-19 ou que d'autres n'ont pas été payés (Haddad, 2020). Avec la pénurie de main-d'œuvre que rencontre l'ensemble du pays et de la province, il est évident que le secteur agricole du Québec sera confronté à de nombreux défis en ce qui a trait au marché du travail. Tel que le présente le Conseil Canadien pour les Ressources Humaines en Agriculture (CCRHA) (2019, p. 3) :

D'ici 2029, le besoin de main-d'œuvre agricole du Québec demeurera stable, principalement en raison de la demande limitée du marché pour les produits laitiers. Toutefois, comme le bassin de travailleurs diminue, la province peut s'attendre à des pénuries de main-d'œuvre encore plus importantes au cours de la prochaine décennie. À moins de trouver d'autres travailleurs canadiens ou étrangers, cette pénurie empêchera ce secteur agricole essentiel de la province d'atteindre son plein potentiel.

Selon l'étude, en 2029, au total 73 300 travailleurs seront nécessaires (CCRHA, p. 3). Seulement, cette projection est faite en considération du modèle agro-industriel, présentement en place.

En somme, s'avérant ni viable ni soutenable, l'agriculture conventionnelle et le modèle agro-industriel dont elle fait la promotion comportent plusieurs limites, affectant nos représentations et nos imaginaires collectifs, l'environnement ainsi que de nombreux aspects sociaux, sanitaires et économiques. Passant de « Héros » à « Zéro », dans les dernières décennies, de nombreuses personnes (experts, agriculteurs, travailleurs, etc.) ont tiré sur la sonnette d'alarme, dénonçant les lacunes du modèle agricole en place et les conséquences qui en découlent, implorant des changements. Bref, à travers ce deuxième chapitre, le second objectif de cette recherche a été répondu, en problématisant les impacts du modèle agro-industriel en général et plus précisément sur la société québécoise. Il a détaillé les conséquences destructrices de l'agriculture industrielle sur les hommes, la biodiversité et l'environnement. À travers ce travail d'analyse, il nous est maintenant possible de comprendre les dynamiques et les contradictions du régime, mais également du paysage socio-technique actuel du secteur agricole du Québec. Devant de telles lacunes et les enjeux qui les entourent, des alternatives en agriculture ont émergé au Québec dans les deux dernières décennies. Ce mouvement, en opposition au modèle agro-industriel, sera davantage traité dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE 3 - LES OBSTACLES À UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE JUSTE AU QUÉBEC

Depuis le début des années 1990, un important mouvement en opposition aux impacts sociaux, sanitaires et environnementaux du modèle agro-industriel a pris forme (Baret et al., 2013). Ce mouvement est porté par des niches d'innovation radicales qui se développent en marge du régime socio-technique, qu'est le modèle agro-industriel. (Audet, 2015) (Figure 1). Fondée en 1993, La Via Campesina (LVC) représente un pionnier de cette mouvance globale. Défendant l'agriculture paysanne au nom de la souveraineté alimentaire, ce mouvement international rassemble aujourd'hui des millions d'individus (paysans, travailleurs sans terre, autochtones, éleveurs, pêcheurs, agriculteurs, femmes, jeunes, etc.). N'étant pas une fédération ni une organisation non gouvernementale, ce mouvement autonome, pluraliste, multiculturel et militant pour la justice sociale est indépendant de tout parti politique ou autres types d'affiliations (La Via Campesina [LVC], 2021).

Au Québec, depuis les trente dernières années, plusieurs voix se sont mobilisées en opposition au modèle agro-industriel, faisant grandir ce mouvement. C'est d'ailleurs le cas d'Équiterre, ayant également vu le jour en 1993. Proposant des solutions à la pollution, l'industrialisation à grande échelle ainsi que l'exploitation des travailleurs du Sud, cette organisation citoyenne a pour mission de « concrétiser de nouvelles façons de se nourrir, de produire, de consommer et de se déplacer qui sont sobres en carbone, compatibles avec les écosystèmes et la justice sociale et conçues à l'échelle de nos territoires et de leurs communautés » (Équiterre, 2022b). Fondée en 2001, l'Union paysanne est un autre exemple d'organisation promouvant une agriculture à échelle humaine. Pour elle, le libre-échange, les politiques agricoles axées sur un modèle unique et le monopole agricole syndical ont fragilisé et désolidarisé les agriculteurs et agricultrices du Québec. Membre de LVC, l'Union paysanne est une organisation à l'échelle de la province, qui milite également pour la souveraineté alimentaire, à travers la promotion d'une agriculture écologique et paysanne (Union paysanne, 2020).

Dans cette foulée, de plus en plus de personnes (de manière individuelle ou en se regroupant notamment sous forme de coopérative) se sont lancées dans la pratique de méthodes alternatives en agriculture, souvent sur de petites surfaces, en marge du modèle agro-industriel, représentant l'essence même des niches d'innovation radicales. Rappelons-le :

Il s'agit d'espaces de relative autonomie, évoluant en marge des régimes, et qui bénéficient d'une certaine protection à l'égard des « pressions de sélection » qui émanent de la domination des régimes sociotechniques dans leurs secteurs d'activité. Ainsi, les innovations de niches sont générées par des acteurs porteurs de normativités et de solutions alternatives incompatibles avec les règles des régimes – il peut s'agir de projets expérimentaux, d'innovations techniques ou sociales à petite échelle. (Audet, 2015, p. 83)

Fondée il y a plus de 17 ans par Jean-Martin Fortier et Maude-Hélène Desroches, les *Jardins de la Grelinette* est une micro-ferme maraîchère diversifiée, écologique, à échelle humaine (3.5 acres) et financièrement viable (plus de 100 000\$ par acre par année), qui représente bien ces niches d'innovations sociales (La grelinette, 2021; Fourez, 2006). Cette ferme met de l'avant « les principes de l'agriculture biointensive, concentrant la production sur une petite surface à échelle humaine [promouvant et entretenant] la vie du sol » (La grelinette, 2021). L'initiative de Dominic Lamontagne et sa famille, en est un autre exemple, pratiquant de l'agriculture vivrière (nourrissant le paysan, sa famille et la communauté l'entourant) sur leur petite ferme de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Représentant des exemples parmi d'autres, un certain nombre de fermes de petite taille ont refait surface au cours des dernières décennies et particulièrement entre 2016 et 2021. Par exemple, la catégorie des fermes de moins de 10 acres, qui avaient connu une baisse, passant de 2662 fermes en 1981 à 1660 en 2001, est repartie à la hausse et atteignait 2668 fermes en 2021 (Statistique Canada, 2023c). Par ailleurs, cela démontre que les nouvelles initiatives n'ont pas miné la stabilité du régime dominant, comme cela a pu être le cas dans les années 1980 et 1990. En fait, dans les dernières décennies, le paysage socio-technique (l'environnement/le contexte dans lequel le régime

et les niches se développent et évoluent) a forcé de nombreux groupes d'acteurs, dont l'UPA et le gouvernement du Québec, à se positionner dans la mouvance exprimée plus tôt, ce qui n'était pas le cas en 1980, et ce, même s'il y avait en 1981 autant de petites fermes qu'en 2021.

D'autres initiatives ont également vu le jour, notamment en milieu urbain. Selon le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) (2022) : « 42% des Montréalais la pratiquent de plusieurs façons et certains ont adopté cette activité depuis plus de 10 ans ». Pratiquée par plusieurs (citoyens, organisations, organismes à but non lucratif, écoles, entreprises), l'agriculture urbaine fait preuve d'innovation et de durabilité, apportant de nombreux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux (AU/LAB, 2022). À plus grande échelle, au sein des grandes cultures, des agriculteurs ont amorcé un virage ayant pour but de réduire leur dépendance aux intrants (pesticides et engrais chimiques, par exemple) et d'améliorer la santé de leurs sols, avec des cultures de couvertures. Une culture de couverture représente « toute plante ou mélange de plantes semé après (en dérobée) ou pendant (intercalaire) la culture principale et qui ne sera pas récolté ou détruit à l'automne (sont donc exclus les rejets de battage et les céréales d'automne) » (Chatel-Launay et Jetten-Vigeant, s. d.). Enfin, ce mouvement en réaction s'est également étendu au milieu littéraire où de plus en plus de maisons d'édition font de la place à ce type d'interventions, telles qu'Écosociété ou encore les Éditions MultiMondes.

En dépit de l'émergence d'un grand nombre de niches d'innovations en agriculture, la stabilité du modèle agro-industriel au Québec est frappante. Un élément incontournable illustrant le peu de changements structurels est l'autosuffisance alimentaire de la province, qui a chuté au cours des trente dernières années. Pour bien comprendre les particularités de ce concept et d'autres :

La *sécurité alimentaire*, d'abord, vise à maintenir en tout temps un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive. Cette nourriture peut être produite localement ou importée. L'*autosuffisance alimentaire*, quant à elle, désigne le fait de satisfaire les besoins alimentaires nationaux par la production nationale. Elle se distingue de la *souveraineté alimentaire*, qui est un concept plus politique désignant le droit pour une population de choisir la façon dont elle souhaite orienter son agriculture. Concrètement, cela signifie le droit des États à définir leur politique agricole et alimentaire sans que celle-ci puisse être remise en cause dans le cadre de négociations commerciales. L'*autonomie alimentaire*, enfin, est définie par l'UPA comme « la capacité de subvenir aux besoins alimentaires d'une population locale, de maintenir la diversité de l'offre et de permettre un accès facile aux produits pour tous ». C'est le terme que le syndicat a choisi pour proposer aux Québécois et Québécoises un « dialogue sur l'autonomie alimentaire du Québec », avec le projet de s'engager en faveur d'un contrat social renouvelé entre l'agriculture et la société québécoise. (Mundler, 2021, p. 17-18)

Ainsi, si l'ex-ministre de l'Agriculture (1976-1985) Jean Garon parlait de 80% d'autosuffisance en 1985, l'économiste en chef de l'UPA estimait en 2013 que 33% de ce qui se trouve dans l'assiette des Québécois était issu de l'agriculture de celle-ci (Bouchard, 2018, p. 56; Ross, 2013). Aujourd'hui, le Québec est autosuffisant à 400% pour la production de porcs, 130% pour la volaille et les œufs, 100% pour le lait, 60% pour les petits fruits et 12% pour les produits céréaliers. Toutefois, la population québécoise dépend des importations d'un large éventail d'autres produits pour se nourrir (Équiterre, 2022c). Tout cela considéré, comment explique-t-on le peu de changements structurels en agriculture au Québec au cours de ces années alors que les initiatives (niches d'innovations) se multiplient et que l'engouement ne cesse de s'accroître?

3.1. Les raisons derrière la présence de verrouillages au Québec

Ceci est étroitement lié au régime socio-technique et sa configuration « d'acteurs, de technologies, d'infrastructures et de ressources dont le fonctionnement est organisé par des règles et des pratiques institutionnalisées » (Audet, 2015, p. 81). Nombreux et diversifiés, les gouvernements, les syndicats, les centres de recherches et les entreprises représentent les acteurs et les organisations impliqués au sein du régime. Ces acteurs constituent des réseaux de relations autour de technologies et d'infrastructures matérielles stables. Cette stabilité ou ces verrouillages témoignent de la reproduction des réseaux de relations à travers un ensemble de trois types de règles, à savoir cognitives, de régulation et normatives.

Premièrement, les « règles cognitives » renvoient aux systèmes de croyance et de représentations qui fondent les manières de faire dans les domaines techniques. Ainsi, la recherche et développement est régie par des routines institutionnalisées auxquelles correspondent des rôles bien définis pour les ingénieurs, les chercheurs, les aides gouvernementales ou les entrepreneurs. Deuxièmement, les « règles de régulation » sont des dispositifs conventionnels émanant du droit – réglementations environnementales fondées sur l'imposition des taux limites, droit commercial et civil qui fondent les règles entourant la propriété intellectuelle, etc. – ou de réseaux hybrides de normalisation comme l'Organisation internationale de normalisation ou le Conseil canadien des normes. Troisièmement, les règles normatives portent sur les valeurs partagées et les définitions socialement construites de la qualité, de l'efficacité, de la durabilité, etc. (Audet, 2015, p. 81-82)

Autrement dit, ce sont ces règles qui expliquent la stabilité du régime socio-technique, prenant la forme de verrouillages légaux, sociaux, techniques, présents au sein de la province (Geels et Schot, 2007). Et ce sont ces verrouillages qui font en sorte que malgré la volonté de changement et la pression sociale, les innovations de niches peinent à s'établir (Audet, 2015). Plus concrètement, en reprenant la définition de Baret et al. (2013, p. 7) :

Le verrouillage se définit comme une situation où une technologie dominante empêche le développement de trajectoires alternatives. L'origine d'un verrouillage est le plus souvent multifactorielle, sociale et technique (on parlera de verrouillage sociotechnique) et liée à la dépendance au chemin de la plupart des innovations.

Ainsi, de nombreux verrouillages freinent le développement et le plein potentiel de plusieurs niches d'innovations en agriculture au Québec. En fait, un grand nombre de choix antérieurs bloquent l'émergence de ces niches d'innovations, qui stagnent et qui font en sorte que ce phénomène demeure marginal.

Alors que le chapitre 1 de ce mémoire a expliqué la mise en place du régime socio-technique dominant et que le chapitre 2 a détaillé les impacts négatifs du modèle agro-industriel sur la santé des humains, des animaux et de l'environnement, le présent chapitre cherchera à identifier les verrouillages limitant l'épanouissement de modèles agro-alimentaires alternatifs au Québec, répondant ainsi au troisième objectif de cette recherche. D'après les résultats obtenus à la suite du traitement et de l'interprétation des 10 entretiens menés dans le cadre de cette recherche, deux grandes catégories de verrouillages ont été identifiées : juridico-politiques et socio-économiques.

3.2. Les verrouillages juridico-politiques

3.2.1. La lourdeur administrative et des règles de régulation

Au Québec, l'agriculture s'insère dans un contexte juridique et politique qui comporte divers paliers. Cet ensemble de réglementations, ministères, ordres professionnels et lois, qui régissent ce qui est permis et ce qu'il n'est pas permis de faire, demande énormément de temps, d'énergie et d'argent pour les agriculteurs. Cette lourdeur administrative affecte l'ensemble des agriculteurs de la province, mais plus particulièrement ceux ayant une exploitation de petite taille et/ou ne détenant aucun quota. En effet, la spécialisation qu'encourage le régime socio-technique tend à faciliter la tâche administrative aux « spécialistes », alors que les petits producteurs qui veulent sortir du moule doivent constamment se justifier. Cette lourdeur administrative prend

plusieurs formes, allant du nombre élevé de documents d'information aux formulaires à remplir pour l'obtention de permis ou de certifications pour la ferme ou les infrastructures, l'inscription à des programmes de crédit ou encore la mise en marché de leurs produits. Et cela sans compter l'ensemble des normes auxquelles ils doivent se plier, notamment au niveau de l'aménagement sanitaire (Lamontagne, 2019, p. 29). Par exemple, pour les droits de culture, d'élevage et de mise en marché des produits bruts, ils doivent se référer à la RMAAQ selon les réclamations de l'UPA et ses fédérations. Ou encore, pour les droits de préparation d'aliments et la mise en marché de produits transformés, c'est plutôt au MAPAQ avec qui ils doivent faire affaire. Ce sont l'UPA, les fédérations lui étant affiliées et la RMAAQ qui s'assurent que tous les producteurs agricoles de la province respectent la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (chapitre M-35.1) ainsi que la *Loi sur les producteurs agricoles* (chapitre P-28), tandis que le MAPAQ s'assure de l'application de la *Loi sur les produits alimentaires* (chapitre P-29) (Lamontagne, 2019, p. 28).

Cette lourdeur administrative a été soulevée par la grande majorité des agriculteurs et agricultrices passés en entretien, peu importe leur secteur de production. Tel que l'explique Martin Caron, président de l'UPA et propriétaire d'une ferme laitière et de céréales (20 août 2022) :

[La paperasse] n'amène pas de plus-value pour gérer mon entreprise agricole. [...] On a fait une étude dernièrement, et puis juste [pour] le Ministère de l'Environnement, c'est 27 documents à remplir. [...] C'est que la même information, je peux l'envoyer 4 fois, mais il faut que je la rentre dans des cases différentes. Ça fait que ça, c'est une embuche.

Il est évident que les formulaires ou encore les plateformes gouvernementales utilisées pour le dépôt de ces derniers pourraient être actualisés, afin d'éviter de telles répétitions, facilitant la tâche aux agriculteurs. Par-delà la bureaucratie, c'est surtout la multiplicité des acteurs réglementaires qui pose problème. À titre d'exemple, si un producteur veut nettoyer les cours d'eau présents sur sa terre en retirant la sédimentation dans le but d'améliorer le drainage, il devra contacter « la municipalité, la MRC, le ministère de

l'Environnement, demander à un ingénieur de produire un plan d'intervention et embaucher une firme pour mener une étude d'impact sur l'environnement » (Doyon cité dans Tremblay, 2021).

Parmi les tâches les plus ardues, c'est la mise en marché, particulièrement pour la mise en marché des produits artisanaux fait par des producteurs sans quota, qui représente un réel casse-tête (Annexe 4). Loin des marchés fermiers de l'époque de l'agriculture traditionnelle, ces nombreuses formalités qui encadrent la vente d'un produit au Québec sont contraignantes et éprouvantes pour les producteurs (D. Lamontagne, 2 septembre 2022). S'étant eux-mêmes butés aux complexités du système québécois, Dominic Lamontagne et Amélie Dion ont d'ailleurs créé un *Guide des bonnes pratiques de mise en marché locale* afin de regrouper les différents permis nécessaires pour faire toutes transformations alimentaires et la mise en marché de produits transformés au Québec (En pleine gueule, 2019). Cela dit, pourquoi le MAPAQ n'a pas un guide de la sorte, utilisant un vocabulaire adapté à tous et qui est facile d'accès?

Bref, la liste des permissions est longue et lourde à respecter. Sachant que le Québec est présentement dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, cette lourdeur administrative prend énormément de temps dans ce contexte où les heures des agriculteurs de la province sont comptées (Tremblay, 2021). Enfin, cela représente également un obstacle d'importance pour de nombreux jeunes, soit la relève, désirant se lancer en agriculture. Le nombre important de documents, leurs différentes fonctions et leur emplacement (où les trouver), peut représenter une « montagne difficile à franchir ».

3.2.2. Le monopole de représentation de l'Union des producteurs agricoles

Au Québec, la *Loi sur les producteurs agricoles* de 1972 fait de l'UPA la seule association accréditée représentant l'ensemble des producteurs (Gouvernement du Québec, 2023k).

La loi sur les producteurs agricoles ne prévoit qu'une seule accréditation syndicale dans le secteur agricole pour l'association qui aura démontré qu'elle représente la majorité des agriculteurs inscrits; la loi prévoit également que tous les agriculteurs seront obligés de cotiser à cette association si la majorité d'entre eux se sont dits favorables lors d'un référendum. L'UPA ayant satisfait à ces deux conditions et la loi ne prévoyant aucun mécanisme de vérification ou révocation de l'accréditation, elle est donc en situation de monopole syndical depuis 1972 : c'est le seul cas du genre au monde. En conséquence, les producteurs agricoles ne sont pas obligés d'être membres de la seule union accréditée (l'UPA), mais ils sont tous tenus de s'acquitter annuellement d'une cotisation individuelle de [...] [401\$ en 2023], et passibles de poursuites s'ils ne le font pas. Cette seule cotisation rapporte plus de 13 millions à l'UPA. (Bouchard, 2018, p. 73-74)

Pour plusieurs, ce monopole agricole syndical représente un verrouillage d'importance. L'UPA chapeaute 12 fédérations régionales, elles-mêmes composées de 89 syndicats locaux, et s'articule autour de 25 regroupements spécialisés (selon les types de productions et/ou la particularité des producteurs), constituant 150 groupes régionaux et provinciaux spécialisés, couvrant ainsi l'ensemble des producteurs et le territoire du Québec (UPA, s. d.-b; Lamontagne, 2015, p. 24).

Ces organisations territoriales et spécialisées perçoivent aussi leurs propres cotisations. Cette structure permet à l'UPA d'être présente dans tous les dossiers agricoles et de faire pression sur toutes les instances sociales et politiques du territoire québécois. Les fédérations spécialisées gèrent, sous l'égide de la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ), les offices de producteurs et leurs plans conjoints et conventions de mise en marché collective qui contrôlent la mise en marché de 6,5 milliards de dollars de produits alimentaires (Bouchard, 2018, p.74).

À travers son monopole et sa structure, l'UPA exerce ainsi un grand contrôle dans l'ensemble du monde rural de la province.

Toutefois, le monopole agricole syndical est une source de débats au Québec. Par exemple, le fait que l'UPA représente l'ensemble des agriculteurs est, à l'heure actuelle, une aberration selon Maxime Laplante, cofondateur et ancien président de l'Union paysanne (Corneau, 2020). Pour celui-ci, le secteur agricole de la province s'apparente au modèle de l'Allemagne de l'Est. Il se veut démocratique, mais il n'y a qu'un seul « parti » au pouvoir. Pour M. Laplante, il est incohérent que l'UPA défende l'industrie agro-industrielle à travers la promotion de la production de maïs et de soya OGM, tout en disant soutenir une agriculture biologique et de proximité (Laplante, 2020 dans Corneau, 2020). En réalité, l'UPA a depuis longtemps sacrifié la ferme familiale au bénéfice des grands producteurs spécialisés (Bouchard, 2018, p. 95). Ce monopole de représentation se fait au détriment des producteurs alternatifs. Tel que l'exprime l'ancien sous-ministre de l'agriculture Michel Saint-Pierre (cité dans Corneau, 2020), l'agriculture est le seul secteur économique du Québec où il n'y a qu'une seule représentation syndicale.

Pour d'autres, le peu de producteurs au Québec justifie cette représentation unique de l'UPA. En fractionnant cet ensemble et donc, ayant une voix divisée, cela empirerait la situation. C'est ce qu'explique Julie Bissonnette, présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) (8 février 2023). Pour elle, il est important de « teinter [cette voix], [...] à notre goût [...] [puisque] le jour [...] [où nous serons] divisé, on n'aura pas d'écoute ». Stéphane Guay (20 septembre 2022), éleveur de bovins à Brownsburg, est du même avis : « notre rôle c'est quand même de nourrir la population, si après ça il y a des chicanes de ménage à dire “je suis meilleur que toi”, je pense qu'on se tire dans le pied ». Le président de l'UPA, Martin Caron (20 août 2022), abonde dans le même sens :

Si on commence à se diviser, c'est sûr qu'on n'aurait pas ces leviers-là [la mise en marché collective] et on n'aurait pas aussi les standards de qualité qu'on met en place [présentement]. Et, pour le gouvernement, pour la société, c'est beaucoup plus simple. Parce que, quand il y a un virage à prendre, comme le virage écologique, bien, on est qu'une seule voix et puis, nous on se mobilise tout le monde ensemble pour arriver aux objectifs.

Tous n'ont pas la même perception de la représentation syndicale. Un syndicat doit défendre les intérêts de ses membres (D. Lamontagne, 2 septembre 2022). Or aujourd'hui les intérêts de l'ensemble des producteurs agricoles sont parfois contraires. En effet, avec la montée des alternatives en agriculture au Québec, la représentation syndicale multiple (ou le pluralisme syndical) devient de plus en plus souhaitable pour de nombreux agriculteurs.

Mais le monopole d'accréditation, pour un ensemble aussi grand et diversifié que celui des entrepreneurs agricoles du Québec, n'est pas nécessaire ni souhaitable, étouffe le débat et ne peut assurer une défense adéquate des différents types d'agriculteurs et d'agriculture. Les premiers à en souffrir sont les petits producteurs paysans, indépendants, écologiques et territoriaux. (Bouchard, 2018, p. 216)

Le problème au Québec n'est pas l'UPA, mais l'absence de liberté syndicale en agriculture. Celle-ci passe par plusieurs niveaux, à savoir : la liberté d'association (le droit de former, rejoindre ou quitter une association), la liberté de choisir son syndicat (le pluralisme syndical/pluralisme d'accréditations), la liberté de non-association (le droit de ne pas adhérer et de ne pas cotiser à aucune association) et la liberté de révocation (le droit de révoquer l'accréditation accordé à l'UPA et donc, l'obligation de cotiser). En fait, tel que prescrit dans la *Loi des producteurs agricoles*, c'est la RMAAQ qui, à la suite d'une demande lui étant adressée, doit vérifier si l'association accréditée, à savoir l'UPA, représente toujours l'ensemble des agriculteurs du Québec, sans quoi un nouveau référendum pourrait avoir lieu. De telles révocations peuvent techniquement être faites à chaque deux ans. Seulement, les modalités de la loi n'encadrent pas un tel jugement, le laissant au bon vouloir de la RMAAQ (Bouchard, 2018, pp. 219-220).

Déjà en 2008, le *Rapport Pronovost* soulignait que « dans une société démocratique, on peut difficilement justifier le maintien d'un régime qui oblige un groupe de personnes à adhérer à une structure unique d'association, régime qui, au demeurant, ne prévoit aucun dispositif pour vérifier la volonté des personnes d'y adhérer ou d'y maintenir leur participation. Cette situation est malsaine et nuit même à la crédibilité de l'UPA » (CAAAQ, 2008, p. 236). Pour un fonctionnaire du MAPAQ

(2023), la question de la représentation syndicale multiple est indissociable du débat entourant la transition agroécologique. Avec la montée des alternatives en agriculture, le pluralisme syndical pourrait servir de fer de lance pour une transition agroécologique en favorisant le démantèlement du régime socio-technique dominant.

Dans la mesure où les producteurs agro-industriels forment la majorité des membres de l'UPA, il est illusoire de penser que celle-ci puisse être à la source d'un changement du régime socio-technique. La transition agroécologique ne peut émerger qu'à travers la fin du monopole syndical de l'UPA. En effet, le monopole de représentation permet à l'UPA de maintenir le statu quo en agriculture, au bénéfice du modèle dominant.

3.2.3. La rigidité des agences de ventes

Un troisième verrouillage juridico-politique provient de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles* et la rigidité des agences de vente qui en découle (Larivière, 2018). Encadrant la mise en marché collective, cette loi repose sur trois piliers : la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ ou « la Régie »), les plans conjoints, et les offices de producteurs (Lamontagne, 2019, p. 24; 2015, p. 28). La RMAAQ a pour rôle et mandat :

de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires ainsi que des produits de la pêche et de la forêt privée. Elle agit en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La RMAAQ intervient également pour le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants. Elle favorise la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché des produits visés. Elle occupe plusieurs rôles dont ceux de tribunal administratif, de régulateur économique, de vérificateur et d'administrateur. (Gouvernement du Québec, 2021d)

En d'autres mots, « cet organisme public est le tribunal de la mise en marché collective » (Lamontagne, 2015, p. 28).

Les plans conjoints représentent des ententes entre les producteurs d'un même domaine pour établir les conditions de production et de mise en marché, définissant ainsi les règles d'accès à ces élevages. Ainsi, les plans conjoints « sont en quelque sorte des brevets qui permettent à des producteurs, regroupés en association ou en fédération, de dicter à la lettre, et à perpétuité, les conditions de production et de mise en marché d'un produit agricole en particulier » (Lamontagne, 2019, p. 25). Développés dans les années 1950 pour des questions d'équité au niveau de la production et d'assurance de la qualité, les plans conjoints ont d'abord et avant tout été mis de l'avant à la suite de la Commission Héon, qui avait pour mission la modernisation et la spécialisation du secteur agricole québécois (Morisset, 2010a, p. 18; Morisset, 1987, p. 86). Les plans conjoints sont aujourd'hui détenus par un très petit nombre de personnes qui contrôlent la totalité de la production de la province. Par exemple, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) sont responsables de l'application et de l'administration du Plan conjoint des PGQ, depuis son homologation par la RMAAQ en mai 1982 (Producteurs de grains du Québec [PGQ], s. d.). En d'autres mots, pour ce plan conjoint, selon la loi :

Le produit visé par le Plan est tout grain ou graine récolté ou destiné à l'être de blé, orge, avoine, maïs-grain, sarrasin, soya, seigle, haricots secs, féverole, pois, lin, canola, luzerne, trèfle, fléole des prés, brome, lotier, moutarde, tournesol, caméline, chanvre, épeautre, quinoa, chia, lupin, pois chiche, amarante, lentilles, carthame, millet, sorgho ou triticales et tout autre grain ou graine dérivé de l'une ou l'autre de ces espèces. [...] Le producteur assujéti au Plan est toute personne qui produit le produit visé et offre en vente le produit visé, dans une ferme dont elle est propriétaire ou locataire, ou qui produit et offre en vente le produit visé, pour son compte ou celui d'autrui. [...] Toute personne remplissant les conditions pour être un producteur assujéti le 26 mai 1982, et toutes celles qui, au cours de l'application du Plan répondent aux conditions qui confèrent la qualité de producteur, sont assujéties au présent Plan. (*Plan conjoint des producteurs de grains du Québec*. RLRQ. c. M-35.1, art 55.)

Ce système des plans conjoints se retrouve à la base d'une grande structure qui représente au Canada « la mise en marché collective » (Lamontagne, 2015, p. 24).

Dès l'entrée en vigueur d'un plan conjoint, un office de producteur (« l'Office » ou l'agence de vente) est accrédité pour superviser son application. À l'époque, l'Office était formé de producteurs, qui était géré par l'État. Avec la mise en place de la *Loi des marchés agricoles*, l'Office a légalement été constitué des fédérations de producteurs. En d'autres mots, la loi a confié à ces fédérations d'entrepreneurs privés, plutôt qu'à l'État, la tâche d'assurer le respect des règles régissant les manières de faire en agriculture pour l'ensemble du Québec (Lamontagne, 2015, p. 29).

Certains plans conjoints vont même jusqu'à encadrer la gestion de l'offre à travers des quotas, soit un droit de produire pour le lait et les produits laitiers, le poulet, le dindon, et les œufs de consommation et d'incubation. Le quota ne se rattache pas à l'animal, mais bien à la production de l'animal (Corneau, 2020; Lamontagne, 2015, p. 60; Lamontagne, 2019, p. 25). Cette gestion de l'offre a pour but « de réduire la surproduction, qui entraîne généralement l'instabilité des prix et la fluctuation des quantités de produits disponibles. [...] [Elle] permet d'offrir une stabilité financière aux entreprises agricoles et de garantir un approvisionnement régulier en produits de qualité aux consommateurs » (Gouvernement du Québec, 2023l). Si la gestion de l'offre comporte plusieurs aspects positifs pour les producteurs, elle comporte également plusieurs aspects négatifs. En effet, au départ « les quotas ont été partagés gratuitement entre les producteurs existants, mais très rapidement, les producteurs ont choisi de monnayer leurs acquis » (Lamontagne, 2019, p. 26). Dans un contexte où le nombre de quotas est limité, le modèle agro-industriel favorise la concentration de la production. À titre d'exemple, les quotas pour la production d'œufs au Québec sont détenus par seulement 162 producteurs (Gouvernement du Québec, 2023m).

Le système favorise également la spéculation sur le prix des droits de production. Si un producteur veut acheter de tels droits, il doit faire affaire avec la « bourse des quotas », qui a été mise en place par le *Système centralisé de ventes des quotas* (SCVQ). Par exemple, dans le secteur des œufs :

En 2013, le prix du quota s'élevait à 285\$ par poule pondeuse et était assorti d'un minimum d'achat de 100 poules. Ainsi, l'élevage commercial de poules pondeuses au Québec coûte au minimum 28 500\$, mais comme « la Fédération n'octroie pas de nouveau quota », il faut [...] acheter une ferme entière pour en obtenir. Considérant qu'une ferme de taille moyenne compte plus de 35 000 poules pondeuses, sa valeur équivaut à plus de huit millions de dollars uniquement en quotas. (Lamontagne, 2015, p. 65).

Voilà un verrouillage de taille pour toute personne désirant devenir producteur d'œufs.

De manière générale, les agriculteurs de la province n'ayant pas de quotas doivent travailler avec le « hors quota », soit une brèche/exception au système de gestion de l'offre. Actuellement au Québec, la taille des élevages étant légalement autorisés à produire sans posséder de quotas (élevage hors quota) est de 25 dindons, 299 poulets de chair et 99 poules pondeuses (Gouvernement du Québec, 2023b). De telles quantités s'appliquent tant pour un élevage à des fins de consommation personnelle qu'à un élevage destiné à la vente.

Il est toutefois possible de vivre du hors quota. Plusieurs fermes, souvent à plus petite échelle, y arrivent en diversifiant leurs cultures et leurs productions, vendant leurs produits à leur kiosque, dans les marchés ou par l'entremise de paniers biologiques. En reprenant l'exemple de la production d'œufs, dans ce cas-ci, cela représente un type de production très en demande et qui est particulièrement rentable à petite échelle. Seulement, même si la demande est présente et que le temps et les infrastructures resteraient sensiblement les mêmes pour ces fermes d'avoir le double de poules pondeuses, cela reste illégal au Québec (Poirier cité dans Corneau, 2020). Représentant les fondements de cette rigidité des Agences de vente, plusieurs petits producteurs, tels que D. Lamontagne, réclament que ces seuils soient revus à la hausse (Lamontagne, 2019, p. 26-28).

3.2.4. Les lobbies ou les groupes d'intérêts

Au Québec, les compagnies de pesticides et d'engrais chimiques ont la mainmise sur une part de l'agriculture de la province. Il a d'ailleurs été démontré qu'il existe d'importants écarts (injustifiés) dans les normes avec les provinces et États voisins du Québec, et ce depuis longtemps (Robert, 2021, p. 13 et 39). Par exemple : « en Ontario, les recommandations de phosphore pour le maïs demeurent inchangées depuis 1975, au Québec, elles ont fluctué au gré des influences et d'arguments qui n'ont rien de scientifique, mais relèvent plutôt des résistances venant des représentants des compagnies d'engrais devant les résultats présentés par les chercheurs » (Robert, 2021, p. 39). En 2018, l'agronome Louis Robert, ancien employé du MAPAQ, dénonçait le fait que :

les administrateurs [notamment du Centre de recherche sur les grains (CÉROM)] contrôlant à toutes fins utiles des sommes importantes de fonds publics réservés à la recherche ne possédaient aucune compétence en recherche, et que d'autre part, la plupart d'entre eux se trouvaient en situation de conflit d'intérêts. (Robert, 2021, p. 16)

En fait, les ministères (MAPAQ, MELCCFP), l'Ordre des agronomes du Québec, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), le CÉROM, les compagnies d'intrants (Sollio Groupe Corporatif, William Houde, Synagri), l'UPA et d'autres centres de recherches sont gangrenés « par des influences corporatistes et commerciales, à tel point que l'intérêt public, au lieu d'être une priorité, n'est en réalité jamais vraiment considéré par les administrateurs de ces organisations » (Robert, 2021, p. 103). Pour Robert, il ne fait aucun doute que les intérêts corporatistes ont infiltré le système public d'information en agriculture, interférant ainsi avec la défense de l'intérêt public (Robert, 2021, p. 103-104).

De telles situations découlent notamment de la subordination du gouvernement du Québec à des groupes d'intérêts privés. Voici un exemple pour le démontrer :

En vertu du dernier paragraphe de l'article 36.2 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14) et de l'article 13 du Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations (chapitre M-14,r.1) vous devez avoir payé votre cotisation à l'UPA si vous désirez avoir accès au remboursement d'une « partie du montant des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux applicables à l'égard d'un immeuble faisant partie d'une exploitation agricole ». (Lamontagne, 2019, p. 24)

Adopté en 1994, ce règlement (projet de loi 85) lie un programme public (soit les taxes et les impôts) aux exigences et intérêts privés de l'UPA. Même à l'époque, le fait que les intérêts et le point de vue de l'UPA ne coïncidaient pas nécessairement avec ceux de l'ensemble des agriculteurs de la province et que cette disposition semblait abusive et discriminatoire avait été soulevé par la bâtonnière du Québec, Madame Jocelyne Olivier, dans une lettre d'opinion envoyée à Marcel Landry, ministre de l'Agriculture du gouvernement péquiste de Jacques Parizeau (1994-1996) (Lamontagne, 2015, p. 40-41). Ce qu'il faut comprendre c'est qu'en février 1994, « au cours d'une rencontre à huis clos entre le premier ministre Jacques Parizeau, le ministre [de l'agriculture] Marcel Landry et des représentants de l'UPA, il aurait été convenu que la réduction du remboursement des taxes foncières (effectuée aux dépens de milliers de petits producteurs) serait tolérée par l'UPA, en échange de quoi le MAPAQ veillerait, par voie de règlement, à ce que tout le monde paye sa dîme au syndicat » (Lamontagne, 2015, p. 41-42). À la base :

Le projet de loi 85 proposait de faire passer de 3 000\$ à 10 000\$ le chiffre d'affaires minimum pour être admissible au programme de remboursement des taxes foncières. Selon le MAPAQ, 23% des fermes du Québec avaient des revenus allant de 3 000\$ à 10 000\$ en 1993, soit 8592 fermes. (Lamontagne, 2015, p. 41-42)

Déplaisant à certains groupes d'intérêts, le ministre de l'époque a fait marche arrière à cette augmentation et a développé une « entente » (le projet de loi 85) avec l'UPA (Gouvernement du Québec, 1995).

Bref il est nécessaire d'avoir une indépendance de la recherche publique, ainsi qu'une séparation du travail de service-conseil agronomique avec celui associé à la mise en marché et à la vente de produits (tels que les pesticides et les engrais) (Robert, 2021, p. 74). Suite à la sortie du livre de Robert *Pour le bien de la terre* en 2021, le ministre de l'Agriculture, M. André Lamontagne, a déposé le 1^{er} juin 2022 le projet de loi n° 41, *Loi modifiant la Loi sur les agronomes (Projet de loi 41, 2022)* ayant pour but d'assurer l'indépendance de l'Ordre des agronomes, notamment en séparant la vente d'intrants agricoles et les services-conseils. Face à la mobilisation des principales organisations visées par le projet de loi, ce dernier est mort au feuillet, n'ayant pas été adopté avant la clôture de la session. En somme, rien n'a changé.

3.2.5. Les faiblesses du MAPAQ et le transfert technologique

En agriculture, la communication scientifique passe par (1) l'acquisition des connaissances à travers l'obtention de résultats de recherche, (2) la diffusion, et (3) la mise en application de ceux-ci à travers le travail de service-conseil des agronomes (Robert, 2021, p. 97). Malheureusement, « les ressources humaines [les agronomes de 2^e ligne] allouées au transfert technologique par le MAPAQ ont été négligées et sont aujourd'hui insuffisantes » (Robert, 2021, p. 76). Cette faiblesse du transfert technologique au sein du MAPAQ se voit dans le peu d'intérêt pour la mise à jour des pratiques ministérielles à la lumière des connaissances scientifiques en agriculture. Comme l'explique Louis Robert (1^{er} octobre 2022), le problème vient du manque d'agronomes de 2^e ligne permettant de faire le lien entre la recherche et le service-conseil aux entreprises agricoles. En effet, au fil des années, le MAPAQ a délaissé le service-conseil, tout en cherchant à privatiser la recherche agronomique, créant par le fait même une situation où les intérêts privés sont de plus en plus détachés de la transmission des connaissances agronomiques et du bien commun.

D'autant plus que le transfert technologique et le service-conseil fondés sur les dernières connaissances en agronomie sont essentiels pour envisager la pratique de méthodes alternatives en agriculture, telle que la culture de couverture, qui « favorise les ennemis naturels et les pollinisateurs, protège le sol contre l'érosion et la perte de fertilité, augmente la matière organique (s'il y a assez de biomasse produite) [et] mobilise les éléments fertilisants en surface » (Chatel-Launay et Jetten-Vigeant, s. d.). Même chose à la ferme de Paul Caplette, qui comprend :

une prairie riveraine pour les pollinisateurs, un bassin sédimentaire à visée faunique, un îlot de biodiversité, des bandes fleuries, d'autres haies brise-vent ainsi que des structures pour la faune, comme plus d'une centaine de nichoirs à hirondelles bicolores. Au total, c'est près de dix hectares [sur une superficie totale de 376 ha., qui sont] dédiés aux solutions fondées sur la nature d'ALUS [Alternative Land Use Services] qui produisent des services écosystémiques sur les terres. (UPA, 2022)

Ces deux derniers verrouillages (les faiblesses du MAPAQ et le transfert technologique) sont interreliés. Il est ainsi essentiel de les analyser et d'y remédier afin d'améliorer la situation et de pouvoir, enfin, encourager la pratique de méthodes alternatives en agriculture sur un plus grand nombre de surfaces. Cela passe nécessairement par un transfert technologique optimisé par des agronomes de 2^e ligne présents en plus grand nombre, ainsi que par le MAPAQ, reprenant son rôle de décideur et « maître d'œuvre de l'agriculture du Québec de demain » (Robert, 2021, p. 99). Il est indispensable de réviser les règles cognitives qui régissent la province, à savoir les « systèmes de croyance et de représentations qui fondent les manières de faire dans les domaines techniques » (Audet, 2015, p. 81).

3.3. Les verrouillages socio-économiques

Un renouveau au Québec, c'est à quoi aspire un grand nombre d'individus engagé et désirant une transition agroécologique plus juste. Seulement, à l'heure actuelle cette vision est difficilement réalisable de par la dominance du régime socio-technique actuel et la présence des verrouillages juridico-politiques et socio-économiques régulés par des règles cognitives, tel qu'il sera maintenant détaillé.

3.3.1. L'accès difficile à la terre

La difficulté d'accès à la terre au Québec représente un premier verrouillage socio-économique d'importance. Tel que détaillé dans le chapitre précédent, les dynamiques actuelles en lien avec l'achat et la vente des terres agricoles ont mené à une augmentation de 248% de la valeur moyenne des terres agricoles durant la dernière décennie (Cameron et Roberge, 2023; Mesly, 2021). Cette difficulté a été soulevée par une forte majorité des personnes lors des entretiens. Toute transition agroécologique repose sur la terre. Seulement, à l'heure actuelle, le territoire agricole du Québec disparaît tranquillement, d'une part, sous les pressions et les acquisitions des spéculateurs fonciers et, d'autre part, à travers l'étalement urbain des municipalités du Québec.

En effet, depuis la dernière décennie, les terres agricoles de la province sont la proie des fonds d'investissement ainsi que des promoteurs immobiliers. Le petit nombre de terres disponibles couplé à la croissance continue de la demande alimentaire au niveau mondial créent une forte spéculation autour de celles-ci. Tel que présenté précédemment, les acquisitions de terres agricoles par des fonds d'investissement comme celui de Pangea, ne font pas l'unanimité.

Pour l'UPA, l'acquisition de terres agricoles devrait être interdite aux fonds d'investissement par le gouvernement et les activités des promoteurs immobiliers devraient être encadrées de manière plus stricte en ce qui a trait aux terres agricoles de la province (Venne, 2018). Par ailleurs, pour Marcel Groleau, ancien président général de l'UPA, l'analyse du MAPAQ sur le modèle d'affaires de Pangea terres agricoles (MAPAQ, 2018) n'était pas assez étayée et plus encore, passait à côté de l'essentiel du problème (Groleau, cité dans UPA, 2018a). L'analyse n'aurait pas soulevé des enjeux déterminants en lien à l'entente entre Pangea et ses partenaires, les modalités (en détail)

pour s'en séparer, la mise en place du taux de location des terres ainsi que la démonstration (en chiffre) des économies d'échelles que celle-ci avance (UPA, 2018a).

En fait :

Les terres acquises par Pangea sont destinées à la production de céréales (blé, avoine, orge) et d'oléagineux (canola, soya). Selon le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), les fermes spécialisées dans ces productions et soumises aux mêmes conditions obtiennent un rendement annuel (marge) à l'hectare de 20 \$ à 30 \$. Pour atteindre les 8 % de rendement espéré par Pangea et ses investisseurs (incluant la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ), le rendement agricole nécessaire devrait être de 357 \$ l'hectare (plus de 10 fois, le rendement atteint par les producteurs spécialisés). Un tel rendement est impossible à atteindre par les activités agricoles. (UPA, 2018a)

Selon l'UPA, la seule manière d'atteindre un tel rendement est de vendre les terres agricoles quelques années plus tard et de percevoir l'augmentation de la valeur. Ainsi, pour M. Groleau (cité dans UPA, 2018a) : « Pangea est un modèle qui mise sur la spéculation, encouragé par la Caisse de dépôt et le Fonds de solidarité, au détriment des fermes familiales et de la relève agricole, de l'habitation et de l'occupation du territoire ».

Or, dans son analyse, l'interprétation du MAPAQ allait comme suit :

Le MAPAQ estime que Pangea, la CDPQ [Caisse de dépôt et placement du Québec] et le FSTQ [Fonds de solidarité des travailleurs du Québec] espèrent bénéficier d'un gain relatif à l'augmentation de la valeur des terres agricoles. Contrairement aux appréhensions de l'UPA, le modèle d'affaires de l'entreprise prévoit qu'un tel gain ne sera pas obtenu au moment de la vente des terres agricoles, puisque celle-ci n'est pas envisagée avant 50 ans, mais qu'il sera réalisé lors de la vente des parts d'un commanditaire. En effet, la différence entre la valeur des parts au moment de la vente par un commanditaire et leur valeur quand celui-ci les a achetées sera notamment attribuable à l'accroissement de la valeur des terres agricoles. (MAPAQ, 2018, p. 20)

Par contre, en louant à fort prix des surfaces agricoles de 1000 hectares à des agriculteurs Pangea récupère d'une part son investissement et d'autre part, remplace dix producteurs par un seul, puisque la taille des terres de la province est généralement de 100 hectares. De plus, à travers ce grand nombre d'acquisitions de terres, cette demande accrue a pour effet de faire augmenter les prix, puisque ces derniers ne sont plus rattachés au rendement agronomique, mais à la valeur spéculative de la terre. Cela impacte les agriculteurs dans l'achat de terres voisines, par exemple ou encore la relève, lors de l'achat d'une première terre (Venne, 2018).

De plus, les fonds d'investissement ne sont pas la seule cause derrière la diminution du territoire agricole québécois. L'étalement urbain représente un autre enjeu important. Malgré le 40^e anniversaire de la LPTAA en 2018, « près de 14 000 hectares ont été sacrifiés à d'autres usages que l'agriculture au Québec ces [...] [dix] dernières années. Il est clair que l'urbanisation et le développement autoroutier continuent de faire pression sur nos meilleures terres agricoles, surtout près des villes » (UPA, 2018b). Déjà en 2018, l'ancien président général de l'UPA critiquait le manque d'action du gouvernement du Québec et des municipalités régionales de comté pour préserver le territoire agricole, contrôler la spéculation foncière et assurer à la relève agricole un accès à la terre (UPA, 2018b). Est-ce que cette inaction du gouvernement provincial, mais également fédéral, puisque la sauvegarde du territoire agricole est d'intérêt national, pour l'autosuffisance alimentaire du pays (Mesly, 2022, p. 39), révèle une perte de contrôle ou plutôt un laisser-aller de ces derniers? Il est évident que la domination du modèle agro-industriel, imprégné dans le modèle d'affaire d'entreprise comme Pangea, a son rôle à jouer, renforçant ce verrouillage qu'est l'accès difficile à la terre.

3.3.2. Jugements normatifs sur ce qu'est l'agriculture

Si l'accès physique à la terre demeure un enjeu important qui mine l'épanouissement de projets alternatifs en agriculture au Québec, autre obstacle provient de la volonté des autorités que les porteurs de projets agricoles alternatifs aient de l'expérience afin de prouver le « sérieux » de leur démarche. Par exemple, dans de nombreux jugements d'organismes financiers, ces aspects sont souvent demandés à la relève et/ou aux porteurs de nouveaux projets. Tel que le mentionne Julie Bissonnette,

présidente de la FRAQ et productrice laitière (8 février 2023), ce n'est pas facile d'obtenir du financement « quand tu veux faire de quoi d'unique ou de nouveau ou de spécial [...] Ils n'ont pas de références, ça fait qu'ils te font encore moins confiance et te prêtent encore moins [d'argent]. » Devant une telle réalité, il est souvent difficile de partir un nouveau projet agricole au Québec. Que ce soit l'accès difficile à une terre (grande ou petite) issue de la rareté de ces dernières et de leur coût élevé, la lourdeur administrative ou encore le manque de ressources financières, rien n'est facile pour ceux ou celles désirant se lancer en agriculture au Québec, et encore moins pour des projets à plus petites échelles. L'ensemble de ces verrouillages, qui prennent source dans les règles normatives du régime dominant actuel, font en sorte que les gens n'ont pas la capacité d'acquiescer facilement de l'expérience et d'être reconnus.

Le manque de confiance et de support à ceux ou celles désirant entreprendre ce métier est également accentué par un jugement normatif sur ce qu'est l'agriculture. Dans une récente étude portant sur les pratiques et décisions de la CPTAQ (Arsenault et al., 2015, cité dans Mundler et Ouellet, 2017, p. 21) :

les auteurs ont analysé sept demandes de dérogation concernant des projets agricoles sur de petites surfaces et devant par conséquent obtenir un droit dérogatoire concernant le morcellement des terres agricoles. Sur ces sept demandes, deux ont été acceptées et cinq ont été refusées. ... Pour les deux projets acceptés, la CPTAQ invoque la viabilité économique et la valeur ajoutée permises par les projets. Dans l'un, elle invoque également « l'expérience » et le « sérieux » du porteur de projet. Pour les cinq projets refusés, elle s'appuie sur les critères présents dans la Loi, en particulier celui d'homogénéité de la communauté (parfois appelé homogénéité du territoire). Dans quatre cas, elle qualifie aussi la viabilité économique du projet, notamment en portant un jugement sur l'adéquation entre la surface demandée et le projet : « Une superficie de 8,45 ha composée d'un élevage de 200 brebis n'est pas suffisante pour pratiquer l'agriculture. » Dans une autre décision, elle écrit: « Qui voudrait faire de l'agriculture sur un lot de 4 ha? »

Portant des jugements normatifs sur ce qu'est l'agriculture, découlant de la LPTAA de 1978, dans cet exemple la CPTAQ démontre les effets du régime socio-technique

dominant que représente le modèle agro-industriel au Québec, sur les instances décisionnelles de la province. Et en se basant sur la jurisprudence pour justifier ses décisions, la CPTAQ ne fait que reproduire le régime socio-technique dominant, empêchant l'épanouissement de projets alternatifs en agriculture. Seule une évolution des mentalités, des visions, peut débloquer cet autre verrouillage. Pour nourrir notre population, il faut délaissier les pratiques agricoles intensives vouées à l'exportation. Selon Stéphane Guay (20 septembre 2022) : « c'est la CPTAQ, qui pourrait octroyer des petits projets. Déjà ça, ça change, parce que je siége à l'UPA locale [et] on voit ces trucs-là passer... Des demandes de trucs qui sont acceptés, qui n'auraient pas été acceptés avant. » Il y voit une ouverture d'esprit et insiste sur l'importance de l'implication des jeunes pour faire évoluer les jugements normatifs des administrateurs plus âgés de la CPTAQ et enfin permettre et faciliter le démarrage des petites productions.

Il est évident que l'agriculture au Québec est en mutation et que les réalités du siècle dernier ne sont plus les mêmes que celles d'aujourd'hui. Il existe une diversité de modèles et de fonctions de l'agriculture sur le territoire québécois. Il est important d'en prendre conscience et de valoriser ces divers aspects (Mundler et Ouellet, 2017).

3.3.3. L'abattage au Québec

Un des effets de la concentration et de la spécialisation de la production agricole au Québec est la dépendance accrue des éleveurs envers les abattoirs privés (Morisset, 1987, p. 56 et 72). Les diverses étapes de la production qui étaient assurées par les fermiers sont, depuis les années 1950, segmentées et intégrées au sein d'entreprises spécialisées comme les abattoirs. La législation rend également difficile la polyvalence des fermiers, notamment en limitant leur capacité d'abattre, de transformer et de mise en marché pour desservir le marché local (D. Lamontagne, 2 septembre 2022). Au Québec :

Pour en commercialiser la viande, les animaux doivent être abattus dans un abattoir sous inspection permanente de juridiction provinciale ou fédérale. Les abattoirs de proximité ne permettent pas la commercialisation de la viande, mais seulement la consommation personnelle de celle-ci. (MAPAQ, 2022b)

Par exemple, en 2022, il ne restait que quatre usines pouvant faire l'abattage des bovins pour le Québec et les provinces de l'Atlantique, à savoir Viande Richelieu Inc., Les Viandes Valleyfield Inc., Abattoir St-Germain Inc., et Jacques Forget Ltée (Gouvernement du Canada, 2022). Devant cette concentration, Stéphane Guay, éleveur bovin en pâturage, est présentement victime de cette disparition des abattoirs au sein de la province. Tel qu'il l'a précisé durant l'entretien :

beaucoup de boucheries acceptent les animaux sauvages, comme les chevreuils, les orignaux, ces trucs-là. Donc, ces boucheries-là ne sont pas accréditées pour recevoir mon bœuf et le découper pour que moi je puisse le revendre. Donc, ça c'est l'un des très très gros défis en ce moment, le manque de place pour abattre (S. Guay, 20 septembre 2022).

Cette dépendance se voit également dans le fait qu'il n'y a presque plus d'abattage de vaches de réforme (vaches ne pouvant plus produire des veaux ou du lait) au Québec. Après la fermeture des abattoirs de Zénon Billette en 2007 et de Levinoff-Colbex en 2012, les vaches de réformes destinées à l'abattage sont maintenant envoyées en Ontario et en Pennsylvanie. Comme le souligne Maxime Laplante (14 septembre 2022), cette dépendance est en fait une perte de contrôle qui nous éloigne de toute autonomie alimentaire.

À travers la mise en place du régime socio-technique dominant et ces règles, le secteur agricole du Québec a été compartimenté et règlementé de sorte qu'aujourd'hui les agriculteurs se retrouvent à la merci de nombreux facteurs périphériques. Les abattoirs ne sont que la pointe de cet iceberg face aux nombreuses dépendances de l'agriculture de la province. Pour le peintre et maintenant agriculteur Marc Séguin, la grande distance qui s'est installée entre les habitants des villes et des campagnes de la province est regrettable. S'opposant au modèle agro-industriel, comme régime dominant par défaut, celui-ci milite pour une agriculture de proximité. Malheureusement, pour la mise en place et la pratique d'une telle agriculture cela passe nécessairement par la présence d'abattoirs.

En ce moment, dans certains cas, il faut faire 800 kilomètres pour aller faire abattre son poulet ou son oie. C'est ridicule. Ce n'est pas une belle fin de vie pour des oiseaux. Le petit abattoir, c'est un concept très simple et peu coûteux. Quatre ou cinq conteneurs maritimes soudés. On peut en faire plusieurs facilement. Cela favoriserait assurément l'agriculture de proximité. Si nous continuons à manger des animaux, ce serait bien de tendre vers une certaine éthique. Du début jusqu'à la fin. (Séguin cité dans Tremblay, 2020)

L'élevage et l'abatage des animaux au Québec doivent être revus. Le manque d'abattoirs de proximité représente un verrouillage d'importance pour de nombreux producteurs du Québec. En plus de ne pas être rentable pour les élevages à plus petite échelle, parcourir d'aussi grandes distances n'encourage point la résilience de la province. Bref, comme M. Séguin, l'a dit, si le Québec continu de manger de la viande, pour entreprendre une transition agroécologique, il est nécessaire que l'abatage se fasse d'une part, de manière plus éthique et d'autre part, à l'échelle régionale (Corneau, 2020a; Tremblay, 2020).

3.3.4. Les dépendances de l'agriculture et les programmes d'aides insuffisants

Ces nombreuses dépendances de la province et du secteur agricole contribuent d'ailleurs au fait que tous les intrants sont des marchandises (J. Bissonnette, 8 février 2023). Même à plus petite échelle, il est difficile de s'affranchir à 100% de cette dépendance pour la moulée, les semences ou l'équipement (D. Lamontagne, 2 septembre 2022). Bien que la Financière agricole du Québec et le MAPAQ offrent des programmes d'aide financière pour les agriculteurs et, dans certains cas, la relève agricole, la majorité des participants ont mentionné qu'un plus grand support financier en agriculture au Québec serait nécessaire. À l'heure actuelle, les programmes de subventions sont fortement orientés pour les grands producteurs spécialisés. De plus, l'inflation des dernières années a eu un impact sur le coût des actifs d'une ferme, ce qui est particulièrement difficile pour la relève dans la mesure où les programmes de subventions n'ont pas été indexés (Martin Caron, 20 août 2022). Pour Ariane Baumann, agricultrice aux Jardins des Essaimées et membre de la relève agricole, le manque d'investissements

représente en effet l'une des plus grandes embuches que doivent surmonter ceux ou celles qui souhaitent se lancer en agriculture au Québec, notamment dans les cultures maraichères.

Les dépenses des agriculteurs couvrent également les coûts rattachés au respect des normes environnementales et à la sauvegarde de la biodiversité. Malheureusement, n'étant pas assez soutenues financièrement par les gouvernements, ces bonnes pratiques ne sont pas souvent « rentables » pour les agriculteurs. Tel que l'explique le président de l'UPA, M. Caron (20 août 2022) :

sur les biens et services écologiques, encore là, c'est minime les montants qu'on a présentement. Et puis, on devrait avoir plus, parce que quand je travaille pour sécuriser ou pour maintenir des milieux humides et hydriques, pour sécuriser, entre autres, les espèces menacées, bien ça, je ne peux pas l'avoir sur mon coût. Je ne peux pas [le] charger, quand je vends mon produit. [...] Et quand il arrive des produits de l'extérieur, bien ils n'ont pas les mêmes exigences, et moi je dois me battre pour être compétitif, avec des gens d'autres pays qui n'ont pas les mêmes standards qu'ici.

Tel que le mentionne M. Caron, il existe des programmes d'aide financière ou de redistribution financière pour l'adaptation des pratiques agricoles vers des méthodes alternatives afin de réduire, par exemple, l'utilisation d'engrais et de pesticides. *Prime-Vert* ou encore dans le cadre du *Plan d'agriculture durable 2020-2030* (PAD) du gouvernement du Québec en sont des exemples. Malheureusement, ce n'est pas l'ensemble des agriculteurs qui sont au courant de l'existence de tels programmes et/ou de leur possible éligibilité, selon leur type de production. Finalement, les montants distribués dans le cadre de ces programmes pourraient être plus élevés et devraient être accessibles à un plus grand nombre d'agriculteurs. Par exemple, au départ :

le PAD visait à consacrer la somme de 70 millions sur cinq ans pour rétribuer financièrement les producteurs qui adoptent des pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires en place. Or, dès la première journée du dépôt des candidatures, en mars 2022, la limite du nombre de dossiers avait été atteinte dès 16 h. Jusqu'à présent, 56 millions ont été alloués à cette première cohorte [de 1837 fermes]. Avec ce financement additionnel de 15 millions, la deuxième cohorte [de 1000 entreprises agricoles du Québec] aura accès à une enveloppe de 29 millions jusqu'en 2027. (Cameron, 2022)

Pour poursuivre, les problèmes financiers des agriculteurs, et plus particulièrement ceux à petite échelle, tels que les maraichers, sont une conséquence directe du système actuel, qui est fondé sur le bas prix des aliments, plutôt que sur la qualité en production écologique. Ce mode de pensée économique doit changer. Tel que le mentionnait Martin Caron (20 août 2022) :

[Ces agriculteurs] font beaucoup d'efforts pour livrer des produits. Mais, quand on arrive au supermarché [...] bien souvent, on a de la misère à couvrir nos coûts. Et c'est ça que [...] j'ai à travailler moi, pour être sûr que le revenu net du producteur augmente. Présentement, il a tendance... C'est-à-dire la marge... A tendance à diminuer et notre endettement augmente, de plus en plus.

Aussi, à l'heure actuelle, les grandes chaînes d'alimentation du Québec passent généralement par les grands distributeurs plutôt que par des fournisseurs locaux (L. Robert, 1^{er} octobre 2022). En effet, les grandes enseignes imposent actuellement un quota (une limite) au nombre de produits qu'un épiciers peut se procurer localement chez des producteurs. Le reste des produits (en grande majorité) doivent être sélectionnés dans le « catalogue » de l'entrepôt de la chaîne (Deshaies, 2021). Cela affecte plus particulièrement les petits producteurs et la relève, au profit des grandes exploitations. Devant cette problématique, les actions gouvernementales sont limitées. Tel que l'a précisé le ministre André Lamontagne (cité dans Deshaies, 2021) : « Le gouvernement n'a pas à intervenir et n'est pas placé pour dire à des entreprises privées : “Je vous ordonne de faire telle chose ou telle chose”. Ce n'est pas notre mission de faire cela ».

Plus largement, les Accords de commerce international stipulent « que le Canada doit traiter sur le même pied les produits importés et les produits analogues fabriqués au pays » (Gouvernement du Canada, 2021). Cela explique pourquoi le gouvernement provincial ne peut exiger des épiceries d’avoir un minimum de produits locaux.

3.3.5. Un essoufflement généralisé chez les agriculteurs

La grande majorité des agriculteurs interviewés, notamment ceux de la relève, ont dit être essoufflés. Cet essoufflement généralisé chez les agriculteurs représente le verrouillage ultime, qui émane des autres verrouillages et qui a pour effet de créer une précarité chez les agriculteurs, en plus de décourager de nombreuses personnes à s’engager, tellement les obstacles sont nombreux. Tel que l’a souligné A. Baumann (28 août 2022) : « L'agriculture c'est un métier de passion. [...] Ça va manger une partie de ta qualité de vie... Ça demande beaucoup [d’énergie]. » Comme le dit D. Lamontagne (2 septembre 2022) :

Être capable de faire tout ce que tu as à faire, avec l’énergie que tu as à ta disposition, c’est un grand défi aussi. [...] Je pense que tous les fermiers, même ceux qui ont des employés, trouvent cela intense. Parce qu’il faut toujours que tu sois ici [à la ferme]. Ça fait que tu l’as toujours à l’esprit, la santé... Le poids sur l’équilibre, le mental, est constant.

Plusieurs agriculteurs se sentent pris à la gorge, notamment par le manque de support au niveau du travail (main-d’œuvre), mais également financier ou encore moral/mental. Par exemple, à plus petite échelle, la jeune maraichère Ariane Baumann (28 août 2022) mentionne que « c'est vraiment dur de survivre en tant que [...] maraîcher. Et puis tu sais, ça fait 3 ans et on ne se paye pas encore. » Même son de cloche à plus grande échelle, du côté de la présidente de la FRAQ, Julie Bissonnette (8 février 2023) :

On demande des modifications dans les programmes et puis il n'y a jamais rien qui bouge... Et puis, les terres agricoles... On en parle depuis 10 ans que les terres, il faut qu'il se passe de quoi. Il n'y a rien qui se passe. Tu sais, ça devient un peu décourageant. Tu sais, on travaille comme des fous et puis on y croit et puis on l'aime l'agriculture. Et puis, on veut qu'elle soit verte, ça fait qu'on s'implique pour changer des affaires et puis [il n'y a] rien qui [change]... Ça serait ça mon souhait, de s'assurer que les producteurs soient entre bonnes mains et puis que leurs problématiques soient résolues dans le font. Et puis que [...] l'agriculture soit rayonnante et qu'elle nous ressemble.

Un essoufflement généralisé chez les agriculteurs est un verrouillage d'importance à considérer pour toute transition agroécologique au Québec, si ce n'est pas le plus important. En étant les maîtres d'œuvre de cette transition, ils sont indispensables à l'entreprise et la réussite de celle-ci. En date d'aujourd'hui, leur métier, leurs efforts, leurs contributions à la société québécoise ne sont pas assez valorisés et supportés (moralement, mentalement, physiquement ainsi que financièrement) et cela se doit de l'être davantage.

3.3.6. La diète industrielle

Avec l'évolution du modèle agro-industriel ainsi que l'homogénéisation des diètes au niveau mondial, une grande proportion des consommateurs ne suivent pas la saisonnalité des aliments. De plus, au Québec, cette transition alimentaire, détaillée dans le chapitre précédent, a créé un effritement du patrimoine alimentaire, engendrant une déconnexion entre le champ et l'assiette des Québécois et Québécoises (Waridel, 2010, p. 56). En phase avec le régime socio-technique qu'est le modèle agro-industriel, la diète industrielle représente un dernier verrouillage. Les fondements de celui-ci prennent racine dans le système alimentaire mondial et la délocalisation des goûts alimentaire qu'il opère. Par exemple, contrairement à l'Europe, la notion de terroir n'est pas quelque chose de particulièrement reconnu et utilisé au sein de la province. Pour D. Lamontagne (2 septembre 2022) :

le Québec et puis les Québécois bénéficieraient énormément de la réappropriation générale de... l'exploitation du terroir. La notion de terroir au Québec, si tu compares à l'Europe, elle est très très très limitée. En Europe, tu entends le nom d'un fromage, tu entends le nom d'un vin, tu penses à la région. Le nom des aliments est intimement associé au lieu. Au Québec, il n'y a pas ça encore beaucoup. Tu vas avoir, tu sais, peut-être un fromage de l'île aux grues ou un vin, de je ne sais pas trop où. Mais, notre terroir, on n'a pas encore été capable de l'exploiter de manière directe, pour permettre aux gens de goûter les particularités des différentes régions. Parce que, l'agriculture s'est développée de façon industrielle et puis on considère les fermes comme des entités productrices et pas comme des entités uniques. [...] L'unicité et puis la typicité, c'est quelque chose, d'après moi, qui est central et puis qui va être mis en valeur par la possibilité d'exploiter un continuum large de ta parcelle.

Cette déterritorialisation est d'une certaine manière la conséquence de décennies de mondialisation alimentaire. Est-ce que l'absence de terroir au Québec est une conséquence de la mise en place du régime socio-technique qu'est le modèle agro-industriel et l'agriculture industrielle qui en découle? Il est évident que l'adoption d'une diète industrielle au sein de la province a eu un rôle à jouer. À l'heure actuelle, les produits internationaux sont priorisés par les distributeurs et donc par les consommateurs (issu de la disponibilité en épicerie) au détriment des produits du Québec. Si bien que dans certaines circonstances, même si des agriculteurs arrivent à avoir assez de financement, ont accès à une terre et arrivent à produire (nonobstant les changements climatiques, par exemple), cela ne veut pas dire qu'ils vont arriver à vendre leurs produits. Ceci fut malheureusement le cas pour certaines fermes pour l'année 2022 (A. Baumann, 28 août 2022).

Par ailleurs, en plus de la disponibilité des aliments, d'autres obstacles s'érigent à l'achat local. On constate que les habitudes de consommations/transformation à la maison ne suivent plus la saisonnalité. Seulement, tel que l'explique D. Lamontagne (2 septembre 2022) :

Si tu achètes [...] les bons aliments aux bonnes saisons, il y a de fortes chances que le prix d'un aliment local soit avantageux par rapport à un aliment importé. Donc, le prix, la saisonnalité et puis l'effort que les gens sont prêts à mettre pour cuisiner, cela fait partie des multiples obstacles à la consommation locale.

Pour entamer une réelle transition agroécologique au sein de la province, l'agriculture se doit de devenir un projet de société pour tous. L'engagement ainsi que la participation de la société et donc des consommateurs, est incontournable (M. Caron, 20 août 2022). Toutefois, cela comprend de faire des choix au niveau de son alimentation, favorisant des produits locaux et de saison. Mais, est-ce que les consommateurs sont prêts à entreprendre un tel virage, et de laisser-aller des produits comme les ananas, les clémentines, le café ou encore les bananes? Chose certaine, un travail d'éducation et de conscientisation est nécessaire afin de reterritorialiser les savoirs. Comme le souligne un Fonctionnaire du MAPAQ (2023) :

Si on veut mettre [...] une vision autour de l'agroécologie, bien [...] ça prend le plus d'acteurs possible, qui adhèrent à cette vision-là. Et puis, de cette façon-là, je pense que c'est comme ça qu'on pourrait éventuellement amorcer des réels changements. Mais, je pense que pour une transition agroécologique, il faut aussi que le consommateur soit conscient de tout ça et puis c'est [...] là, je pense, qu'il manque[...] un peu le lien entre la production, la réalité de la production agricole et puis les consommateurs, qui veulent toujours des beaux fruits et légumes à l'année, pas chers [...].

Pour certains, cette déconnexion est encouragée par un étiquetage qui n'est pas assez détaillé et un accès insuffisant aux informations des produits alimentaires pour le consommateur québécois (M. Laplante, 14 septembre 2022; S. Guay, 20 septembre 2022). Un effort est fait avec *Aliments du Québec* par exemple, mais encore là, l'affichage en épicerie ne rend pas la tâche facile aux consommateurs (L. Waridel, 20 septembre 2022). Est-ce qu'un affichage/étiquetage plus complet sur les produits présents dans les épiceries et commerces de la province aurait un réel impact sur les habitudes alimentaires des Québécois et Québécoises? Il est évident qu'ils seraient déjà plus informés sur les

produits qu'ils consomment, leurs réelles composantes, mais également, sur les standards des autres pays versus ceux auxquels doivent se soumettre les agriculteurs du Québec.

Tout cela considéré, si la société est partie prenante de ce projet que représente une transition, les gouvernements le sont également. À l'heure actuelle, il n'y a pas une assez grande volonté politique d'entreprendre de réels changements, notamment au niveau de la présence des produits du Québec dans les épiceries de la province, l'information présente sur l'ensemble des produits, ou encore face à l'adoption d'une trajectoire claire, à travers la mise en place d'outils au caractère incitatif, telle que l'écoconditionnalité (Mundler, 2020, p. 14). Une situation, qui est certainement encouragée par le régime dominant en place et les Accords de commerce international. Malgré tout, depuis la pandémie, le sujet des achats locaux ainsi que de l'autonomie alimentaire a suscité l'intérêt de plusieurs au Québec. Tout comme l'UPA, le Gouvernement du Québec a mis l'emphase sur l'autonomie alimentaire de la province à travers des communiqués de presse, conférences, investissements, etc. Mais, que représente réellement l'autonomie alimentaire pour ce dernier? Le 19 juin 2023, le Gouvernement du Québec a investi 175 millions de dollars (sur cinq ans) pour favoriser une plus grande autonomie alimentaire au Québec. Cet investissement avait pour objectif de bonifier les sommes disponibles pour les programmes du MAPAQ et a été divisé ainsi :

- 100 millions de dollars pour la transformation alimentaire, afin de reconduire le programme de transformation alimentaire qui encourage la robotisation et l'implantation de systèmes de gestion de la qualité de la production. L'objectif de ce programme est d'accroître les investissements en transformation alimentaire pour remédier à la rareté de main-d'œuvre et augmenter la compétitivité des entreprises.
- 45 millions de dollars pour des initiatives en productivité végétale ayant comme objectif d'augmenter la productivité des entreprises agricoles spécialisées dans les cultures de végétaux.
- 30 millions de dollars pour le soutien au développement des entreprises serricoles dans le cadre de la Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025. L'objectif est d'accroître la production de fruits et de légumes en serre en stimulant les investissements pour augmenter les superficies de production serricole et moderniser les installations existantes. (Cabinet du premier ministre, 2023)

À travers cette répartition budgétaire, il est évidemment que la volonté du gouvernement d'accroître l'autonomie alimentaire de la province se traduit par des investissements dans le secteur de la transformation alimentaire ainsi que pour la productivité du travail et la mise en place de serres énergivores. Loin d'une autonomie alimentaire saine, la vision du Gouvernement du Québec met encore de l'avant la notion de « compétitivité », de « productivité » et de « croissance » (Équiterre, 2022c). Comme le disait François Legault: « L'autonomie alimentaire, ce n'est pas juste des beaux mots. Ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, il y a une urgence qu'on produise plus au Québec » (Bilodeau, 2023). Mais est-ce vraiment ça l'autonomie alimentaire, produire plus? Pour Patrick Mundler (2020, p. 7) :

le débat sur l'autonomie alimentaire du Québec devrait être abordé dans une perspective systémique et globale, en posant plus largement la question des modèles agricoles et alimentaires souhaités et des liens entre l'agriculture et le développement social et économique des territoires. Il s'agit également de prendre acte de l'inévitable inertie des principales filières, qu'elles soient régulées par la gestion de l'offre ou par la compétition internationale. Se focaliser sur le seul autoapprovisionnement du Québec, sans passer par l'examen critique et constructif des caractéristiques de notre système bioalimentaire tel qu'il est, risque d'entraîner des réponses potentiellement inadéquates, par exemple le développement de modèles de serriculture intensive qui certes offriront à quelques entrepreneurs des occasions d'affaires, mais n'auront qu'un impact collectif limité et augmenteront la dépendance à la main-d'œuvre importée, au moins tant que des solutions technologiques (robotisation) ne seront pas disponibles à des coûts n'affectant pas la compétitivité.

Mundler nous invite donc à réfléchir de façon plus systématique : est-ce que le fait que le Québec produise 100% de ses laitues et 90% de ses tomates et de ses concombres est l'objectif principal du gouvernement? Il est évident que le choix de la répartition des investissements démontre la déconnexion entre le gouvernement et la tâche plus fondamentale de repenser notre modèle agricole. L'agriculture est un projet de société et pour entamer une réelle transition agroécologique, le Gouvernement du Québec se doit d'avoir une réelle volonté politique de remédier aux nombreux obstacles qui s'érigent devant elle et ceux qui la pratiquent.

Bref, il est évident que les règles cognitives, normatives et de régulation, prenant la forme de verrouillages juridico-politiques et socio-économiques au Québec, bloquent toute transition agroécologique au sein de la province, encourageant au passage le gouvernement à reconduire le régime socio-technique dominant. Cela, malgré la certaine mouvance en opposition au modèle agro-industriel des dernières décennies ou encore la COVID-19. Certes, ça ne va pas assez loin, mais on voit bien que le paysage socio-technique ainsi que les niches d'innovation ont fait un peu changer les choses, poussant les acteurs composant le régime, tels que le gouvernement ou encore l'UPA à reconnaître

les niches d'innovations. Seulement, cela demeure largement insuffisant pour entreprendre une réelle transition agroécologique juste au Québec. Le manifeste *Des fermes pérennes agroécologiques* de Stéphanie Wang (2022) (Annexe 5), un cri du cœur d'une maraîchère biologique du Québec, au nom d'un grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices vivant jour après jour ces réalités nous le démontre.

CONCLUSION - VERS UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE JUSTE AU QUÉBEC

Le temps est venu de faire de la transition un projet de société qui inscrira le Québec dans l'avenir du monde plutôt que sa destruction. Nous pouvons nous inspirer des bernaches qui se déplacent en V lors de leurs vols migratoires pour profiter du tir d'aile des unes et des autres. Leur destination est claire et elles savent coopérer. À tour de rôle, elles prennent les devants, tirant les autres derrière elles, comme chacun de nous somme appelés à le faire pour la transition. Parce que c'est aujourd'hui que nous choisissons ce que sera demain. (Waridel, 2019, p. 282)

Le secteur agricole du Québec est à bout de souffle. Pour le bien-être des agriculteurs, des agricultrices, de la société québécoise et de la biodiversité, une transition agroécologique ne peut plus attendre. Au fil des derniers siècles, l'agriculture et les fermes du Québec ont connu de nombreux bouleversements. Passant d'une agriculture traditionnelle (1854-1939) à une agriculture marchande diversifiée (1939-1966). Elle s'est ensuite spécialisée (1966 à 1995) avant de devenir un élément essentiel au développement économique de la province en adoptant les préceptes du néolibéralisme (1995 à aujourd'hui). L'histoire du développement agricole de la province a été marquée par l'enracinement progressif du modèle agro-industriel en tant que régime socio-technique dominant. Or, comme nous l'avons vu, l'agriculture industrielle est caractérisée par de nombreux problèmes tels que l'érosion et la diminution de la fertilité des sols, la perte de biodiversité, les problèmes de santé, la détresse ainsi que la précarité chez les agriculteurs, et la concentration de la production entre les mains des géants de l'agrobusiness (Olivier, 2021). De plus, le modèle agro-industriel en agriculture contribue de façon importante aux changements climatiques, accentue la dépendance aux marchés extérieurs et à une main-d'œuvre étrangère bon marché. Ici comme ailleurs, ce modèle agricole a fait son temps.

C'est dans ce contexte qu'a émergé un vaste mouvement international en réaction à l'agriculture industrielle et néolibérale. Au Québec, celui-ci est porté par une diversité de niches d'innovations développées en réponse aux dysfonctionnements du modèle agro-industriel. Cultures de couvertures, agriculture de proximité, circuits-courts et fermes à échelle humaine ne sont que quelques exemples d'alternatives existantes.

Malheureusement, malgré la volonté et les efforts pour transformer l'agriculture du Québec, de nombreux verrouillages empêchent l'épanouissement de ces initiatives et de nouvelles manières de penser (Mundler, 2021, p.19). Identifiés dans le dernier chapitre de ce mémoire, des verrouillages juridico-politiques et socio-économiques, limitent l'épanouissement de modèles de production, de transformation, de distribution et de consommation alternatifs au Québec. Bref, la transition agroécologique est vouée à l'échec si nous ne trouvons pas les moyens d'éliminer ces verrouillages (Olivier, 2021, p. 287; Audet, 2015, p. 82-83).

Il faut profiter de la présente mouvance portée par les niches d'innovations, mais particulièrement, de la « fenêtre d'opportunité » qu'a créée la pandémie de la COVID-19 au sein du paysage socio-technique (l'ensemble des forces structurelles qui peuvent exercer des pressions à la transformation du régime) afin d'entreprendre une transition agroécologique juste au Québec. Pour plusieurs raisons évoquées plus tôt, la pandémie représente un moment clé dans la modification du schème de pensée de plusieurs Québécois face à leur système alimentaire. Il est ainsi essentiel de profiter de cette « fenêtre » pour intégrer de nouveaux réseaux d'acteurs, de technologies et de règles au sein du régime socio-technique actuel (Audet, 2015, p. 82-83).

D'ailleurs, au cours des dernières années des actions en réponse à certains verrous ont pris forme. Il est possible de faire allusion au projet pilote d'abattoirs de poulets à la ferme, développé et mis de l'avant par le MAPAQ en 2022. Il a pour objectif l'exploitation d'un abattoir à des fins exclusives de vente au détail à la ferme ou à un kiosque de marché public (MAPAQ, 2023). L'annonce d'une consultation publique pour la modernisation du régime actuel de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, en juin 2023 en est un autre exemple (Équiterre, 2023).

Certains penseront également à l'investissement de 175 millions de dollars de la part du gouvernement provincial en juin 2023 pour accroître l'autonomie alimentaire des régions du Québec (Cabinet du premier ministre, 2023). Seulement, est-ce que cet argent est bien distribué face aux réels besoins du secteur agricole de la province, répondant à certains verrous? Pour Patrick Mundler (Mundler, 2021, p. 19) :

L'irruption de la COVID-19 a créé un moment propice à encourager la transition agroécologique de notre agriculture en misant sur des systèmes davantage territorialisés et durables. Dans ce secteur comme dans d'autres, la pandémie peut être l'occasion de réfléchir aux voies d'une relance plus verte et plus inclusive. Il serait dommage que le débat sur l'autonomie n'aboutisse qu'au remplacement de quelques importations par des productions locales. Ce débat peut être l'occasion de réfléchir plus globalement aux mesures à prendre pour accompagner la transformation de notre système alimentaire de façon à le rendre plus durable, plus autonome et plus résilient. (Mundler, 2021, p. 19)

C'est ce qui a été fait dans le cadre de ce mémoire. Par l'entremise des dix entretiens avec des acteurs clés du secteur agricole du Québec ainsi que de la littérature, nous avons pu, d'une part, identifier les nombreux verrouillages présentés dans chapitre 3 et d'autre part, dégager des pistes de solutions ainsi que des recommandations. L'analyse des blocages du chapitre précédent se retrouve à la base des 41 recommandations qui suivent, rassemblées sous sept champs d'action, qui ont pour but de déverrouiller la domination de l'agriculture industrielle.

Recommandations :

I. Financer la transition

En réponse aux verrouillages : Les faiblesses du MAPAQ et le transfert technologique; L'accès difficile à la terre; Les dépendances de l'agriculture et les programmes d'aides insuffisants; Un essoufflement généralisé chez les agriculteurs; La diète industrielle.

1. Repenser et augmenter le nombre de programmes d'aide financière, notamment, pour la relève, mais également pour entamer une transition agroécologique à travers la valorisation d'alternatives agroécologiques, la polyvalence des fermiers ainsi qu'un plus grand support financier pour le respect des exigences environnementales de la province;
2. Encourager davantage les productions de légumes en serre durant l'hiver avec des programmes en partenariat avec Hydro-Québec;
3. Garantir un revenu minimum par année aux agriculteurs de la province;
4. Allouer un plus grand budget afin de doubler le nombre d'agronomes employés au MAPAQ (pour atteindre idéalement 300 agronomes).

II. Mise en marché, transformation et distribution alimentaires

En réponse aux verrouillages : La lourdeur administrative; La rigidité des agences de ventes; L'abattage au Québec; Les dépendances de l'agriculture et les programmes d'aides insuffisants.

5. Soutenir et encourager le développement des circuits courts de distribution alimentaire à travers une mise à jour de la réglementation et des pratiques de mise en marché ainsi que de l'occupation du territoire agricole (CAAAQ, 2008, p. 258);
6. Apporter davantage de support aux agriculteurs et producteurs, en leur facilitant la tâche au niveau de toutes les étapes qu'ils ont besoin de franchir pour en arriver à une mise en marché directe;
7. Permettre la commercialisation de la viande d'animaux abattus dans des abattoirs de proximité;
8. Encourager le développement d'entreprises de transformations de proximité et des abattoirs de proximité de petite taille (dans chaque région du Québec) afin de rentabiliser les élevages à petite échelle ainsi que rendre la province plus résiliente (Corneau, 2020a).

III. Recherche, formation et innovation

En réponse au verrouillage : Les faiblesses du MAPAQ et le transfert technologique.

9. Encourager le transfert de connaissance entre les différentes générations d'agriculteurs;
10. Promouvoir les pratiques agricoles écologiques, saines et efficaces, par la création de réseaux d'échange entre les acteurs du milieu;
11. Augmenter le nombre d'agronomes permettant d'optimiser le service-conseil, ainsi que le transfert technologique et des connaissances agroécologiques;
12. Que les directions régionales du MAPAQ augmentent l'accompagnement des agriculteurs ainsi que le nombre d'événements et de ressources (éducatives et d'aides) pour améliorer le transfert de connaissances sur la mise en pratique de méthodes alternatives en agriculture au Québec;
13. Promouvoir la recherche sur les méthodes alternatives en agriculture, sa synthétisation, le partage des résultats sur le terrain ainsi que le soutien et l'accompagnement qui s'en suit;
14. Adapter la recherche aux besoins et aux réalités des agriculteurs, et non l'inverse (Robert, 2021, p. 145).

IV : Environnement

En réponse au verrouillage : Les dépendances de l'agriculture et les programmes d'aides insuffisants.

15. Favoriser les fermes diversifiées;
16. Intégrer et promouvoir l'agroforesterie afin de contribuer à la biodiversité des fermes;
17. Réduire l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques avec la pratique de méthodes alternatives en agriculture, telles que les cultures de couvertures.

V : Alimentation, santé et éducation populaire

En réponse aux verrouillages : Les lobbies ou les groupes d'intérêts; Un essoufflement généralisé chez les agriculteurs; La diète industrielle.

18. Promouvoir une alimentation locale et saisonnière qui valorise la transformation plutôt que le gaspillage;
19. Encourager la réappropriation générale de l'exploitation du terroir québécois en reconstruisant le patrimoine alimentaire du Québec par la reconnexion entre le champ et l'assiette des habitants de la province;
20. Sensibiliser et conscientiser la population québécoise sur la provenance et les relations de travail derrière les produits alimentaires qu'elle consomme (Olivier, 2021, p. 258);
21. Diminuer la consommation et la production de protéines animales;
22. Encourager les jardins privés et communautaires;
23. Améliorer l'étiquetage des aliments;
24. Éliminer les dates de péremption sur les produits non périssables afin de contrer le gaspillage alimentaire;
25. Valoriser le métier d'agriculteur.

VI : Protection du territoire agricole et développement régional

En réponse aux verrouillages : Les lobbies ou les groupes d'intérêts; L'accès difficile à la terre; Un essoufflement généralisé chez les agriculteurs.

26. Réserver une partie du territoire de la province à la relève agricole;
27. Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole (FRAQ, 2022, p. 14);
28. Encadrer le morcellement des terres agricoles pour favoriser l'établissement de la relève agricole, tout en contrôlant la construction résidentielle (FRAQ, 2022, p. 16);
29. Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche (FRAQ, 2022, p. 19);
30. Mettre en place des systèmes alimentaires qui prennent davantage en considération la diversité culturelle, biologique et les divers aspects de la sécurité alimentaire. Bref, mettre en place des systèmes alimentaires territorialisés;

31. Développer et entreprendre des actions claires et concrètes afin de respecter l'objectif 4 et 5 de l'axe *Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole* de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT) (ministère des Affaires municipales et de l'habitation [MAMH] et le Ministère de la Culture et des Communications [MCC], 2023, p. 23 à 27);
32. Favoriser l'agroécologie en milieu urbain (Olivier, 2021, p. 258).

VIII : Gouvernance

En réponse aux verrouillages : La lourdeur administrative; Le monopole de représentation de l'Union des producteurs agricoles; La rigidité des agences de ventes; Les lobbies ou les groupes d'intérêts; Jugements normatifs sur ce qu'est l'agriculture; Les dépendances de l'agriculture et les programmes d'aides insuffisants; Un Essoufflement généralisé chez les agriculteurs; La diète industrielle.

33. Rétablir une liberté syndicale en agriculture au Québec en abolissant le monopole agricole syndical de l'UPA;
34. S'affranchir, se libérer des ingérences venant des compagnies privées et de l'UPA;
35. Se départir de la vision productiviste des gouvernements, qu'ils entretiennent dans toutes les sphères de l'agriculture au Québec et au Canada;
36. Adopter des politiques au niveau fédéral et provincial, qui sont adaptées aux réels besoins de la relève agricole du Québec;
37. Appliquer l'écoconditionnalité à plus grande échelle que le bilan phosphore au Québec, afin de soutenir la transition agroécologique;
38. Mettre en place des règlements adéquats pour la préservation de la biodiversité, de l'environnement et du territoire agricole du Québec, tout en s'assurant de l'application et du respect de ces derniers, en allouant les ressources financières et humaines nécessaires (Waridel, 2019, p. 173);
39. Développer un système d'écofiscalité afin d'internaliser le coût environnemental de l'ensemble des importations de la province (Waridel, 2019, p. 111);
40. Augmenter les quotas pour le nombre de produits du Québec disponible dans les épiceries de la province;
41. Simplifier et réduire le nombre d'informations demandées aux agriculteurs en développant et/ou adoptant des plateformes permettant l'échange de celles-ci entre les producteurs et les différents ministères afin d'enrayer la présente lourdeur administrative (Caron, 2021 cité dans Tremblay, 2021).

L'avenir pour les modèles alternatifs en agriculture au Québec va dépendre de notre capacité, en tant que société, à répondre à ces grandes recommandations.

À la lumière des éléments traités dans les derniers chapitres, si des changements sont faits, ils sont actuellement établis dans une perspective au compte-goutte, étant très périphériques, alors que ces derniers devraient être drastiques. Après un appel provincial du besoin de changement en 2008 lors de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, la situation au sein du secteur agricole du Québec est restée la même depuis les 15 dernières années et s'est même empirée à certains égards, tel que nous avons pu l'observer. Bref, nous avons besoin d'une Révolution tranquille en agriculture. Au niveau géographique, cela se traduit par une reterritorialisation du territoire agricole de la province, en misant sur des circuits courts complets et le développement d'entreprise de proximité, promouvant des projets qui favorisent la revitalisation des villages et de la campagne québécoise. Il faut repenser l'agriculture de la province en favorisant notamment des fermes diversifiées. Cela ne veut pas dire de revenir en arrière, mais bien d'aller de l'avant et avec des méthodes du 21^e siècle, qui misent sur l'agroécologie et donc, le bien-être de la biodiversité, la sauvegarde de l'environnement, prenant en compte la santé des sols, des cours d'eau, de l'air, mais également des Hommes. Il s'agit de revoir notre mode de vie, le temps que nous allouons à la cuisine, la qualité et la saisonnalité des aliments que nous consommons ainsi que leur provenance. Il faut reconnaître et supporter davantage les agriculteurs ainsi que les agricultrices de la province, et ce, physiquement, financièrement et psychologiquement. Autrement dit, la révision des modes de production, de transformation, de mise en marché et de distribution est essentielle. Il s'agit, en effet, de se réappropriier des méthodes de production agricole de l'époque, mais en les revisitant et les adaptant aux réalités d'aujourd'hui. Enfin, l'ensemble de ces actions ne peuvent se faire sans une protection plus importante du territoire agricole de la province et un accès simplifié à celui-ci par la relève agricole. L'agriculture est un projet de société et l'ensemble des parties prenantes (gouvernements, citoyens, travailleurs, agriculteurs), ont équitablement leurs rôles à jouer afin d'entamer toute transition agroécologique au sein de la province du Québec et que celle-ci soit juste.

Il faut prendre cet engagement et « passer de la parole aux actes. Individuellement, mais surtout collectivement. Ici et maintenant » (Waridel, 2019, p. 280). Il est temps de remercier, de valoriser et de supporter davantage le travail des agriculteurs et des agricultrices ainsi que des travailleurs et travailleuses du secteur agricole. Si des actions concrètes commencent à voir le jour, représentant un pas dans la bonne direction, des changements plus radicaux sont toutefois nécessaires. Un changement radical de paradigme, tant au niveau écologique, économique que politique, est vital.

Nous devons donc nous préparer au fait que la transition agroécologique sera très certainement chaotique. Et surtout pas linéaire. Sur la trajectoire agroécologique, chaque paysan, chaque paysanne se trouve actuellement à une position qui lui est propre et qui varie beaucoup de l'un à l'autre. Mais l'agroécologie donne une direction à suivre. Elle ne constitue peut-être pas *la* solution. Mais elle pourrait bien être le chemin pour y parvenir. (Olivier, 2021, p. 287)

Pour conclure, dans la même lignée que le Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2008), cette recherche a contribué à l'évaluation des besoins en agriculture au Québec et à l'établissement de stratégies de transformation du système alimentaire québécois, afin qu'il fasse preuve de durabilité, d'autonomie et de résilience (Mundler, 2021). Localement, elle peut servir de base à la compréhension des enjeux liés à la distance entre les lieux de production et de consommation ainsi que de la marchandisation de la nourriture. À l'échelle régionale, elle offre une synthèse des effets négatifs de l'implantation du modèle agro-industriel au Québec. De manière globale, ce mémoire a brossé un portrait des dynamiques ainsi que des enjeux du secteur agricole de la province en 2022-2023.

Bref, le Québec est à la croisée des chemins. Il a le devoir de repenser son rapport au territoire nourricier, à son patrimoine alimentaire, à la santé des sols, de l'air, de l'eau, des écosystèmes, de la biodiversité, pour nous tous et notre futur.

BIBLIOGRAPHIE

1. Livres, chapitres de livre et articles scientifiques

- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 73-93. doi : <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Baret, P., Stassart, P. M., Vanloqueren, G., & Van Damme, J. (2013). *Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique*. Dans van Ypersele, J.-P., et Hudon, M. (ed.), *Actes du Premier Congrès Interdisciplinaire du Développement Durable: Quelle transition pour nos sociétés? Thème 2: Alimentation, Agriculture, Elevage* (5-14). ULB-UCL. <http://hdl.handle.net/2268/136905>
- Bédard, J. (2021). Aimer à en perdre peur. *Relations*, (813), 30–31. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/96109ac.pdf>
- Bernier, D. (2021). Protéger la souveraineté et la diversité agricoles et alimentaires. *Relations*, (813), 23–26. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/96106ac.pdf>
- Berteaux, D. (2010). Changements climatiques - les effets sur la biodiversité du Québec. *Vecteur Environnement*, 43(5), p. 14-16. <https://qcbcs.ca/wp-content/uploads/2010/05/Berteaux-2010-Vecteur-Environnement.pdf>
- Bläsing, M., et Amelung, W. (2018). Plastics in soil: Analytical methods and possible sources. *Science of the total environment*, 612, 422-435. doi: <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2017.08.086>
- Borras, S. M. (2010). The politics of transnational agrarian movements. *Development and Change*, 41(5), 771–803. https://www.tni.org/files/Politics_of_Transnat_Agrarian_Movements_Borras_0.pdf
- Boyd, D. R. (2003). Pesticide Regulation. Dans D. R. Boyd (dir.), *Unnatural Law : Rethinking Canadian Environmental Law and Policy* (1e éd., p.114-128). Vancouver, B. C. : UBC Press.
- Caron, C. (2021). Vers une agroécologie décoloniale : entrevue avec Maude Prud'homme. *Relations*, (813), 27–29. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/96108ac.pdf>
- Cleveland, C. J. (1995). The direct and indirect use of fossil fuels and electricity in USA agriculture 1910-1990. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 55(2), 111-121. doi: [https://doi.org/10.1016/0167-8809\(95\)00615-Y](https://doi.org/10.1016/0167-8809(95)00615-Y)

- Dawson A.H., Eddleston, M., Senarathna, L., Mohamed, F., Gawarammana, I., Bowe, S.J., Manuweera, G., et Buckley, N. A. (2010). Acute Human Lethal Toxicity of Agricultural Pesticides: A Prospective Cohort Study. *PLoS Med*, 7(10), 1-10. doi: <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1000357>
- Dorion, M.-J. (2000). L'électrification du monde rural québécois. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54(1), 3–37. doi : <https://doi.org/10.7202/305653ar>
- Ellis, E. C., et Ramankutty, N. (2008). Putting people in the map: anthropogenic biomes of the world. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 6(8), 439–447. doi : <https://doi.org/10.1890/070062>
- Escobar, H. (2019). Brazilian president attacks deforestation data : Scientists rush to defend space institute after Jair Bolsonaro calls its numbers “a lie”. *Science*, 365 (6452), 419. doi: 10.1126/science.365.6452.419
- Esnouf, C. et Bricas, N. (2013) New challenges for food systems. Dans Esnouf, C., Russel, M., et Bricas, N. (Ed), *Food System Sustainability - Insights from duALIne* (5-26). Cambridge University Press. doi: <https://doi.org/10.1017/CBO9781139567688.003>
- Fahrig, L. (2003). Effects of habitat fragmentation on biodiversity. *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics*, 34, 487–515. doi: <https://doi.org/10.1146/annurev.ecolsys.34.011802.132419>.
- Fischler, C. (1979). Gastro-nomie et gastro-anomie. *Communications - La nourriture. Pour une anthropologie bioculturelle de l'alimentation*, 31, 189-210. doi : <https://doi.org/10.3406/comm.1979.1477>
- Flachs, A. (2020). Political ecology and the industrial food system. *Physiology & Behavior*, 220(112872). 1-6. doi : <https://doi.org/10.1016/j.physbeh.2020.112872>
- Foley, J. A., DeFries, R., Asner, G. P., Barford, C., Bonan, G., Carpenter, S. R.,... Snyder, P. K. (2005). Global Consequences of Land Use. *Science*, 309, 570-574. doi : 10.1126/science.1111772
- Foley, J. A., Ramankutty, N., Brauman, K. A., Cassidy, E. S., Gerber, J. S. Johnston, M., Mueller, N. D., O'Connell, C., Ray, C., West, P. C., Balzer, C., Bennett, E. M., Carpenter, S. R., Hill, J., Monfreda, C., Polasky S., Rockström, J., Sheehan, J., Siebert, S., Tilman, D., et Zaks, D. P. M. (2011). Solutions for a cultivated planet, *Nature*, 478, 337-342. doi :10.1038/nature10452

- Fransolet, A. (2013). *Étude sur la perception des acteurs wallons par rapport au mix d'instruments d'action publique à mettre en œuvre dans le cadre des futures politiques de transition bas-carbone* [mémoire de maîtrise, Université Libre de Bruxelles]. Mémoire de Fin d'Études. doi : 10.13140/RG.2.1.4227.9841
- Gagné, M. (2002). L'introduction du tracteur dans la production agricole et son influence dans l'avènement de la société de consommation. *Aspects Sociologiques*, 9(1), 63-79. https://www.aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/sites/aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/files/uploads/pdf/Volume_9_no_1/gagne2002_1.pdf
- Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche* (2e édition). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Geels, F. (2012). A socio-technical analysis of low-carbon transitions : Introducing the multi-level perspective into transport studies. *Journal of transport Geography*, 24, p. 471-482. doi:10.1016/j.jtrangeo.2012.01.021
- Geels, F. W., et Schot, J. (2007). Typology of sociotechnical transition pathways. *Research policy*, 36(3), 399-417. doi: <https://doi.org/10.1016/j.respol.2007.01.003>
- Gélinas, P., Gagnon, F. and McKinnon, C. (2018). Wheat preharvest herbicide application, whole-grain flour properties, yeast activity and the degradation of glyphosate in bread. *Int J Food Sci Technol*, 53, 1597-1602. doi: <https://doi.org/10.1111/ijfs.13741>
- Goddard, E. (2020). The impact of COVID-19 on food retail and food service in Canada: Preliminary assessment. *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 68 (2), 157–161. doi :10.1111/cjag.12243
- Gold, R. L. (1958). Roles in Sociological Field Observations. *Social Forces*, 36(3), 217–223. <https://doi.org/10.2307/2573808>
- Goyette, J.O., Bennett, E.M., et Maranger, R. (2018). Low buffering capacity and slow recovery of anthropogenic phosphorus pollution in watersheds. *Nature Geosci*, 11, 921–925. doi : <https://doi.org/10.1038/s41561-018-0238-x>
- Grenier, B., et Morissette, M. (2013). Les persistances de la propriété seigneuriale au Québec - Les conséquences d'une abolition partielle et progressive (1854-1970). *Histoire & Sociétés Rurales*, 40(2). 61 – 96. doi:10.3917/hsr.040.0061
- Hardwick, S. W. (2009). Case Study Approach. In N. Thrift & R. Kitchin (Eds.), *International Encyclopedia of Human Geography* (p. 441–445). doi: <https://doi.org/10.1016/B978-008044910-4.00408-9>

- Hashimi, M. H., Hashimi, R., et Ryan, Q. (2020). Toxic Effects of Pesticides on Humans, Plants, Animals, Pollinators and Beneficial Organisms. *Asian Plant Research Journal*, 5(4), 37-47. Doi: 10.9734/APRJ/2020/v5i430114
- Heynen, N., Kurtz, H. E., et Trauger, A. (2012). Food Justice, Hunger and the City: Food, Hunger and the City . *Geography Compass*, 6(5), 304- 311.
- Hurley, R.R., et Nizzeto, L. (2018). Fate and occurrence of micro(nano)plastics in soils: knowledge gaps and possible risks. *Current Opinion in Environmental Science and Health*, 1, 6 –11. doi: [https:// doi.org/10.1016/j.coesh.2017.10.006](https://doi.org/10.1016/j.coesh.2017.10.006).
- Jones-Bitton, A., Best, C., MacTavish, J., Fleming, S., et Hoy, S. (2020). Stress, anxiety, depression, and resilience in Canadian farmers. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 55(2), 229-236. <https://doi.org/10.1007/s00127-019-01738-2>
- Kopittke, P.M., Menzies, N.W., Wang, P., McKeena, B.A., et Lombi, E. (2019). Soil and the intensification of agriculture for global food security. *Environment International*, 132, (105078), 1-8. doi: <https://doi.org/10.1016/j.envint.2019.105078>.
- Labrie, G., Gagnon, A.-V., Vanasse, A., Latraverse, A., et Tremblay, G. (2020). Impacts of neonicotinoid seed treatments on soil-dwelling pest populations and agronomic parameters in corn and soybean in Quebec (Canada). *PLoS ONE*, 15(2), 1-20. doi : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0229136>
- Lang, T. (2003). Food industrialisation and food power: implications for food governance. *Development Policy Review*, 21(5), 555–568. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1467-8659.2003.00223.x>
- L’Italien, F. (2021). La transition écologique, une érablière à la fois. *Relations*, (813), 25–26. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/96107ac.pdf>
- Lyson, T. A., et Raymer, A. L. (2000). Stalking the wily multinational : Power and control in the US food system. *Agriculture and Human Values*, 17, 199-208. doi: <https://doi.org/10.1023/A:1007613219447>
- Mabileau, L. & Rehn, T. (2021). Pesticides : des mesures incohérentes et dépourvues d’ambition. *Relations*, (813), 22–22. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/96105ac.pdf>
- Main, A. R., Hladik, M. L., Webb, E. B. Goyne, K. W., et Mengel, D. (2020) ; Beyond neonicotinoids – Wild pollinators are exposed to a range of pesticides while foraging in agroecosystems. *Science of the Total Environment*, 742(140436), 1-8. doi: <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2020.140436>

- Markard, J., Raven, R., et Truffer, B. (2012). Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects. *Research Policy*, (41), 955–967. doi: 10.1016/j.respol.2012.02.013
- Matson, P. A., Parton, W. J., Power, A. G. et Swift, M. J. (1997). Agricultural Intensification and Ecosystem Properties. *Science*, 277(5325), 504-509. doi : 10.1126/science.277.5325.504
- McClintock, N. (2018). Urban agriculture, racial capitalism, and resistance in the settler-colonial city, *Geography Compass*, 12(12373), 1-16. doi: 10.1111/gec3.12373
- Merlet, M. (2013). Les accaparements de terres dans le monde : une menace pour tous. «*Pour*», 4(220), 95-104. <https://www.cairn.info/revue-pour-2013-4-page-95.htm>
- Meynard, J. M., Messéan, A., Charlier, A., Charrier, F., Le Bail, M., Fares, M., Magrini, M. B., & Savini, I. (2013). Freins et leviers à la diversification des cultures : étude au niveau des exploitations agricoles et des filières. *Ocl*, 20(4). doi: 10.1051/ocl/2013007
- Morange, M., et Fol, S. (2014). Ville, néolibéralisation et justice. *Spatial justice*, (6), 1-31. <https://www.jssj.org/wp-content/uploads/2014/05/Intro-VF-numero-6-jssj1.pdf>
- Morange, M., & Schmoll, C. (2016). Les outils qualitatifs en géographie : Méthodes et applications. Paris : Armand Collin.
- Mundler, P., et Criner, G. (2016). Food System - Food Miles, 77-82. Dans Caballero, B., Finglas, P., et Toldra, F. (Dir.), *Encyclopedia of Food and Health*. Elsevier. doi : 10.1016/B978-0-12-384947-2.00325-1
- Mundler, P. (2020). *Nourrir, produire, protéger les personnes et les ressources*. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). https://www.researchgate.net/publication/348602306_Mundler_2020_Nourrir_produire_proteger_les_personnes_et_les_ressources
- Mundler, P. (2021). Un modèle agricole à réinventer. *Relations*, (813), 17–19. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/96103ac.pdf>
- Mundler, P., et Criner, G. (2016). Food System - Food Miles, 77-82. Dans Caballero, B., Finglas, P., et Toldra, F. (Dir.), *Encyclopedia of Food and Health*. Elsevier. doi : 10.1016/B978-0-12-384947-2.00325-1
- Mundler, P., et Ouellet, F. (2017). Qui est agriculteur au Québec ? Ambiguïté des institutions et enjeux pour le développement rural. *Cahiers de géographie du Québec*, 61(172), 9–32. doi : <https://doi.org/10.7202/1042713ar>

- Nizzetto, L., Futter, M., Langaas, S. (2016). Are agricultural soils dumps for microplastics of urban origin?. *Environment Science and Technology*, 50(20), 10777 – 10779. doi : <https://doi.org/10.1021/acs.est.6b04140>
- Noiseux, Y., et Hamel-Roy, L. (2021). Notre agriculture cultive-t-elle l'exploitation. *Relation*, (813), 20-21. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/96104ac.pdf>
- Ollivier, G., et Plumecocq, G. (2015). La Transition Socio-Technique: un courant théorique dynamique. *Mobiliser les approches par les transitions dans la recherche sur les changements agricoles et alimentaires : pourquoi et comment ?*, 1-6. <https://hal.science/hal-01281833v1/document>
- Panagos, P., Standardi, G., Borrelli, P., Lugato, E., Montanarella, L., et Bosello, F. (2018). Cost of agricultural productivity loss due to soil erosion in the European Union: from direct cost evaluation approaches to the use of macroeconomic models. *Land Degradation Development*, 29, 471–484. doi: <https://doi.org/10.1002/ldr.2879>.
- Pantaleón, J. & Castracani, L. (2017). Travail, morale et dépendance personnelle : les ouvriers agricoles mexicains et guatémaltèques dans les fermes québécoises. *Anthropologie et Sociétés*, 41(1), 91–106. doi : <https://doi.org/10.7202/1040269ar>
- Pereira, P., Barceló, D., et Panagos, P. (2020). Soil and water threats in a changing environment. *Environmental Research*, 186(109501), 1-18. doi : <https://doi.org/10.1016/j.envres.2020.109501>
- Pirès, A.P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.- H. Groulx, A. Laperrière, P. Mayer et A.P. Pirès, *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.113- 172). Boucherville : G. Morin.
- Poulain, J. (2013). *Sociologies de l'alimentation*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. doi : <https://doi.org/10.3917/puf.poul.2013.01>
- Roblin, L. (2019). La « double peine » des petits producteurs ruraux. *Revue Projet*, 3(370), 6-11. doi : [10.3917/pro.370.0006](https://doi.org/10.3917/pro.370.0006).
- Samson-Brais, É., Lucotte, M., Moingt, M., Tremblay, G., et Paquet, S. (2022). Glyphosate and aminomethylphosphonic acid contents in field crops soils under various weed management practices. *Agrosystems, Geosciences & Environment*, 5(3), p. 1-15. doi : <https://doi.org/10.1002/agg2.20273>
- Séguin, M. (2021). Aux champs, citoyens ! Agroécologie et transition juste au Québec. *Relations*, (813), 14–16. <https://www.erudit.org/fr/revues/rel/2021-n813-rel06081/feuilleter/#mode/2up>

- Séguin, N. (1982). L'agriculture de la Mauricie et du Québec, 1850-1950. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35(4), 537–562. doi : <https://doi.org/10.7202/304011ar>
- Teklemariam, T., Azadi, H., Nyssen, J., Haile, M., et Witlox, F. (2015). Transnational land deals: Towards an inclusive land governance framework. *Land use Policy*, 42, 781-789. doi : <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2014.09.021>
- Tilman, D., Fargione, J., Wolff, B., D'Antonio, C., Dobson, A., Howarth, R., Schindler, D., Schlesinger, W. H., Simberloff, D., et Swackhamer, D. (2001). Forecasting agriculturally driven global environmental change. *Science*, 292(5515), 281-284. doi : 10.1126/science.1057544
- Touzard, J.-M., et Fournier, S. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire?. *Vertigo*, 14 (1). 1-16. <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/2014-v14-n1-vertigo01649/1027948ar.pdf>
- Tracy, S. J. (2020). *Qualitative Research Methods: Collecting Evidence, Crafting Analysis, Communicating Impact*. Hoboken: John Wiley & Sons.
- Tremblay Y. (1993). Entre le privé et le public : l'électrification rurale au Québec, 1935-1964. *Bulletin d'histoire de l'électricité*, (22), 173-185. Production et distribution d'électricité : comparaisons internationales. doi : <https://doi.org/10.3406/helec.1993.1228>
- Weston, D. P., et Lydy, M. J. (2010). Urban and Agricultural Sources of Pyrethroid Insecticides to the Sacramento-San Joaquin Delta of California. *Environ. Sci. Technol*, 44 (5), 1833–1840. doi : <https://doi.org/10.1021/es9035573>
- Wickham, J.D., Riitters, K.H., Wade, T.G., et Homer, C. (2008). Temporal change in fragmentation of continental US forests. *Landscape Ecology*, 23, 891–898. doi: <https://doi.org/10.1007/s10980-008-9258-z>.

2. Livres, chapitres de livre, essais généraux et interventions du grand public

- Bouchard, R. (2014). *Les champs de bataille – Histoire et défis de l'agriculture biologique au Québec*. Éditions Écosociété.
- Bouchard, R. (2018). *L'UPA un monopole qui a fait son temps*. VLB éditeur.
- Carson, R. (1962). *Silent Spring* (3^e impression). The Riverside Press Cambridge.

- Cockrall-King, J. (2016). *La Révolution de l'agriculture urbaine : nouvelle révolution alimentaire*. Éditions Écosociété.
- Dupont, D. (2009). Une brève histoire de l'agriculture au Québec – De la conquête du sol à la mondialisation. FIDES.
- Fortin, G. (1971). *La fin d'un règne*. Montréal. Éditions Hurtubise HMH.
- Iltis, H. H. (2002). The Impossible Race – Population Growth and the Fallacies of Agricultural Hope. Dans A. Kimbrell, *The Fatal harvest reader- The Tragedy of Industrial Agriculture*. Island Press.
- Ingram, M., Buchmann, S., et Nabhan, G. (2002). Our Forgotten Pollinisators – Protecting the Birds and the Bees. Dans A. Kimbrell, *The Fatal harvest reader- The Tragedy of Industrial Agriculture*. Island Press.
- Kimbrell, A. (2002). *The Fatal harvest reader- The Tragedy of Industrial Agriculture*. Island Press.
- Lamontagne, D. (2015). *La ferme impossible*. Éditions Écosociété.
- Lamontagne, D. (2019). L'artisan fermier – Manuel d'élevage artisanal du poulet de chair, de la poule pondeuse et de la chèvre laitière. Éditions Écosociété.
- Leavitt, S. et coll. (2021). *Natural Climate Solutions Handbook*, The Nature Conservancy.
- Lévesque, B., Malo, M.-C., et Girard, J.-P. (1999). L'ancienne et la nouvelle économie sociale : le cas du Québec. Dans Defourny, J., Develtere, P., et Fonteneau, B., (dir.), *L'économie sociale au nord et au sud* (195-216). Bruxelles, De Boeck Université.
- Linteau, P.-A., Durocher, R., et Robert, J.-C. (1989). *Histoire du Québec contemporain – De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Les Éditions du Boréal.
- Mesly, N. (2022). *Terres D'asphalte : Notre Agriculture Sous Haute Pression*. Editions MultiMondes.
- Morisset, M. (1987). *L'agriculture familiale au Québec*. L'Harmattan.
- Morisset, M. (2010). *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*. Presse de l'Université Laval.
- Morisset, M. (2010a). Agriculture et projet national. Dans M. Morisset (dir.), *Politique et syndicalisme agricoles au Québec* (p. 5-82). Les Presses de l'Université Laval.

- Morisset, Michel (2010b). La montée du libéralisme : de l'autosuffisance à la stratégie d'exportation. Dans M. Morisset (dir.), *Politique et syndicalisme agricoles au Québec* (p. 83-128). Les Presses de l'Université Laval.
- Morisset, M., et Couture, J.-M. (2010). Agriculture, État et société dans Michel Morisset (dir.), *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 129-249.
- Olivier, A. (2021). *La révolution agroécologique*. Les Éditions Écosociété.
- Rastoin, J.-L., et Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial - Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Éditions Quæ.
- Robert, L. (2021). *Pour le bien de la terre*. Éditions MultiMondes.
- Rousseau, J.-F., Duran, O., et de Koninck, R. (2009). *Une seule terre à cultiver : les défis agricoles et alimentaires mondiaux*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- Ruiz, J. et Domon, G. (2005). Les paysages de l'agriculture en mutation. Dans: Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et S. Paquette (Éds.), *Paysages en perspective* (47-97). Presses de l'université de Montréal, série « Paysages », Montréal. http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/file/ruiz_domon1.pdf
- Séguin, N. (1980). Agriculture et colonisation au Québec : aspects historiques. Boréal Express.
- Spaargaren, G., Oosterveer, P., et Loeber, A. (2013). Sustainability Transitions in Food Consumption, Retail and Production. Dans Spaargaren, G., Oosterveer, P., et Loeber, A. (Eds.). *Food practices in transition: changing food consumption, retail and production in the age of reflexive modernity*. Routledge.
- Stanley, J., et Preetha, G. (2016). *Pesticide Toxicity to Non-target Organisms - Exposure, Toxicity and Risk Assessment Methodologies*. Springer.
- Stassart, P. M., Baret, Ph., Grégoire, J.-Cl., Hance, Th., Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G., et Visser M. (2012). L'agroécologie : trajectoire et potentiel. Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables. Dans Van Dam, D., Streith, M., Nizet J. & Stassart P. M. *Agroécologie, entre pratiques et sciences sociales*. Dijon, éditions educagri, 25-51
- Waridel, L. (2010). *L'envers de l'assiette : et quelques idées pour la remettre à l'endroit*. Montréal, Les Éditions Écosociété.
- Waridel, L. (2019). *La transition, c'est maintenant - Choisir aujourd'hui ce que sera demain*. Les Éditions Écosociété.

3. Rapports, publications gouvernementales

Bouchard, L. (1998). *Allocution du premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard lors de la clôture de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, à Saint-Hyacinthe le 6 mars 1998*. Gouvernement du Québec. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=39826

Cabinet du premier ministre. (2023). *Production bioalimentaire et achat local - Québec investit 175 M\$ supplémentaires pour accroître l'autonomie alimentaire de toutes nos régions*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/production-bioalimentaire-et-achat-local-quebec-investit-175-m-supplementaires-pour-accroitre-lautonomie-alimentaire-de-toutes-nos-regions-48917#:~:text=QUÉBEC%2C%20le%2019%20juin%202023,alimentaire%20partout%20dans%20nos%20régions>.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois [CAAAQ]. (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*. CAAAQ. http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf

Conseil Canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA). (2019). *Répercussions des pénuries de main-d'œuvre sur l'avenir de l'agriculture au Québec- Prévisions agricoles jusqu'en 2029*. CCRHA . https://cahrc-ccrha.ca/sites/default/files/2021-11/QC_FR_Reduced%20size.pdf

Environnement et Changement climatique Canada [ECCC]. (2021). *Changement d'affectation des terres - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (publication n° En4-144/97-2021F-PDF)*. Environnement et Changement climatique Canada. https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/land-use-change/2021/Land-use-change_FR.pdf

Gouvernement du Canada. (2021). *Accords de commerce international et administration locale : un guide pour les municipalités canadiennes*. Gouvernement du Canada. <https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ressources/fcm/complete-guide-complet.aspx?lang=fra>

- Gouvernement du Canada. (2022). *Distribution des activités d'abattage et nombre d'abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral - Nombre d'usines d'abattage selon la province - bovins – 2022*. Gouvernement du Canada. <https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/production-animale/information-marche-viandes-rouges/abattages-poids-carcasses/distribution-activites-dabattage#wb-auto-10>
- Gouvernement du Québec. (1968). *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec - Rapport de la commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*. Montréal, Gouvernement du Québec. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=128133
- Gouvernement du Québec. (1995, 12 décembre). Journal des débats de l'Assemblée nationale 35^e législature, 1^{re} session (29 novembre 1994 au 13 mars 1996)- Projet de loi 85 — Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale, Vol. 34 (publication n^o88). Gouvernement du Québec. https://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/35-1/journal-debats/19951212/6597.html#debut_journal
- Gouvernement du Québec. (2018). *Le zonage agricole a 40 ans*. Gouvernement du Québec. <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=28>
- Gouvernement du Québec. (2021a). Fiche synthèse - Est-ce que la récolte de bois au Québec cause de la déforestation?. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/nouvelles/2021/Napperon-Deforestation.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2021b). *Trousse d'information sur les pesticides : pour protéger l'environnement et la santé humaine – L'environnement agricole*. Gouvernement du Québec. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/ProtectionCultures/Troussepesticides/Fiche5.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2021c). *Trousse d'information sur les pesticides : pour protéger l'environnement et la santé humaine – Le Code de gestion des pesticides*. Gouvernement du Québec. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/ProtectionCultures/Troussepesticides/Fiche8.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2021d). *La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) - Mission et mandats*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/regie-marches-agricoles-alimentaires-quebec/mission-mandats>

- Gouvernement du Québec. (2022a). *Ligne du temps COVID-19 au Québec*. Institut nationale de la santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>
- Gouvernement du Québec. (2022b). *p-9.3, r. 1 - Code de gestion des pesticides*. Gouvernement du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/p-9.3,%20r.%201>
- Gouvernement du Québec. (2023a). *Qu'est-ce que l'insécurité alimentaire*. Gouvernement du Québec. <https://www.ciuss-s-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/inegalites-sociales-sante/vivre-sans-faim/informer/insecurite-alimentaire>
- Gouvernement du Québec. (2023b). *Industrie agricole au Québec – Gestion de l'offre*. Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/gestion-offre>
- Gouvernement du Québec. (2023c). *Élevage porcin (porc)*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/elevage-porc-porc>
- Gouvernement du Québec. (2023d). *Grand dictionnaire terminologique - élevage hors sol*. Gouvernement du Québec. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26501372/elevage-hors-sol>
- Gouvernement du Québec. (2023e). *Culture des grains (céréales et oléagineux)*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/culture-grains-cereales-oleagineux>
- Gouvernement du Québec. (2023f). *Production laitière (lait de vache)*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/production-lait-vache>
- Gouvernement du Québec. (2023g). *Exportations internationales*. Gouvernement du Québec. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/exportation.aspx>
- Gouvernement du Québec. (2023h). *Lutte contre les changements climatiques*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/pratiques-agricoles-environnement/lutte-changements-climatiques#:~:text=En%20production%20agricole%2C%20les%20émissions,observées%20au%20Québec%20en%202019.>

- Gouvernement du Québec. (2023i). *Webdiffusion du 2 février 2023- Les biosolides au Québec*. Gouvernement du Québec. https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/fertilisantes/webdiffusion-biosolides-2023-02-02.pdf
- Gouvernement du Québec. (2023j). *Bilan des ventes de pesticides au Québec – année 2021* (publication n° 978-2-550-93939-9). Gouvernement du Québec, p. 1. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/pesticides/bilan-ventes-pesticides-quebec.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2023k). *Chapitre P-28- Loi sur les producteurs agricoles*. Gouvernement du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/P-28.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2023l). *Industrie agricole au Québec – Gestion de l’offre*. Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/gestion-offre>
- Gouvernement du Québec. (2023m). *Production d’œufs*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/production-oeufs#:~:text=La%20production%20d%27œufs%20nécessite,quota%20de%20production%20d%27œufs>
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2020). *Résumé à l'intention des décideurs, Changement climatique et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres* (publication n°ISBN 978-92-9169-254-5). GIEC. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCCL_SPM_fr.pdf
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. RLRQ, P-41.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-41.1?&cible=>
- Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec. (2000). *Rapport annuel 1998-1999* (publication n° ISBN 2-551-19337-0). Gouvernement du Québec. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=39826
- Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation. (2018). *Analyse du modèle d’affaires de Pangea*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/rapport/RA_modele_affaires_Pangea_MAPAQ.pdf

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2020). *Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie des grains au Québec*. Gouvernement du Québec. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographiegrain.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2022a). *Exportations bioalimentaires internationales du Québec, de 2011 à 2021* (Novembre 2022) [ensemble de données]. MAPAQ. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Statistiques/Statistiques_2022/Exportations%20bioalimentaires%20internationales%20du%20Québec%20de%202011%20à%202021.xlsx
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2022b). *Les éléments essentiels à la commercialisation des produits de viande*. Gouvernement du Québec. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/articles/commercialisation/pages/commercialisation-produits-viande.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2023). *Projet pilote : abattoirs de poulets à la ferme*. Gouvernement du Québec. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/programmesliste/abattoirs/Pages/abattage-poulets.aspx>
- Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. (2020). *Questions et réponses sur le recyclage agricole des boues d'épuration municipales*. Gouvernement du Québec. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/articles/boues-epuration/faq-recyclage-municipales.htm#1>
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation et le Ministère de la Culture et des Communications. (2023). *Mieux habiter et bâtir notre territoire - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire – Plan de mise en œuvre 2023-2027* (publication n° 978-2-550-95075-2). Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/partage/mamh-mcc/PNAAT/BRO_pmo_pnaat.pdf
- Plan conjoint des producteurs de grains du Québec*. RLRQ. c. M-35.1, art 55. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/m-35.1,%20r.%20177>
- Projet de loi 41 : Loi modifiant la Loi sur les agronomes*. (2022). 2^e sess., 42^e lég. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-41-42-2.html>
- Régie des marchés agricoles et alimentaire du Québec. (2019). *Plan conjoints et de mise en marché*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/rmaaqp/publications-adm/guide-document/plans-conjoints-mise-en-marche/GM_plans-conjoints-mise-en-marche_RMAAQ.pdf?1629983849

Rioux, A. (1955). *Annexe 7- Le problème rural*. Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels [Commission Trembley]. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4008180?docref=HOW17oDiYsus3ZEC7vymxA>

Statistique Canada. (2022). *Statistiques sur la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire*. Gouvernement du Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220613/dq220613d-fra.htm#:~:text=Au%20Québec%2C%20le%20nombre%20de,%25\)%20travaillait%20dans%20la%20province](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220613/dq220613d-fra.htm#:~:text=Au%20Québec%2C%20le%20nombre%20de,%25)%20travaillait%20dans%20la%20province)

Statistique Canada. (2023a). *Tableau 32-10-0152-01 – Nombre et superficie des fermes et mode d'occupation des terres agricoles, données chronologique du Recensement de l'agriculture, 1921-2016* [ensemble de données]. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015201&pickMembers%5B0%5D=1.6&cubeTimeFrame.startYear=1921&cubeTimeFrame.endYear=2016&referencePeriods=19210101%2C20160101>

Statistique Canada. (2023b). *Tableau 32-10-0153-01 – Utilisation des terres, données chronologique du Recensement de l'agriculture* [ensemble de données]. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301&pickMembers%5B0%5D=1.6&cubeTimeFrame.startYear=1921&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=19210101%2C20210101>

Statistique Canada. (2023c). *Tableau 32-10-0156-01 – Exploitations agricoles classées selon la superficie agricole totale, données chronologique du Recensement de l'agriculture* [ensemble de données]. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015601&pickMembers%5B0%5D=1.6&cubeTimeFrame.startYear=1976&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=19760101%2C20210101>

Statistique Canada. (2023d). *Tableau 32-10-0228-01- Mode d'occupation des terres* [ensemble de données]. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301&pickMembers%5B0%5D=1.1&cubeTimeFrame.startYear=1921&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=19210101%2C20210101>

Statistique Canada. (2023e). *Tableau 32-10-0229-01 - Tracteurs, données chronologiques du Recensement de l'agriculture* [ensemble de données]. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210022901&pickMembers%5B0%5D=1.6&cubeTimeFrame.startYear=1921&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=19210101%2C20210101>

Zombre, U. (2019). Le secteur agricole au Québec : quelques grandes tendances à la lumière des quatre derniers recensements de l'agriculture. *BIOCLIPS*, 27(28). https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no28.pdf

4. Rapports, publications internationales

OCDE/FAO. (2019). *OECD-FAO Agricultural Outlook 2019-2028* (publication n° ISBN 978-92-64-31246-3). FAO/OCDE. <https://www.fao.org/3/ca4076en/CA4076EN.pdf>

Organisation de coopération et de développement économique. (2001). *L'Accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay – Une évolution de sa mise en œuvre dans les pays de l'OCDE*. OCDE. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264292185-fr.pdf?expires=1610226226&id=id&accname=ocid43014084&checksum=75BCD2DF7FC16165FC0F31A5D22EA22B>

Organisation Météorologique Mondiale. (2023). *Le rapport annuel de l'OMM souligne la progression continue du changement climatique* (Press Release Number: 21042023). OMM. <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqués-de-presse/le-rapport-annuel-de-l'omm-souligne-la-progression-continue-du>

Organisation des Nations Unies. (2013). *World must sustainably produce 70 per cent more food by mid-century – UN report*. UN News – Nations Unies. <https://news.un.org/en/story/2013/12/456912>

Organisation des Nations Unies. (2019). *Sustainable Development Goals - UN Report: Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species Extinction Rates 'Accelerating'*. Nations Unies. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2019/05/nature-decline-unprecedented-report/>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (1998). *Les Accords du Cycle d'Uruguay et la FAO*. FAO. <https://www.fao.org/NOUVELLE/1998/img/URbody-f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2014). *Agriculture, Forestry and Other Land Use Emissions by sources and Removals by Sinks*. FAO. <http://www.fao.org/3/i3671e/i3671e.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2015). *Commission européenne d'agriculture - Trente-neuvième session*. FAO. <http://www.fao.org/3/a-mo297f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2016). *État des ressources en sols du monde* (publication n° ISBN 978-92-5-208960-5). FAO. <http://www.fao.org/3/a-i5126f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2020). *La situation des forêts du monde 2020* (publication n° ISBN 978-92-5-132420-2). Forêts, biodiversité et activité humaine. FAO, Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8642fr>

5. Mémoires et thèses

Dolbec, D. (2021). *Santé psychologique des producteurs agricoles du Québec : Déterminants et mécanismes opératoires* [thèse de doctorat, Université de Sherbrooke]. Mémoire doctoral présenté à la faculté des lettres et sciences humaines comme exigence partielle du doctorat en psychologie (D.Ps.). https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/18607/dolbec_didier_DPs_2021.pdf?sequence=7&isAllowed=y

Dupont, D. (2006). *Agriculture et agroalimentaire au Québec - Du projet nationaliste des clercs à l'insertion de l'agriculture dans le complexe agroalimentaire mondial* [mémoire de maîtrise, Université Laval]. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en sociologie pour l'obtention du grade de Maître es Arts (M.A.). https://irec.quebec/ressources/repertoire/memoires-theses/David_Dupont.pdf

Léveillé, L.-A. (2013). *Construire une alternative à l'agriculture industrielle : Les organisations paysannes et la souveraineté alimentaire au Québec et à Oaxaca* [mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa]. Thèse présentée à La Faculté des études supérieures dans le cadre du programme de Maîtrise en Mondialisation et Développement international pour l'obtention du grade de Maître ès Arts (M.A.). https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/24930/3/Leveille_Lise_Anne_2013_thèse.pdf

Martorell, H. (2017). *The Evolution of City-Region Food Governance in Montreal Food Politics, Policy and Planning under Quebec's Neoliberal Turn* [Thèse, Université Concordia]. A thesis in the School of Graduated Studies. https://spectrum.library.concordia.ca/983094/1/Martorell_Thesis_Final.pdf

Poirier, L. (2010). *De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable* [mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Maîtrise en sciences de l'environnement. https://gripuqam.org/wp-content/uploads/2011/02/Poirier_Agriculture.pdf

Vergnolle, C. (2018). *Au-delà du Néo-Libéralisme, quel potentiel social pour les projets d'agriculture urbaine à Détroit?* [mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique. <https://archipel.uqam.ca/12557/1/M16003.pdf>

6. Interventions journalistiques

Ayala Alcayaga, C. C., Frozzini, J., et Hidalgo, R. (2021). *Les droits bafoués des travailleurs agricoles étrangers.* Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/604085/immigration-les-droits-bafoues-des-travailleurs-agricoles-etrangeurs#:~:text=Parmi%20les%20dénonciations%20recueillies%20par,et%20journalées%20de%20travail%20excessivement>

Berbey, L. (2020). Semaine de prévention du suicide: le secteur agricole se mobilise. *L'exemplaire.* <https://www.exemplaire.com.ulaval.ca/actualites/semaine-de-prevention-du-suicide-le-secteur-agricole-se-mobilise/>

Bérubé, S. (2022). *De plus en plus de gens forcés de manger moins.* La Presse. <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-11-16/prix-des-aliments/de-plus-en-plus-de-gens-forces-de-manger-moins.php>

Bilodeau, É. (2023). Québec investit pour l'autonomie alimentaire. *La Presse.* <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2023-06-19/quebec-investit-pour-l-autonomie-alimentaire.php>

Cameron, D. (2022). Québec bonifie son programme d'agriculture durable de 15 millions. *La Presse.* <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-12-12/cop15-sur-la-biodiversite/quebec-bonifie-son-programme-d-agriculture-durable-de-15-millions.php>

Cameron, D., et Roberge, A. (2023). *Relève agricole « Ce n'est plus possible d'être propriétaire ».* La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-02-12/releve-agricole/ce-n-est-plus-possible-d-etre-propretaire.php>

Corneau, M. (journaliste). (2020a). Le Québec peut-il être autosuffisant ? [Émission]. Dans: Marcoux, E., et Raymond, A. (réalisateurs), *La semaine verte.* Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/tele/la-semaine-verte/site/episodes/487332/autosuffisance-alimentaire-carbone>

Corneau, M. (2020b). *Autonomie alimentaire : le Québec exporte-t-il trop?.* Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1741384/industrie-covid-autonomie-alimentaire-quebec-exportation>

- Cornellier, L. (2018). L'UPA nuit-elle à l'agriculture?. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/525066/1-upa-nuit-elle-a-l-agriculture>
- Coutié, M. (animateur). (2018). *L'exode des Canadiens français aux États-Unis entre 1840 et 1930* [balado audio]. Société Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd'hui-l-histoire/segments/entrevue/90730/exode-canadiens-francais-etats-unis-19e-siecle-jean-lamarre>
- Croteau, M. (2019). Québec permettra plus de coupes forestières pour réduire les GES. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-09-30/quebec-permettra-plus-de-coupes-forestieres-pour-reduire-les-ges>
- Cucchi, M. (2022). La facture salée du gaspillage alimentaire au Québec. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1902818/gaspillage-alimentaire-quebec-environnement-alimentation-consommation>
- Deetjens, M., et Montembeaul, M. (Journalistes). (2022). *Une histoire qui ne sent pas bon...* (S16,11). Dans Demers, J.-A. (réalisatrice), *Enquête*. ICI Tété. <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/episodes/671262/biosolides-fertilisants-contaminants-fumier-importations?isAutoPlay=1>
- Deshaies, T. (2021). Producteurs locaux : difficile de gagner sa place sur les tablettes d'épicerie. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1801015/achat-local-fruits-legumes-epiceries-mise-marche>
- Fourez, J.-P. (2006). Agriculture maraîchère biologique – les Jardins de la Grelinette. *Journal le Saint-Armand*. [https://journalstarmand.com/agriculture-maraichere-biologique-les-jardins-de-la-grelinette/#:~:text=Depuis%20un%20an%2C%20Jean%2DMartin,Ridge%20\(autr%20fois%20La%20Lapinière\)](https://journalstarmand.com/agriculture-maraichere-biologique-les-jardins-de-la-grelinette/#:~:text=Depuis%20un%20an%2C%20Jean%2DMartin,Ridge%20(autr%20fois%20La%20Lapinière))
- Gerbet, T. (2018). Perte des terres agricoles au Québec : « C'est pire qu'avant ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1134484/agriculture-zonage-territoire-agricole-cptaq-loi-etatement-protection-accaparement>
- Gerbet, T. (2023). Québec ignore le nombre de terres agricoles achetées par des spéculateurs. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1991305/terres-agricoles-speculateurs-propriete-quebec>
- Germain, D et Deschênes, A. (2023). La course folle des pesticides. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/795343/sante-la-course-folle-des-pesticides?>

- Haddad, N. (2020). COVID-19 : un rapport accablant sur la situation des travailleurs agricoles étrangers. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1710023/rapport-travailleurs-agricoles-saisonniers-etrangers-migrants-covid>
- Halweil, B. (2005). The rise of food democracy. *UN Chronicle*, 42(1). United Nations Publications. https://go.gale.com/ps/retrieve.do?tabID=T003&resultListType=RESULT_LIST&searchResultsType=SingleTab&hitCount=1&searchType=BasicSearchForm¤tPosition=1&docId=GALE%7CA133372986&docType=Article&sort=Relevance&contentSegment=ZEES-MOD1&prodId=GPS&pageNum=1&contentSet=GALE%7CA133372986&searchId=R1&userGroupName=mont88738&inPS=true
- Larivière, T. (2018). Roméo Bouchard critique, l'UPA réplique. *La Terre de chez nous*. <https://www.laterre.ca/actualites/politique/romeo-bouchard-critique-lupa-replique/>
- Lavoie, M.-A. (2022). Olymel autorisée à réduire de 530 000 porcs ses achats aux éleveurs du Québec. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1859844/olymel-porc-elevage-quebec-producteur-ontario>
- Le Bourgeois, C. (2022). *Les prix des aliments continueront d'augmenter en 2023, selon un rapport*. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1938008/augmentation-prix-alimentation-supermarche-epicerie>
- Le Devoir. (2014). Le lac Érié envahi d'algues toxiques. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/415078/le-lac-erie-envahi-d-algues-toxiques>
- Masson, M. (2023). Industrie porcine québécoise : le marché international ne sauvera pas tout. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1961852/porcs-quebec-difficultes-porcs-industrie>
- Mesly, N. (journaliste). (2021). Québec, terre d'asphalte [documentaire]. Dans Choquette, H. (réalisation), *DocHumanité*. Coco.TV Créations Inc. <https://ici.radio-canada.ca/tele/doc-humanite/site/episodes/575458/territoire-agricole-quebec-agriculteur-autonomie-alimentaire>
- Montebault, M. (2022). Une histoire qui ne sent pas bon – Récits numériques. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/4950/boue-fumier-humain-maine-quebec-pfas>
- Montebault, M. (2023). Québec impose un moratoire temporaire sur l'épandage de biosolides des États-Unis. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1960297/quebec-boues-epuration-biosolides-moratoire>

- Morissette, N. (2022). Est-ce vraiment plus cher de manger québécois ?. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-06-14/etude/est-ce-vraiment-plus-cher-de-manger-quebecois.php>
- Nikiforuk, A. (2019). Who, or What, Will Stop the Battle against Biodiversity?: Environmentalism has failed to halt the relentless ‘furnace’ of humanity. *The Tyee*. <https://thetyee.ca/Opinion/2019/05/28/Stop-Battle-Against-Biodiversity/>
- Normandin, C. (2023). Les biosolides dans la mire de Québec. *Le Bulletin des agriculteurs*. <https://www.lebulletin.com/actualites/les-biosolides-dans-la-mire-de-quebec-125441>
- Pelletier, B. (2019). Le glyphosate contribue à la hausse des niveaux de phosphore dans l’environnement. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1161139/glyphosate-herbicide-phosphore-environnement>
- Plamondon L., P. (Journaliste). (2021). L’argent pousse dans les arbre (S14, 19) [reportage]. Dans M. Movilla (réalisateur), *Enquête*. ICI Télé. <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/segments/reportage/345145/forets-arbres-coupe-industrie-forestiere>
- Proulx, É. (2008). L’agriculture: un enjeu de société pour le Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/179689/l-agriculture-un-enjeu-de-societe-pour-le-quebec?>
- Radio-Canada. (2017). Accaparement des terres agricoles : faut-il s’inquiéter?. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1022470/accaparement-terres-agricoles-canada-quebec-saskatchewan-pangea-banque-nationale-fonds-ferme>
- Radio-Canada. (2019). Le bœuf et le porc canadiens de nouveau les bienvenus en Chine. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1376976/viande-exportation-importations-exportations-chinoises-canada>
- Rose, Y. (2020). Nourrir la planète sans la détruire (1/2) (S50, 8). Dans Rose, Y (réalisateur), *La semaine verte*. ICI Télé/Nova Média. <https://ici.radio-canada.ca/tele/la-semaine-verte/site/episodes/491757/nourrir-planete-agriculture-1>
- Ross, C.-F. (2013). Autosuffisance et part de marché: deux notions différentes. *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/2013/02/28/autosuffisance-et-part-de-marche-deux-notions-differentes-73912448752cfa73b9f9270508c278fa/>
- Shields, A. (2015). La consommation de viande menace la planète. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/447718/consommation-de-viande>

- Trembley, J. (2020). Élevage et abattage des animaux : êtes-vous prêts pour un changement?. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1717517/elevage-abattage-animaux-agriculture-industrie-sentience-politics-oie>
- Tremblay, D. (2021). L'UPA veut réduire la paperasse. *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2021/12/02/lupa-veut-reduire-la-paperasse>
- Veilleux, J.-F. (2020). Brève histoire de l'agriculture au Québec. *La Gazette de la Mauricie*. <https://www.gazettemauricie.com/breve-histoire-de-lagriculture-au-quebec/>
- Venne, J.-F. (2018). Les terres agricoles font saliver les investisseurs. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/plaisirs/alimentation/539761/les-terres-agricoles-font-saliver-les-investisseurs?>
- Zanetta, A. (2018). Du phosphore en excès dans le sol des rivières. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/542738/environnement-phosphore-en-exces?>

7. Pages web

- Aéroport Montréal-Trudeau. (2021). *COVID-19 : Fermeture des frontières*. YUL. <https://www.admtl.com/fr/node/18026>
- Agence Canadienne d'inspection des aliments. (2017). *Fiche d'information scientifique : La résistance aux antimicrobiens*. Agence Canadienne d'inspection des aliments. http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/science/travaux-de-recherche-et-publications/fiche-d-information-scientifique-la-resistance-aux/fra/1509647559865/1509647560617?fbclid=IwAR3DkwwKjAJL_N8yeGiXjUrE3Lup4KmAu0vm8FXQ_Go1PVDHUKvZGyleANI
- Chatel-Launay, N., et Jetten-Vigeant, P. (s. d.). *Cultures de couverture*. Agrobonsens - Pôle d'excellence en lutte intégrée (PELI). <http://agrobonsens.com/technique/cultures-de-couverture/>
- Conseil National Zéro Déchet. (2022). *Le gaspillage alimentaire à la maison*. Conseil National Zéro Déchet. <https://lovefoodhatewaste.ca/fr/a-propos/le-gaspillage-alimentaire-au-canada/#>
- Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique. (2022). *CAPÉ Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique – Historique*. CAPÉ. <https://cape.coop/a-propos/>

- Corporation de Gestion de la voie Maritime du Saint-Laurent. (2023). *La Voie maritime du Saint-Laurent - Une voie navigable vitale - L'histoire de la Voie maritime*. Réseau des grands lacs voie maritime du Saint-Laurent. <https://grandslacs-voiemaritime.com/fr/la-voie-maritime/#:~:text=Le%2025%20avril%201959%2C%20le,juin%20de%20la%20m%C3%AAme%20ann%C3%A9e.>
- Dictionnaire Larousse. (s. d.). *Biome*. Larousse. <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/biome/27102>
- Équiterre. (2015). *Lumière sur 3 pesticides très utilisés : néonicotinoïdes, atrazine, pyréthroïdes*. Équiterre. <https://www.equiterre.org/solution/lumiere-sur-3-pesticides-tres-utilises-neonicotinoides-atrazine-pyrethroides>
- Équiterre. (2022a). *Kilométrage alimentaire - Comment éviter que nos aliments voyagent*. Équiterre. <https://www.equiterre.org/fr/ressources/fiche-kilometrage-alimentaire>
- Équiterre. (2022b). *À propos*. Équiterre. <https://www.equiterre.org/fr/a-propos>
- Équiterre. (2022c). *Mieux comprendre la saine autonomie alimentaire*. Équiterre. <https://www.equiterre.org/fr/ressources/mieux-comprendre-la-saine-autonomie-alimentaire#:~:text=C%27est%20quoi%20la%20saine,aux%20échelles%20locale%20et%20mondiale.>
- Fédération de la relève agricole du Québec. (2023). *Nouveau communiqué l'augmentation de la valeur des terres : La FRAQ demande des actions concrètes*. FRAQ. <https://fraq.quebec/2023/nouvelles/laugmentation-de-la-valeur-des-terres-la-fraq-demande-des-actions-concretes/>
- Futura-sciences. (2022). *Lessivage : qu'est-ce que c'est ?*. Futura. [https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/developpement-durable-lessivage-5920/#:~:text=Lessivage%20%3A%20qu%27est%2Dce%20que%20c%27est%20%3F&text=Le%20lessivage%20est%20le%20transport,eaux%20de%20surfaces%20\(pluie\)](https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/developpement-durable-lessivage-5920/#:~:text=Lessivage%20%3A%20qu%27est%2Dce%20que%20c%27est%20%3F&text=Le%20lessivage%20est%20le%20transport,eaux%20de%20surfaces%20(pluie))

Global forest watch. (s. d.). *Indonésie*. Global Forest Watch System Status. <https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/IDN/?category=summary&location=WyJjb3VudHJ5IiwSUROI0%3D&map=eyJkYXRhc2V0cyI6W3siZGF0YXNldCI6InBvbG10aWNhbC1ib3VuZGFyaWVzIiwibGF5ZXJzIjpbImRpc3B1dGVkLXBvbG10aWNhbC1ib3VuZGFyaWVzIiwicG9saXRpY2FsLWJvdW5kYXJpZXMiXSwiYm91bmRhenkiOnRydWUsIm9wYWNpdHkiOjEsInZpc2liaWxpdHkiOnRydWV9LHsiZGF0YXNldCI6InRyZWUtY292ZXItbG9zcyIsImxheWVycyI6WyJ0cmVILWNvdmVyLWxvc3MiXSswib3BhY2l0eSI6MSwidmlzaWJpbG10eSI6dHJ1ZSwicGFyYW1zIjpb7InRocmVzaCI6MzAsInZpc2liaWxpdHkiOnRydWV9fV0sImNhbkJvdW5kIjpmYWxzZSwiY2VudGVyIjpb7ImxhdCI6LTl0eSNTc4NDUzMDYwNTQ1Mjg4L0JsbmciOjExOC4wMTUxNTU3OTAwMDQyN30sInpvb20iOjIuMjk4OTQyMjAyNDc5OTE1OH0%3D>

GRAIN. (2008). *Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière*. GRAIN. <https://grain.org/fr/article/140-main-basse-sur-les-terres-agricoles-en-pleine-crise-alimentaire-et-financiere>

GRAIN. (2018). *Accapement des terres, corruption et crime industriel : mise à jour*. GRAIN. <https://www.grain.org/fr/article/6044-accapement-des-terres-corruption-et-crime-industriel-mise-a-jour>

Hoffman, A. (2006). *Modernité alimentaire : un voyage sans cartes ?*. Fédération Maisons Médicales. <https://www.maisonmedicale.org/Modernite-alimentaire-un-voyage.html>

Institut national de santé publique du Québec. (2022). *Blessures à la ferme*. INSPQ - Centre d'expertise et de référence en santé publique. <https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-des-traumatismes-non-intentionnels/dossiers/blessures-la-ferme#:~:text=Au%20Québec%2C%20entre%202000%20et,%2D2012%20et%202020%2D2021>

Laboratoire sur l'agriculture urbaine. (2022). *Montréal -Agriculture urbaine chez les montréalais*. Cultive ta ville. <https://cultivetaville.com/cartes/montreal/>

Lacroix, I. (2023a). *C'est arrivé le 2 décembre 1953 - Appui du gouvernement provincial à l'Office du Crédit Agricole*. Bilan du siècle – Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900. Université de Sherbrooke. <https://www.bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1078.html>

Lacroix, I. (2023b). *C'est arrivé le 9 avril 1952- Établissement d'une Commission d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*. Bilan du siècle – Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900. Université de Sherbrooke. <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1049.html>

- Lacroix, I. (2023c). *Fondation du Bureau d'aménagement de l'est du Québec*. Bilan du siècle – Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900. Université de Sherbrooke. <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1614.html>
- La grelinette. (2021). *À propos*. Les jardins de la Grelinette. <https://lagrelinette.com/a-propos>
- La Via Campesina. (2021). *La Via Campesina la voix mondiale des paysannes et des paysans!*. La Via Campesina. <https://viacampesina.org/fr/quest-via-campesina/>
- Macdonald, L. (2020). *Le Canada et l'ALENA*. Encyclopédie Canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/north-american-free-trade-agreement-nafta>
- Observatoire québécois des inégalités. (2022). *L'insécurité alimentaire au Québec : Comment la réduire durablement?*. Observatoire québécois des inégalités. <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/blogue/l-insecurite-alimentaire-au-quebec-comment-la-reduire-durablement#:~:text=Parmi%20le%20million%20de%20personnes,compromise%2C%20ou%20repas%20saut%C3%A9s>
- Organisation de coopération et de développement économique. (s. d.). *Comment nourrit-on le monde aujourd'hui ?*. OCDE – Des politiques meilleures pour une vie meilleure. <https://www.oecd.org/fr/agriculture/comprendre-le-systeme-alimentaire-mondial/comment-nourrit-on-le-monde-aujourd'hui/>
- Organisation Mondiale de la Santé. (2020). *Obésité et surpoids*. Organisation mondiale de la santé. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>
- Organisation Mondiale de la Santé. (2023). *WHO Coronavirus (COVID-19)*. OMS. <https://covid19.who.int>
- Organisation Mondiale du Commerce. (2021). *La COVID-19 et le commerce mondial*. OMC. https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/covid19_f.htm
- Organisation Mondiale du Commerce. (2023a). *Comprendre l'OMC: éléments essentiels - Le Cycle d'Uruguay*. OMC. https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact5_f.htm
- Organisation Mondiale du Commerce. (2023b). *Histoire du système commercial multilatéral*. OMC. https://www.wto.org/french/thewto_f/history_f/history_f.htm
- Ouranos. (2019). *Impact des changements climatiques sur la production agricole québécoise*. Ouranos. <https://www.ouranos.ca/11004/>

- Pangea. (s. d.-a). *Nos partenaires agriculteurs - Localisation de nos partenaires*. Pangea. <https://agriculturepangea.com/fr/partenaires-agriculteurs>
- Pangea. (s. d.-b). *Comprendre notre modèle - Les avantages du Modèle*. Pangea. <https://agriculturepangea.com/fr/comprendre-pangea>
- Porc Canada. (2022). *Rapport annuel 2020-2021*. Porc Canada. <https://www.flipsnack.com/annualreportbrochure/canada-pork-annual-report-2020-2021french/full-view.html>
- Producteurs de grains du Québec. (s. d.). *Plan conjoint – Rôle*. PDG. <https://www.pgq.ca/qui-sommes-nous/plan-conjoint/#:~:text=Le%20Plan%20conjoint%2C%20qui%20existe,liées%20au%20d%C3%A9veloppement%20du%20secteur>
- Producteurs de grains du Québec. (2023). *Prix et bases du maïs (livraison immédiate)*. PGQ. <https://www.pgq.ca/articles/services-dinformation-sur-les-marches/portrait-quebec/prix-et-bases-du-mais-livraison-immEDIATE/>
- Roudart, L. (s. d.). *Agriculture – Politiques agricoles et négociations internationales*. Encyclopédie Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/agriculture-politiques-agricoles-et-negociations-internationales>
- Service de santé et de sécurité du travail (2021). *Santé psychologique des agriculteurs du Québec : l'impact de la fatigue*. UPA. <https://www.upa.qc.ca/producteur/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/sante-psychologique-des-agriculteurs-du-quebec-limpact-de-la-fatigue>
- Taylor, K. (2016). *These 10 companies control everything you buy*. Insider. <https://www.businessinsider.com/10-companies-control-the-food-industry-2016-9>
- Tucker, A. (2017). *Chemins de fer nationaux du Canada*. Encyclopédie Canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/chemins-de-fer-nationaux-du-canada>
- Union des Producteurs Agricoles [UPA]. (s. d.-a). *À propos – Notre Histoire*. UPA. <https://www.upa.qc.ca/fr/histoire/>
- Union des producteurs agricoles. (s. d.-b). *L'organisation*. UPA. <https://www.upa.qc.ca/producteur/a-propos/lorganisation>
- Union des producteurs agricoles. (2018a). *L'analyse du modèle Pangea passe à côté de l'essentiel*. UPA. <https://www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/lanalyse-du-modele-pangea-passe-a-cote-de-lessentiel>

Union des producteurs agricoles. (2018b). Territoire agricole : le gouvernement du Québec doit envoyer un signal clair aux municipalités. UPA. <https://www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/territoire-agricole-le-gouvernement-du-quebec-doit-envoyer-un-signal-clair-aux-municipalites>

Union des producteur agricoles. (2022). ALUS remet le prestigieux prix Dave Reid 2022 à M. Paul Caplette de Saint-Robert en Montérégie. UPA. <https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/alus-remet-le-prestigieux-prix-dave-reid-2022-a-m-paul-caplette-de-saint-robert-en-monteregie>

Union des producteurs agricoles. (2023). *Semaine de prévention du suicide 2023 – L’UPA Montérégie en partenariat avec 5 centres de prévention du suicide lance une série de vidéos sur la formation « Agir en sentinelle »*. UPA. <https://www.upa.qc.ca/producteur/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/semaine-de-prevention-du-suicide-2023-lupa-monteregie-en-partenariat-avec-5-centres-de-prevention-du-suicide-lance-une-serie-de-videos-sur-la-formation-agir-en-sentinelle>

Union paysanne. (2020). *Qui sommes-nous*. Union Paysanne. <https://www.unionpaysanne.com/qui-sommes-nous/>

8. Documents PDF autonomes

En pleine gueule. (2019). *Guide des bonnes pratiques de mise en marché locale*. En pleine gueule. https://enpleinegueule.com/francais/diy/Guide_des_bonnes_pratiques_de_mise_en_marche_locale_2019.pdf

Équiterre. (2007). *Les impacts négatifs de notre système alimentaire actuel*. Équiterre. <https://equiterre.org/sites/fichiers/ImpactsSystAlimActuel.pdf>

Fédération de la relève Agricole. (2022). *Plateforme de revendication de la relève agricole du Québec 2022-2023*. FRAQ. <http://frac.quebec/wp-content/uploads/2022/11/final-plateforme-de-revendication-2022-2023.pdf>

Godbout, S. (2008). Problématiques environnementales émergentes en production animale. Communication présentée au Colloque en agroenvironnement, Drummondville. https://www.researchgate.net/profile/Stephane_Godbout/publication/237655966_Problematiques_environnementales_emergentes_en_production_animale/links/5565d13a08ae06101abf101d.pdf

- Hill, H. (2008). *Food Miles: Background and Marketing*. ATTRA - National Sustainable Agriculture Information Service. <http://kapost-files-prod.s3.amazonaws.com/kapost/514a3bffc5a3a702000010b8/studio/content/5ecff6ec383d31014209573c/attachments/1590757713-56b2ec59-9077-4bbc-92d6-e79986457a23/foodmiles.pdf>
- Hudon, C. (2008). *Le Fleuve Saint-Laurent, témoin de la situation environnementale du Québec*. IRDA/CRAAQ. https://www.researchgate.net/profile/Christiane-Hudon/publication/268011660_Le_fleuve_Saint-Laurent_temoin_de_la_situation_environnementale_du_Quebec/links/55059fb80cf24cee3a0503d5/Le-fleuve-Saint-Laurent-temoin-de-la-situation-environnementale-du-Quebec.pdf
- International Panel of Experts on Sustainable Food Systems. (2020). *COVID-19 and the crisis in food systems: Symptoms, causes, and potential solutions*. IPES-Food. [https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/COVID-19_CommuniqueEN\(3\).pdf](https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/COVID-19_CommuniqueEN(3).pdf)
- JLR solutions foncières (2015). *Les propriétés agricoles au Québec*. JLR. https://www.jlr.ca/bulletin/2015-07_JLR-ZoneAgricole.pdf
- Laboratoire de sciences analytiques en agroalimentaire. (2022). *Manger québécois coûte-t-il plus cher? Étude comparative entre le prix des aliments du Québec et ceux provenant d'ailleurs*. Dalhousie University. https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/%C3%89tude_de_prix_AlimentsQuebec_juin2022.pdf
- Les Éleveurs de porcs du Québec. (2016). *Livre-souvenir 1966-2016*. Les Éleveurs de porcs du Québec. <https://www.leseleveursdeporcsduquebec.com/DATA/PUBLICATION/27.pdf>
- Meloche, J.-P., et Debailleul, G. (2013). *Acquisition des terres agricoles par des non-agriculteurs au Québec - Ampleur, causes et portée du phénomène* (publication n° 2013RP-04, Rapports de projets, CIRANO.) <https://enavantmath.org/files/publications/2013RP-04.pdf>
- Recyc-Québec. (2022). *Rapport final - Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires au Québec*. Recyc-Québec. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-quantification-pertes-qc-fr.pdf>
- Soumis, N. (2018). *Le glyphosate, l'herbicide le plus employé dans le monde*. Équiterre. https://www.equiterre.org/sites/fichiers/ficheinformationglyphosate_2018.pdf

Tarasuk V, Li T, Fafard St-Germain AA. (2022). Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2021. Toronto : Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/09/Insecurite-Alimentaire-des-Menages-au-Canada-2021-PROOF.pdf>

Wang, S. (2022). *Des fermes pérennes agroécologiques*. Le Rizen. https://rizen.cdn.prismic.io/rizen/0ded0157-d0b7-4449-8d17-9ed1e3f2e6d7_FermesPerennes_SW_9mars2023.pdf

ANNEXES

Annexe 1 : Portrait des participants rencontrés

Participants	Sexe et groupe d'âge	Organisme/ Institution/Occupation
Dominic Lamontagne	Homme, 45 à 54 ans	Propriétaire d'une petite ferme de production vivrière avec sa famille, militant en faveur d'une omniculture responsable et auteur (Sainte-Lucie-des-Laurentides, Québec)
Laure Waridel	Femme, 45 à 54 ans	Cofondatrice et ancienne présidente ainsi que porte-parole d'Équiterre et autrice
Stéphane Guay	Homme, 35 à 44 ans	Éleveur propriétaire de la ferme bovine GuayClair et nommé pour le prix national de l'intendance environnementale du Canada en 2022
Louis Robert	Homme, 55 à 64 ans	Agronome et auteur
Ariane Baumann	Femme, 25 à 34 ans	Agricultrice maraichère aux Jardins des Essaimées (Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Québec)
Maxime Laplante	Homme, 55 à 64 ans	Cofondateur et ancien président de l'Union Paysanne, agronome et propriétaire d'une ferme céréalière biologique (Sainte-Croix, Québec)
Julie Bissonnette	Femme, 25 à 34 ans	Présidente de Fédération de la relève agricole du Québec et productrice laitière (L'Avenir, Québec)
Alain Olivier	Homme, 55 à 64 ans	Professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et auteur
Fonctionnaire du MAPAQ	ND	Analyste du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Gouvernement du Québec
Martin Caron	Homme, 55 à 64 ans	Président général de l'Union des Producteurs Agricole, producteur laitier et de céréales (Louiseville, Québec)

Annexe 2 : Grille directrice pour les entrevues semi-dirigées qui auront lieu avec des acteurs clés du secteur agricole du Québec

QUESTIONS GÉNÉRALES

Questions reliées au participant :

1. À quel sexe vous identifiez-vous?

Femme :

Homme :

Autre (spécifier) :

2. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

15 à 24 ans

25 à 34 ans

35 à 44 ans

45 à 54 ans

55 à 64 ans

65 à 74 ans

75 à 84 ans

85 à 94 ans

Questions semi-dirigées générales :

3. Selon vous, est-ce que la pandémie a changé le regard de la société québécoise sur ce qu'elle consomme ? Si oui, comment ?

4. Pensez-vous que le consommateur a accès à suffisamment d'informations sur les produits alimentaires qu'il consomme (provenance, distance parcourue, etc.)?

5. À votre avis, quels sont les obstacles à l'achat de produits locaux au Québec?

6. À votre avis, est-ce que le Québec peut être autonome en matière de production alimentaire? Si oui, comment est-ce envisageable?

7. Selon vous, est-ce que le modèle agro-industriel au Québec comporte des problèmes? Si oui, lesquels?

8. À votre avis, qu'est-ce qui pousse de plus en plus de personnes à s'engager dans la pratique de méthodes alternatives en agriculture, en marge du modèle agro-industriel?

10. Quels sont les enjeux auxquels vous êtes actuellement confrontés dans votre travail?
11. Selon vous, dans l'objectif de rendre le système alimentaire du Québec plus durable, résilient et autonome, est-ce que des changements sont nécessaires? Si oui, lesquels?
12. Connaissez-vous le Rapport Pronovost? Si oui, que représente ce Rapport pour vous?
13. La recommandation 47 du rapport Pronovost souligne le besoin de remettre en question le monopole agricole syndical. Avec la montée des alternatives en agriculture au Québec, pensez-vous que la représentation syndicale multiple est quelque chose de souhaitable au Québec?
14. À votre avis, est-ce que les méthodes alternatives en agriculture au Québec pourraient éventuellement combler les besoins alimentaires de la province? Si oui, quelles seraient les actions principales à entreprendre pour y arriver et quel serait un échéancier réaliste pour atteindre cet objectif?
15. Selon vous, à l'heure actuelle, quelles sont les principales embûches que doivent surmonter ceux ou celles qui souhaitent se lancer dans la pratique de méthodes alternatives à l'agriculture de type industrielle au Québec?
16. Finalement, si vous aviez un souhait pour l'agriculture au Québec, que serait-il?

QUESTIONS SEMI-DIRIGÉES GÉNÉRALES PAR GROUPE :

A) Les gouvernements (municipaux, provincial)

9. Est-ce que vous pouvez me parler un peu du Plan 2020-2030 Agir pour une agriculture durable (mission, objectifs, résultats escomptés, etc.)? [Si c'est une municipalité : Comment votre municipalité cherche-t-elle à mettre en œuvre le Plan 2020-2030?]

B) Les représentants de l'agriculture

9. Qu'est-ce qui vous a poussé à devenir agriculteur/agricultrice ?

Annexe 3 : Formulaire d'information et de consentement



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

« L'agriculture comme projet de société : Les obstacles à une transition agroécologique juste au Québec »

Chercheuse étudiante : Rachel Sylvestre, étudiante à la Maîtrise, Département de géographie, Université de Montréal
Directeur de recherche : Sébastien Rioux, professeur agrégé, Département de géographie, Université de Montréal

Cette recherche est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à déterminer quel est l'avenir pour les modèles alternatifs en agriculture au Québec. Pour ce faire, nous comptons recueillir le point de vue de 10 à 15 acteurs clés du secteur agricole du Québec (agriculteurs/trices, travailleurs/tes, membre du MAPAQ, membre de l'UPA, membre de l'Union paysage, activistes, membre de la relève agricole, membres d'organisation œuvrant dans le secteur, experts), afin de comprendre leurs perceptions des dynamiques qui animent le système alimentaire de la province et ainsi, identifier les verrouillages limitant l'épanouissement de modèles de production, de transformation, de distribution et de consommation alternatifs au Québec.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à accorder une entrevue à Rachel Sylvestre qui vous posera différentes questions sur les dynamiques animant actuellement le secteur agricole du Québec. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription et devrait durer environ 30 minutes. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweuse, selon vos disponibilités.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Cependant, vous pourrez à tout moment décider de refuser de répondre à une question ou même de mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Il n'y a pas d'avantage particulier à participer à ce projet. Vous contribuerez cependant à l'évaluation des besoins en agriculture du Québec et à l'établissement de stratégies de transformation du système alimentaire québécois, afin qu'il fasse preuve de durabilité, d'autonomie et de résilience.

5. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels que sur demande. Ainsi, sans votre désaccord, votre nom, fonction, rôle, nom de l'entreprise, autre renseignements sera utilisé dans ce projet de recherche et donc, lors de sa publication. Par soucis de transparence et de crédibilité, l'identification des participants au sein de cette recherche est importante. Seulement, si vous souhaitez que votre identité reste confidentielle, aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre (nom, fonction, sexe, nom de l'entreprise) ne sera publiée. À cet effet, un nom fictif vous sera attribué dont seule la chercheuse en connaîtra l'identité. Finalement, les données seront conservées dans un lieu sûr (sur un espace infonuagique sécurisé). Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, 7 ans après la fin du projet.

6. Activités d'observation et de captation

Dans ce projet de recherche, les activités d'observation et de captation (prise de photos) seront principalement faites (suite à votre accord) sur les fermes, lors de la sortie de terrain pour effectuer l'entretien. Ces activités auront lieu qu'une seule fois et se feront lors d'une petite visite des installations, si cela est possible. Pour les activités de captations, elles capteront principalement les installations et les mains ou le dos des individus qui y travaillent. À noter, sans votre accord, aucune activité d'observation ou de captation n'aura lieu et aucune photo avec des visages n'apparaîtra dans cette recherche.

7. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans avoir à justifier votre décision et sans conséquence. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant à l'enregistrement audio des entretiens

- Je consens à ce que l'entretien soit enregistré sur support audio.

Oui Non

Déclaration du participant à une activité d'observation et de captation (prise de photos)

- Je consens à toutes activités d'observation ayant lieu dans le cadre de cette recherche.

Oui Non

- Je consens à toutes activités de captation (prise de photos) ayant lieu dans le cadre de cette recherche.

Oui Non

- Si une photo de ma personne (de face) est prise suite à mon accord, je consens à ce que mon visage ne soit pas brouillé.

Oui Non

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Déclaration du participant à l'identification explicite de sa personne

- Je consens à ce que mon nom soit dévoilé par la chercheuse lors de la diffusion des résultats de cette présente recherche à partir de l'obtention du consentement.

Oui Non

- Je consens à ce que la chercheuse utilise des citations textuellement extraites de mon entrevue ou de mes commentaires écrits dans le cadre de la présente recherche.

Oui Non

- Je souhaite que mes renseignements personnels (nom, fonction, rôle, sexe) demeurent confidentiels.

Oui Non

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage la chercheuse de ses responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.
- J'aimerais recevoir par courriel un résumé des résultats de ce projet de recherche?

Oui Non Adresse courriel : _____).

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

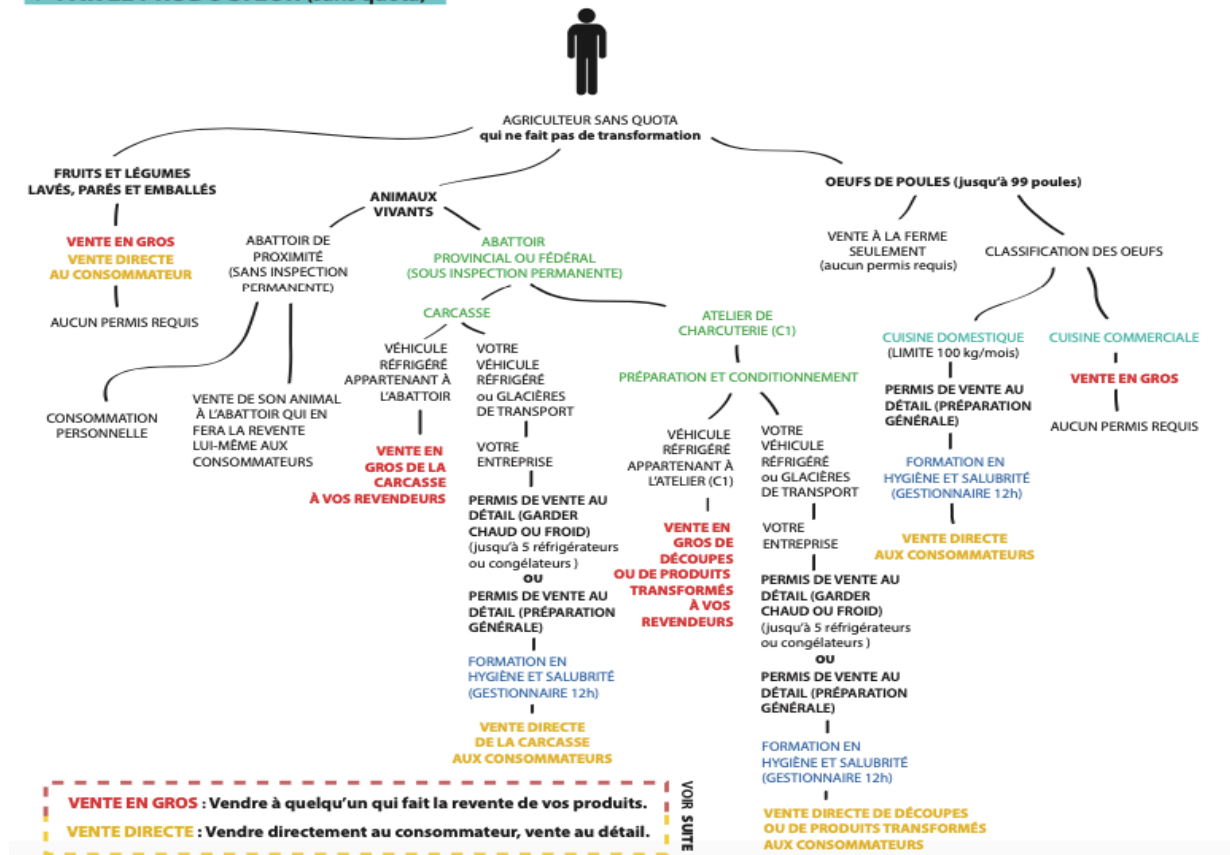
Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Rachel Sylvestre au numéro de téléphone [REDACTED] ou à l'adresse courriel [REDACTED]

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche en arts et en humanités par courriel à l'adresse cerah@umontreal.ca ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Annexe 4 : Processus de mise en marché des produits artisanaux pour un producteur du Québec (sans quota)

SURVOL DES PERMIS REQUIS POUR FAIRE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ARTISANAUX > PAR LE PRODUCTEUR (sans quota)



VENTE EN GROS : Vendre à quelqu'un qui fait la revente de vos produits.
VENTE DIRECTE : Vendre directement au consommateur, vente au détail.

VOIR SUITE

Un abattoir sous inspection provinciale permanente ou fédéral doit abattre et livrer pour vous la viande de vos animaux pour vous permettre de vendre vos produits à l'intérieur du Québec à vos revendeurs (épiceries, restaurants, etc...). Certains abattoirs, titulaires d'un permis de préparation de charcuteries générales (C1), exploitent un atelier de préparation et de conditionnement de base (ex.: coupes particulières emballées sous-vide, jerky, saucisses, smoked meat). Un abattoir sous inspection fédérale est requis pour l'exportation de vos viandes à l'extérieur du Québec.

FORMATION OBLIGATOIRE EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRE

Voir la « Liste des formateurs autorisés par région » ici: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/hygiene>

La formation de gestionnaire d'établissement alimentaire doit être d'une durée minimale de 12 heures et porter sur les sujets suivants:

- 1° les risques microbiologiques, physiques et chimiques reliés à l'hygiène et à la salubrité alimentaires;
- 2° les températures de conservation des aliments;
- 3° la provenance des aliments;
- 4° l'étiquetage des aliments;
- 5° les méthodes de travail permettant d'éviter la contamination des aliments;
- 6° les principes généraux d'hygiène applicables à toute personne qui est en contact avec les aliments ou avec le matériel ou les équipements qui sont en contact avec les aliments;
- 7° les procédures de nettoyage, d'assainissement ou de désinfection du matériel et des équipements;
- 8° les sources environnementales de contamination des aliments.
- 9° l'analyse et l'évaluation des risques;
- 10° la gestion des risques, notamment par la mise en place de procédures appropriées;
- 11° les normes législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la salubrité alimentaires;
- 12° l'élaboration d'activités de formation continue en regard des règles d'hygiène et de salubrité alimentaires.

CUISINE DOMESTIQUE (\$)

- La cuisine de votre demeure où vous préparez habituellement vos repas.
- Aucun animal admis dans la maison.
- Une limite de 100 kg (220 livres) d'aliments préparés par mois restreint votre production.
- Aucune vente en gros permise.

CUISINE COMMERCIALE (\$\$)

- Un local réservé à la préparation des aliments dont vous faites la mise en marché. Aucune limite sur la quantité produite. L'environnement de travail peut être aussi peu élaboré qu'une cuisine domestique mais vous ne pouvez l'utiliser QUE pour la préparation des aliments dont vous faites le commerce.

SUITE

CONSULTEZ LE
DIAGRAMME

LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ARTISANAUX

LE MARCHÉ CHOISI

VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS
vente au détail

-VENTE CHEZ LE PRODUCTEUR ou le TRANSFORMATEUR
> kiosque
> boutique
> restaurant
> table champêtre
> auberge

-MARCHÉS PUBLICS -FOIRES (CHAMPÊTRES) AGROALIMENTAIRES

>POUR LES TRANSFORMATEURS SE PROCURER (EN PLUS DE SES PERMIS) PERMIS ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (à chaque occasion)

>POUR LES PRODUCTEURS AVOIR DÉJÀ OU SE PROCURER UN PERMIS DE VENTE AU DÉTAIL - PRÉPARATION GÉNÉRALE ou - GARDER FROID OU CHAUD (un permis annuel, l'apporter au marché ou à la foire)

-VENTE EN CONSIGNE

Les produits sont livrés chez le détaillant mais demeurent la propriété du producteur jusqu'à ce qu'ils soient vendus, moment où ils sont payés au producteur

> SI LES PRODUITS DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS FROIDS OU CHAUDS PAR LE DÉTAILLANT, SE PROCURER UN

PERMIS DE GARDER CHAUD OU FROID (pour chaque point de vente, permis annuel)

VENTE EN GROS
vendre à quelqu'un qui fait la revente de vos produits

- SUPERMARCHÉS
- ÉPICERIES FINES
- RESTAURANTS
- HÔTELS
- INSTITUTIONS

L'EMBALLAGE DU PRODUIT

POUR LA VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS

- Le nom de votre produit
- Le nom de votre entreprise
- L'adresse de votre entreprise
- La quantité contenue dans l'emballage
- La date avant laquelle le produit doit être consommé
- S'il y a lieu, la mention «Garder congelé» ou «Garder réfrigéré» ou « Réfrigérez après ouverture » si le produit n'est pas habituellement consommé en entier au moment de son ouverture.
- La liste de TOUS les ingrédients, en ordre de quantité décroissante. Lorsqu'un de vos ingrédients est lui-même composé d'ingrédients, il faut les mentionner. Par exemple, on écrira «bouillon (eau, poulet, carottes, oignons, sel)».
- La liste des allergènes (par ex: CONTIENT: OEUFS)
- Les directives pour la préparation de votre produit.



POUR LA VENTE EN GROS

- TOUTES les exigences énumérées ci-contre pour la VENTE DIRECTE plus :
- Les valeurs nutritives (exigence fédérale)
 - Un code à barres (demandé chez plusieurs détaillants)

L'étiquette (bilingue) des valeurs nutritives est obligatoire uniquement lorsque vous faites la vente en gros d'une préparation alimentaire. Une analyse nutritive en laboratoire peut coûter plus de 1000\$. Par contre, l'analyse théorique par logiciel spécialisé est toute aussi acceptable et beaucoup plus abordable. Contactez la TCAL pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Valeurs nutritives / Nutrition Facts	
par 100 grammes (212g) / per 100 g (212g)	
Teneur	% valeur quotidienne
Aliments	% Daily Value
Calories / Calories 200	
Lipides / Fat 10g	20%
Saturs / Saturated 5g	10%
Trans / Trans 0g	
Cholestérol / Cholesterol 0 mg	0%
Sodium / Sodium 100mg	20%
Glycides / Carbohydrate 14 g	28%
Fibres / Fibre 5 g	10%
Sucres / Sugars 0 g	0%
Protéines / Protein 2 g	
Vitamine A / Vitamin A	0%
Vitamine C / Vitamin C	30%
Calcium / Calcium	4%
Sau / Fat	0%



Le code à barres est une représentation graphique d'un numéro composé de 12 chiffres. Lorsque vous l'achetez, ce numéro (et son symbole) unique vous appartient pour toujours. Il vous suffit alors de l'ajouter sur vos étiquettes pour que les détaillants puissent l'associer à votre produit (assurez-vous toutefois d'imprimer vos étiquettes à 300 dpi au moins). Contactez la TCAL pour de plus amples renseignements à ce sujet.

LA PROMOTION DU PRODUIT

DANS LE CAS DE LA VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS

-VENTE CHEZ LE PRODUCTEUR ou le TRANSFORMATEUR

- Heures d'ouverture stables
- Avoir une présence web où afficher vos coordonnées et vos heures d'ouverture
- Faire goûter ses produits
- Offrir d'autres produits de la région
- Vendre du prêt-à-manger aux visiteurs en appétit
- Prix un peu plus bas que dans les commerces de détail (ou spéciaux)
- Visite guidée des lieux
- Aire de pique-nique

-MARCHÉS PUBLICS -FOIRES (CHAMPÊTRES) AGROALIMENTAIRES

- FAIRE GOÛTER VOTRE SPÉCIALITÉ
- Mettre vos produits en valeur en les apprêtant et en vendant cette préparation
- Respecter les mesures d'hygiène et de salubrité exigées par le MAPAQ
- Être dynamique et courtisois
- Offrir aux yeux une table alléchante
- Identification visuelle professionnelle (faire faire de belles bannières, afficher clairement vos prix de vente, porter des vêtements appropriés)
- Faire la promotion des détaillants locaux qui offrent vos produits en tout temps

DANS LE CAS DE LA VENTE EN GROS

POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE VOS POINTS DE VENTE

1. IDENTIFIER L'ACHETEUR EN TÉLÉPHONANT CHEZ LE DÉTAILLANT CIBLÉ
2. PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LUI POUR LUI FAIRE GOÛTER À VOS PRODUITS EN PERSONNE
3. APPORTER DES ÉCHANTILLONS PRÊTS À DÉGUSTER ET UNE LISTE DE PRIX DE VENTE SUGGÉRÉ. NÉGOCIEZ LA MARGE DU DÉTAILLANT.
4. PRÉVOIR UNE PREMIÈRE LIVRAISON ET UNE PREMIÈRE DÉGUSTATION EN MAGASIN POUR LES CLIENTS

POUR AUGMENTER LES VENTES À VOS POINTS DE VENTE EXISTANTS

- IDENTIFIER VOS POINTS DE VENTE SUR VOTRE SITE WEB
- APPELER TOUTS LES QUINZE JOURS POUR VÉRIFIER L'INVENTAIRE ET PRÉVOIR DES LIVRAISONS
- PROFITER DES LIVRAISONS POUR VÉRIFIER L'ÉTAT DE VOTRE INVENTAIRE EN MAGASIN ET PARLER AUX ACHETEURS OU EMPLOYÉS
- PRÉVOIR DE NOUVELLES DÉGUSTATIONS POUR STIMULER LES VENTES
- ENVOYER DES ÉCHANTILLONS AUX MÉDIAS ACCOMPAGNÉ DE LA LISTE DE VOS POINTS DE VENTE

CONSULTEZ LES DIAGRAMMES

SURVOL DES PERMIS REQUIS POUR FAIRE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ARTISANAUX > PAR LE PRODUCTEUR (sans quota)

SURVOL DES PERMIS REQUIS POUR FAIRE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ARTISANAUX > PAR LE TRANSFORMATEUR (ou le producteur-transformateur)

Annexe 5 : Des fermes pérennes agroécologiques par Stéphanie Wang

*À tous ceux et celles
qui ont fait, qui font et qui feront leur mission de vie
la création d'une ferme pérenne agroécologique*

Des fermes pérennes

Derrière nos beaux légumes
nos publications qui font rêver
le sourire sur nos visages au marché
la petite agriculture chancelle.

Blessures physiques
difficultés financières
maladies
épuisement
écoeurantite
séparations ou successions qui se règlent en cour.

Nos conditions humaines individuelles
ont trop souvent raison de notre enthousiasme initial.

Alors on arrête la production commerciale
soustrayant une terre agricole de plus de sa fonction
ou bien on vend carrément toute la ferme
liquidation des équipements sur marketplace
vente de la terre à gros prix à qui peut bien se la permettre
certainement pas des étudiants
fraîchement sortis des bancs d'école d'agriculture.

Et on n'a pas tout perdu
car plusieurs de ces équipements et bâtiments
ont été subventionnés par les contribuables
via le Ministère de l'Agriculture
et surtout la Financière agricole du Québec
qui offre de 20 000\$ à 50 000\$ aux jeunes
démarrant une entreprise agricole.

Si l'intention est certes louable
force est de constater que de telles subventions
versées à « l'individu » ne garantissent aucunement
que les ressources acquises grâce à elles
continueront de servir au sein d'un système de production agricole à moyen long terme.
Et si, au lieu d'être versées aux individus qui se lancent en affaires
ces subventions étaient remises à des fermes pérennes
au moment où elles accueillent de nouveaux membres?

Des fermes, dont le fond de terre
serait mis en fiducie d'utilité sociale agroécologique
afin que leur vocation
soit inscrite juridiquement
à perpétuité.



Sur ces terres, les travailleurs seraient organisés en coopératives
ou en organismes à but non lucratif
pouvant jouir d'un droit de propriété superficière
ou d'un autre type de propriété justifiant des investissements à long terme.



Chaque génération amènerait ses couleurs, ses méthodes, son marketing
mais on n'aurait pas à drainer
à amener l'eau et l'électricité
à construire serres et bâtiments
à racheter tracteurs, machinerie, équipements, camions, chambre froide et surtout, la terre
à chaque fois qu'elle change de main.

Alors peut-être qu'on pourra enfin s'offrir un salaire dépassant
celui d'un ado commençant sa carrière chez McDo ?
La relève agricole quant à elle pourra alors décider
de rejoindre une ferme existante qui la fait vibrer
ou bien démarrer une nouvelle ferme pérenne – si besoin est.

En tant que membres travailleurs d'une ferme pérenne collective
la relève conserve son élan entrepreneurial en possédant un droit de vote
et en prenant des rôles et responsabilités au sein de l'entreprise.

De nos jours
toute ferme aurait besoin
de mécanicienNes pour réparer la machinerie
de paysagistes pour aménager des plate-bandes
de cuisinierEs pour transformer les surplus et faire à manger à l'équipe
de gardienNes pour s'occuper des enfants
de comptables pour la tenue de livre et la facturation
de secrétaires pour l'administration
de directeur-trice général pour veiller à la bonne gestion de l'entreprise
de pros des communications et réseaux sociaux
de délégués syndicaux pour défendre nos droits
et bien sûr de producteurs-trices agricoles.

Quand tous ces chapeaux incombent à 1, 2 ou même 3 personnes sur une ferme
on trouvera inévitablement des maillons faibles
et trop souvent des journées de 12h de travail de mai à octobre sans journées de congé.

Ironiquement, les fermes coopératives pionnières d'aujourd'hui sont pénalisées
car seulement 5 membres peuvent recevoir la subvention au démarrage
mais on compte désormais des fermes coop de plus de 5 membres.

On a besoin de fermes pérennes diversifiées
avec des poules
un four à pain
des fleurs
et des arbres fruitiers.
Ce dont on rêve tous et toutes lorsqu'on cultive la terre
mais qu'on a rarement le temps de créer en une vie.



Les possibilités sont immenses
si seulement
on pouvait faire le saut
d'un modèle individualiste à collectif
d'entreprises agricoles.

Le modèle actuel est cyclique, statique.
Car l'entrée de relève en agriculture
est contrebalancée par tous ceux et celles
qui décident chaque année d'arrêter.

On veut un modèle cumulatif, exponentiel
porté par une vision de souveraineté alimentaire.

Et si les subventions soutenant les productions destinées à l'exportation étaient aussi
redirigées vers des fermes pérennes nourricières - qui nourrissent la population vivant autour d'elles?

Combien de générations
de gens de la terre
pris à la gorge
devront payer
une même terre à la banque
avant qu'elle soit enfin retirée
du marché de la spéculation immobilière?

Les terres agricoles sont un bien commun
qui doit servir exclusivement à nourrir les communautés
et non à enrichir des individus et des banques
comme c'est le cas à l'heure actuelle.

On veut des fermes pérennes agroécologiques
car au moment où la crise écologique frappe à nos portes
on ne peut plus envisager de déverser des produits de synthèses et des boues d'épuration
dans les sols et les cours d'eau dont se nourrissent les plantes et les animaux
que l'on mange.

Continuer en ce sens est pure hérésie.
Pourquoi jouons-nous à l'autruche?
Ne ressentez-vous pas chaque épandage de contaminant
comme une épée au coeur
une épine dans la chaussette
un sablier que l'on renverse
comptant les jours qui nous restent?

On veut des fermes pérennes dans l'espace temps
que l'on peut bâtir à l'infini
pour construire nos sols sans interruption
sans crainte que notre ferme devienne un stationnement
de centre d'achat.

Isolée sur son rang
repliée sur l'individu ou le couple
laissée à elle-même
la ferme familiale semble désuète
dernier gaulois dans un monde éclaté où nos carottes sont en compétition
contre celles de Wal Mart et Costco.

Dans notre postmodernité de l'instantanéité
de la flexibilité
du changement perpétuel
de l'éclatement des rôles et valeurs traditionnelles



des crises imminentes
il y a pourtant une certitude qui demeure :
tant qu'il y aura des êtres humains sur terre on devra manger 3 fois par jour.

La science développera sans doute de l'alimentation en gélule ou intraveineuse
mais nous qui apprécions et défendons le droit à de vrais aliments ayant poussé dans nos sols
et abreuvés d'eau de pluie, de nos étangs et de nos puits serons ravis de compter
sur une ferme pérenne près de chez nous.

Oui, on veut des fermes pérennes de proximité à travers tout le territoire habité
tout comme les hôpitaux et les écoles
qu'on retrouve dans un rayon raisonnable
de toutes les communautés.

Car manger est un droit aussi essentiel
que l'accès aux soins de santé et à l'éducation.

Au moment où le prix des aliments monte en flèche dans les épiceries
la poignée de grands distributeurs alimentaires
enregistrent des profits quotidiens records.
L'esprit du capitalisme nous mènera à notre faim
si l'État providence n'intervient pas pour redéfinir les règles du jeu.

On ne raconte pas souvent
comment le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau
a finalement réussi à abolir le régime seigneurial
près de 200 ans après la Conquête britannique
en créant en 1953 le Syndicat National
du Rachat des Rentes Seigneuriales
et en lui garantissant un prêt afin de payer le solde des rentes
constituées aux derniers détenteurs de droits seigneuriaux.

C'est ainsi que sont nées les municipalités et villes du Québec
avec l'État comme créancier
et les quelques 60 000 cultivateurs pouvant racheter leur terre
en payant non plus une rente au seigneur
mais une taxe municipale.

Et si on se permettait une deuxième fois dans l'histoire
de reprendre le contrôle de nos terres agricoles
mais cette fois-ci
en les libérant des chaînes de la propriété privée
afin que fleurissent
dans chaque municipalité, ville, région
des fermes résilientes face aux changements
portées par une collectivité plurielle
régénératrices des sols
prospères financièrement
évoluant, se transformant
mais pérennes
jusqu'à la fin des temps.



Stéphanie Wang, 2022